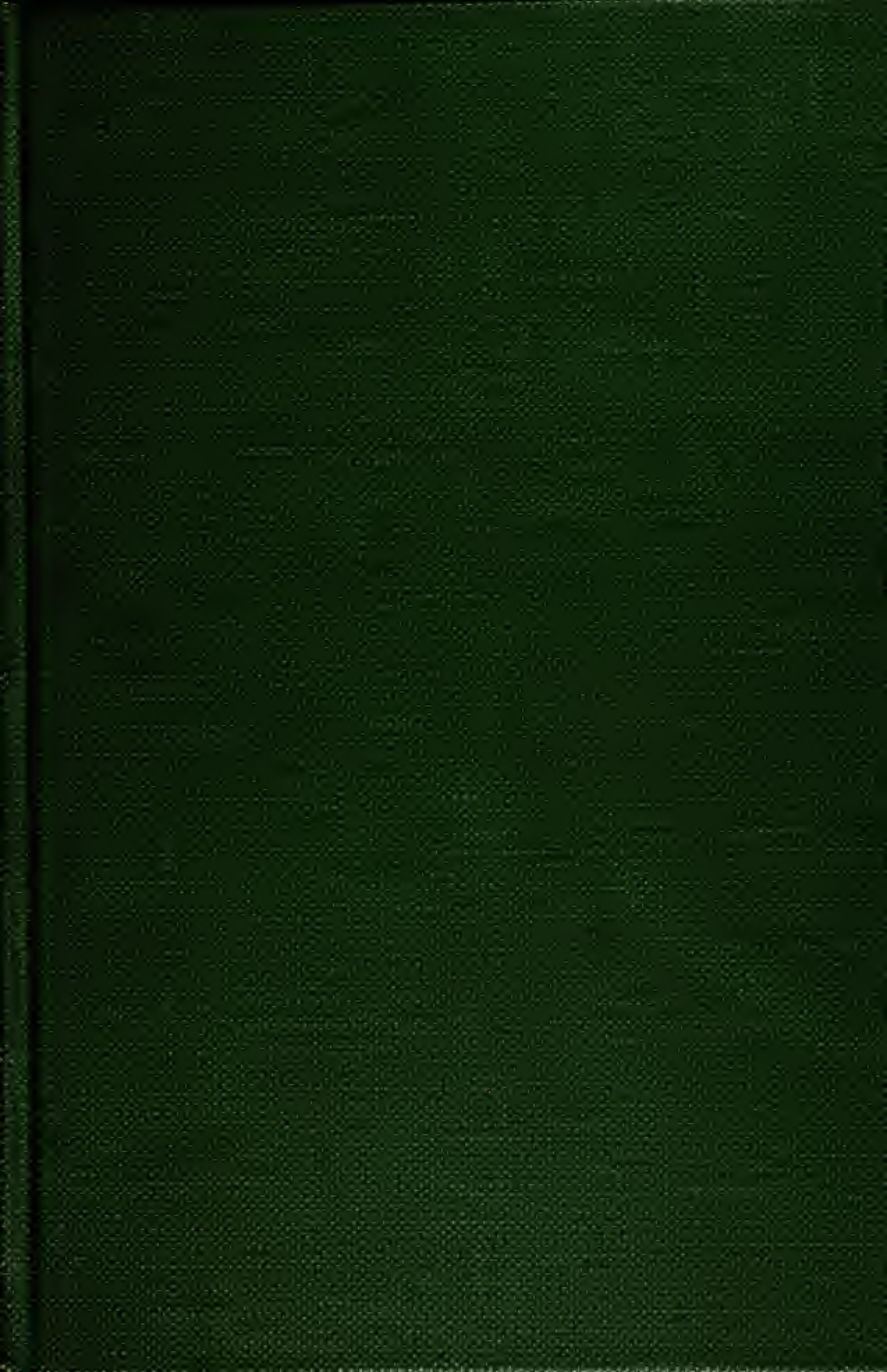


Hommage de l'au

DOCTEUR BERTHE
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS
ANCIEN INTERNE EN PH^ie DES HOPITAUX DE PARIS

Historique de la PURGATION

PARIS
HENRI JOUVE, ÉDITEUR
15, RUE RACINE, 15
1909

M. le professeur Gilbert Ballet nous a fait l'honneur d'accepter la présidence de notre thèse, nous lui en exprimons tous nos remerciements en même temps que notre profonde reconnaissance.

AVANT-PROPOS

Bien que notre sujet de thèse soit un peu scabreux à traiter, nous l'avons choisi parce qu'il nous a paru intéressant de fouiller l'histoire de la médecine plutôt que d'apporter une contribution quelconque à l'étude d'une question médicale déjà très connue.

Pour les personnes trop faciles à scandaliser, nous dirons que certaines expressions, certains gestes acquièrent ou perdent de l'importance suivant l'époque où celles-là étaient employées, où ceux-ci furent accomplis.

A Rome, les différentes phases ante ou post-coïtales de la reproduction étaient exposées et discutées en public comme le sont à notre époque, par exemple, les phases diverses de la digestion.

Nous verrons dans le cours de ce travail qu'au XVII[e] siècle des ducs, des princesses même, faisaient de leur chaise percée un fauteuil de table ou de réception. Nous verrons Louis XIV, ce roi Soleil ! poser de longues heures sur sa chaire privée et recevoir des gentilshommes, les plus grands seigneurs, ses courtisans.

Les mœurs sont encore une question de latitude : Certaines peuplades de l'Inde considèrent comme

sacré et accomplissent suivant un cérémonial rituel l'acte de la défécation.

Enfin ce livre écrit surtout pour des médecins, traite un sujet très professionnel. Si cependant nos intentions étaient méconnues, que la personne qui voudrait nous blâmer nous laisse lui conter l'histoire très authentique que voici :

Un certain M. Cunissat reprocha à Victor Hugo d'avoir écrit le mot de Cambronne dans l'une des œuvres où il raconte la résistance héroïque de la vieille garde. Pour toute réponse, il reçut de Victor Hugo un exemplaire avec cette simple dédicace :

« A MONSIEUR NISSAT »

HISTORIQUE DE LA PURGATION

« Veuillent les immortels, conducteurs de ma langue, Que je ne dise rien qui doive être repris ! »

Un auteur burlesque du moyen âge, qui a omis de signer sa fantaisie, fait jouer aux purgatifs un rôle essentiel dès la création du monde. Voici ce qu'il raconte sur nos premiers parents : Jéhovah avait assigné à Adam et Ève un lieu de délices ; le Paradis terrestre, la santé, la joie, l'ivresse des espaces sans bornes, les richesses étaient leur partage. Le Seigneur daignait les visiter fréquemment, s'entretenait avec eux d'une façon familière, leur permettait toutes les fantaisies les plus extrêmes, mais leur avait interdit l'approche de l'Arbre du Bien et du Mal. C'était un pommier gigantesque, au tronc noueux, à la ramure puissante, portant des fruits rutilants et délicats ; un malicieux serpent rôdait aux alentours. Pendant longtemps, les habitants du divin verger passèrent indifférents devant le somptueux pommier ; la satisfaction de leurs plus minimes désirs les avaient quel-

que peu blasés. Cependant une angoisse indéfinissable naissait en eux, puis une irritation inavouée, une colère grandissante contre ce Créateur qui, par une interdiction puérile avait voulu marquer leur servitude. Leur bonheur si parfait fut empoisonné ; ils auraient donné tout le Paradis pour une seule pomme de l'arbre défendu. La première, Eve, s'approcha du pommier et rencontra le serpent, qui prenait le frais. Ils lièrent conversation et le maudit animal (j'entends le reptile) ne fit qu'exciter son interlocutrice et l'engager dans la voie de la désobéissance.

Mon Dieu ! la faute n'était pas bien grave, de croquer un de ces fruits si appétissants ; lui, pauvre gardien, indulgent aux mignons péchés de gourmandise, serait bien le dernier à avertir le Maître des infractions à ses ordres. Comment alors aurait-il vent du larcin ; et puis, le connût-il, il serait le premier à rire et à pardonner. Il prêchait une convertie : la femme se saisit du fruit le plus luisant et le croqua. O joie indicible, le fruit était exquis et il était défendu, ce qui en décuplait la saveur. Elle fut quérir son mari, le décida sans peine à partager son péché et ses pommes ; bientôt ce fut une merveilleuse goinfrerie, les pommes succédaient aux pommes et ils les avalaient sans les peler, cependant que le serpent les regardait d'un œil sec. Quand l'arbre mis au pillage en vint à porter aussi peu de fruits qu'un manche à balai, les coupables se regardèrent et émirent cette plausible opinion : « Le Seigneur s'a-

percevra du vol que nous avons commis, car pour nous avoir défendu ces pommes, c'est qu'il se les destinait personnellement. »

Ils ne purent prolonger cet intéressant discours, car déjà ils sentaient, ainsi que soupire le poète :

«... en leurs entrailles,
« Gronder un bruit semblable à celui des batailles. »

Alors, ce fut une autre affaire ; pour savoureuses qu'elles étaient, les pommes étaient parfaitement drastiques, et à moins d'attribuer au Seigneur une constipation incompatible avec sa dignité, la vérité nous contraint à avouer que la supposition d'Adam et d'Eve quant à la destination desdits fruits était sans aucun fondement. Il fallut bien se rendre à l'évidence ; Adam et Eve étaient bel et bien purgés et ils n'avaient pas le temps de gagner leur demeure. Ce fut une honte : les pieds des arbres splendides portèrent la signature odorante de leur désobéissance et l'air en fut empuanti, pendant plusieurs heures, ce fut une effrayante débâcle. Enfin l'orage se calma et les deux misérables croyaient déjà leur punition terminée lorsque Jéhovah survint, venant leur faire visite, ainsi qu'il était accoutumé de le faire, à l'improviste.

Son odorat fut offensé et ses regards s'arrêtant au pied des arbres lui apprirent la vérité.

Il fixa le coupable. Prompt comme le mercure, Adam avait compris que la colère divine s'amoncelait sur lui ; comprimant d'une main le lâche organe

qui l'avait trahi, de l'autre, il tentait de désigner le serpent afin de détourner sur sa tête la fureur de Jéhovah. Il crut même devoir renforcer son geste d'un énergique : « Ce n'est pas moi, Maître. » Plus avisés que lui, le serpent avait disparu sous terre et Eve s'était réfugiée au plus creux d'un buisson.

Le châtiment fut immédiat. Adam et Eve furent chassés de leur royal domaine et un génie terrible, armé d'un glaive flamboyant leur en défendit l'accès. On ne sait ce qu'il advint du serpent.

Nous passons aux époques historiques :

Les Chinois (1.500 ans av. J.-C.) avaient eu l'idée d'employer comme dépuratif, l'éponge grillée et pilée. Ils avaient trouvé là une préparation relativement active renfermant l'iode à l'état de combinaison organique. La partie indigeste, non assimilable de l'éponge servait de laxatif. Dès l'origine d'ailleurs les Chinois ont usé des purgatifs, mais les plantes indigènes employées par eux sont inusitées chez nous et d'une valeur thérapeutique qu'il nous est malaisé d'apprécier. La rhubarbe, qui est très commune en Chine, puisqu'elle ne vaut que 0 fr. 15 la livre, y est méprisée ; son emploi est très restreint. Par contre, les Chinois se servent d'ordinaire d'un certain *fon-ling*, inconnu de nous pour purger leurs malades. Ils ne connaissent que de date récente les lavements ; ce sont les médecins de Macao qui les leur ont fait connaître. Ils ne les blâment pas, mais n'en font presque point usage ; comme ils ont été importés

d'Europe chez eux, ils les nomment remèdes des barbares. Ce qu'ils emploient de préférence, c'est le procédé thérapeutique qui consiste à refroidir les intestins. Le reste du corps étant couvert, ils exposent l'abdomen aux rigueurs d'une basse température et obtiennent de cette façon un effet purgatif. Ce phénomène est bien connu de nous qui le subissons sous forme de diarrhée.

Dès l'antiquité la plus lointaine, les Egyptiens ont connu les purgatifs. Un papyrus égyptien du XIVe siècle avant Jésus-Christ nous est parvenu, bien que mutilé ; il contient des recettes magiques et thérapeutiques contre diverses affections. Il a été déchiffré par Chabas et déposé au musée de Berlin. Voici ce que, dans la traduction de Chabas, nous avons trouvé, ayant rapport aux purgatifs.

Page 3. — Recette pour guérir les ouchets (inflammation intestinale avec dureté du ventre). Elle est composée de treize médicaments.

Page 10. — Pour la même maladie, on conseille l'application d'un cataplasme, dont deux formules sont données : l'une se compose de bile de veau et de bile du poisson *aoun* et l'autre d'un pénis d'âne pilé dans l'huile !

Page 11. — Une formule pour guérir les *sti* (coliques) « qui se sont répercutées dans la chair de la personne ». C'est une boisson à prendre le soir.

Page 13. — Ici se trouve la description de l'homme qui est constipé : « Son ventre est pesant, la bouche

de son cœur est malade, son cœur [estomac] est brûlant... ses habits sont lourds sur lui, beaucoup d'habits ne le réchauffent pas ; il a soif la nuit ; le goût de son cœur est perverti, comme un homme qui a mangé des figues de sycomore ; ses chairs sont amorties comme un homme qui se trouve mal ; s'il va à la selle, son ventre refuse l'expulsion. Prononce sur lui... il y a un nid d'inflammation dans son ventre, le goût de son cœur est malade ; s'il se lève, il est comme un homme qu'on empêche de marcher. »

Page 14. — Nouvelle formule contre les ouchets. Un breuvage chaud le soir et un clystère (onthonponhon), ceci nous prouve que l'usage des clystères est très ancien. Les auteurs en parlant des Egyptiens n'ont pas oublié de dire que ce peuple depuis longtemps avait coutume de s'administrer des clystères et aussi des purges et des vomitifs pour se préserver des maladies. Au dire d'Ambroise Paré l'idée du clystère aurait été donnée à l'homme par la cygogne et l'ibis. Voici le passage d'Ambroise Paré auquel nous faisons allusion : « L'ibis et semblablement la cigogne nous ont montré l'usage de ces clystères : lequel se sentant aggravé d'humeurs, estant au rivage de la mer, remplit son bec et son col d'eau marine, puis se seringue par la partie par laquelle il jette des excréments et peu de temps après se vuide et se purge. » C'est pourquoi plusieurs Facultés de médecine et écoles de pharmacie possèdent des cygognes dans leurs blasons.

A la page 14 se termine la première section du

papyrus égyptien. La seconde remonte aux temps les plus reculés de l'histoire égyptienne puisque l'auteur déclare l'avoir composée au temps de « Zazati le Justifié. Après sa mort [il] passa à la sainteté du roi Send le Justifié, à cause de sa valeur... Et voici qu'on le fit entrer aux pieds de la statue d'Anubis, où il fut enfermé par l'hiérogrammate et le savant chef des médecins Néterhotpon... » Or, Zazati et Send appartiennent respectivement à la deuxième et à la troisième dynasties du canon des rois égyptiens, en somme peu éloignés de Ménès le premier roi d'Egypte.

Tout d'abord le papyrus explique qu' « il est deux vaisseaux aux seins, qui conduisent la chaleur *taou* (?) au fondement ». Si les *sti* se déclarent, vite « ordonne-lui comme traitement un purgatif (suit la composition). Après le remède, il s'agit de lui appliquer un cataplasme aux doigts : c'est l'herbe *boded* dans la liqueur séreuse (?). C'est calmant ».

Viennent quelques mots impossibles à traduire, puis : « S'il y a un mal au fondement, on l'attribue à la selle, mais figurez-vous que son origine, c'est le vaisseau des jambes, jusqu'à la mort. On a recours au remède du médecin Neterhotpon. La première fois : lait de vache plus huit, versez-le dans un pot, etc... » ajoutez du miel, faites bouillir, mêlez à la liqueur *paour* et donnez un lavement le soir. Diverses autres formules de clystères figurent encore ici ; c'est par exemple le clystère avec le « sel du Nord ». Le lavement est encore indiqué pour « une personne dont

l'os est malade », c'est-à-dire le rhumatisant et pour celui dont « l'urine a du mal ».

A la ligne 19, « bonnes recettes pour purger », nombreuses et variées. Ces breuvages étaient surtout efficaces, si on prononçait simultanément certaines incantations, que l'auteur énumère et qui s'adressaient à Isis.

Telles sont les formules précises qui nous sont parvenues de l'Egypte des pharaons. Au rapport de Diodore de Sicile, les Egyptiens prévenaient les maladies par les vomitifs, les purgatifs, les bains et la diète. Chaque mois on usait de ces remèdes, dans la croyance arrêtée que toute nourriture contient un superflu, dont l'accumulation est l'origine de toutes les affections ; en conséquence les évacuations périodiques détruisaient les principes du mal. Les médecins étaient rétribués par l'Etat et il y en avait à la suite des armées. Une loi leur défendait de mettre les humeurs en mouvement et de purger avant le le quatrième jour d'une maladie aiguë, dit Aristote. Il existait une liste de médicaments (catalogués, probablement, en une sorte de Codex conservé dans les temples) et de formules composées, parmi lesquelles le médecin devait choisir pour traiter ses malades. Si malgré l'emploi des recettes officielles, le malade trépassait, on attribuait le funeste événement à la fatalité ; mais si voulant faire preuve d'originalité, le clinicien usait d'un remède de sa composition et que son patient venait à mourir, la peine de mort lui était infligée, s'il faut en croire Diodore. Cet asser-

vissement de la thérapeutique aux règles tracées par les livres sacrés et les châtiments infligés aux novateur, durent avoir pour conséquence l'arrêt total du progrès scientifique.

Les Grecs font remonter l'emploi des purgatifs chez eux à Esculape. Parmi les divers Esculape reconnus en Grèce, dit Cicéron (1), il en est un, fils d'Arsippe et d'Arsinoé, auquel on doit l'invention de l'art de se purger et d'arracher les dents. Un médecin des temps fabuleux, Mélampe d'Argos, contemporain sinon ancêtre d'Esculape, ce qui nous reporte à 1.400 ans environ avant Jésus-Christ découvrit les propriétés de l'ellébore blanc. Il avait remarqué que, lorsque ses chèvres avaient brouté de l'ellébore, elles étaient violemment purgées. Appelé un jour auprès des filles de Prœtus, devenues folles pour avoir trop longtemps gardé le célibat « en français pour s'être honteusement livrées à des manœuvres onanistiques (2) », il imagina de leur expédier du lait de ses chèvres, à titre de purgatif. Elles furent guéries selon Hérodote (3) et c'est de ce moment que date la réputation de l'ellébore contre la démence.

Les purgatifs ne tardèrent pas à entrer dans la thérapeutique courante. Dans un poème grec de

1. Cicéron. *De nat. Deor.*, lib. III, 22.
2. Mollet. *La médecine chez les Grecs avant Hippocrate*. Paris, Maloine, 1906, p. 19.
3. Hérodote. Lib. IX, ch. XXXIII.

date indéterminable, le conseil est donné de se purger en été et en automne. Les formules purgatives en compagnie des autres recettes médicales furent rapidement conservées et classées en un livre, qui devint une sorte de Codex, aujourd'hui perdu. Cet ouvrage existait à l'époque d'Héraclite (VIe siècle avant J.-C.) ainsi que nous l'apprend Galien dans son commentaire sur le livre d'Héraclite. Il était recommandé aux médecins de tenir toujours prêts les topiques, les drogues purgatives et les breuvages. En voyage, le médecin devait porter avec lui ses instruments, ses purgatifs, sa charpie, ses collyres et ses onguents.

A cette époque primitive, une concurrence active et souvent couronnée de succès, était entreprise contre les médecins, par les prêtres, dans les temples mêmes. Les malades venaient, souvent de loin, dormir dans le sanctuaire du dieu guérisseur ; des auxiliaires des prêtres, savamment stylés, dormaient au voisinage des malades. Au matin, ils assuraient avoir eu un songe au cours duquel le dieu (Esculape d'ordinaire) leur était apparu et leur avait indiqué les médicaments à donner à tel ou tel des pèlerins. C'étaient d'ordinaire des médicaments fort anodins : purgatifs légers avec des raisins de Corinthe cuits, par exemple. Des jeûnes, des régimes alimentaires et quelques cérémonies expiatoires complétaient la cure.

Les temples possédaient des formulaires très complets et le rendement pécuniaire de leurs interven-

tions était considérable, ainsi qu'en attestent les stèles de comptabilité retrouvés au cours des fouilles opérées ces dernières années.

Dominés par cette idée que le dieu s'occupait de leur santé, quelques malades crédules voyaient personnellement Esculape en songe, sans le secours du songeur attitré. C'est ainsi qu'au temple d'Esculape à Epidaure, Julins Appellas, citoyen Carien, fut persuadé que le dieu lui ordonnait une purge et, chose plus curieuse lui enjoignait de ne pas oublier le pourboire au prêtre : « Un jour, comme je n'avais pris que du miel, le dieu me dit : Mets du miel dans ton lait, pour que la boisson soit purgative. Je priai le dieu d'accélérer ma guérison : alors il me sembla (dans un songe) que je sortais du dortoir des malades, dans la direction de l'aqueduc, tout le corps frotté de moutarde et de sel ; devant moi marchait un enfant avec un encensoir fumant et le prêtre me disait : Appellas, tu es guéri ; il faut payer le prix de ta guérison. »

On s'étonnera peut-être que les songes puissent être aussi précis : bien souvent l'apparition du dieu était une réalité. D'adroits simulateurs, chaussés de sandales sourdes, groupés en un ensemble imposant, apparaissaient au milieu de la nuit et venaient dicter les oracles aux naïfs pèlerins couchés dans la salle publique du temple.

La médecine n'était pas seulement exerçée sous l'égide d'Esculape. A côté des temples, les gymnases s'occupaient de donner des soins aux malades. Le

directeur du gymnase ou *paléostrohylax* dirigeait le régime des jeunes gens en bonne santé; le sous-directeur ou gymnaste prescrivait des remèdes aux malades ; c'étaient les subalternes ou *justralipses* qui exécutaient les ordonnances, qui oignaient, saignaient, massaient, donnaient les lavements et faisaient avaler les purgations.

Quant aux médecins de quartier, ils avaient une officine, l'*iatrium*, comparable aux boutiques de nos herboristes modernes. Les topiques, les simples et les purgatifs y étaient soigneusement rangés, dit Hippocrate, suivant les genres et les grosseurs. Les clients qui s'y rendaient absorbaient sur place la purgation qui leur était destinée (1). Cela se passe ainsi de nos jours dans les pharmacies anglaises de Londres et de Paris.

Le plus ancien monument médical que nous aient légué les Grecs, est représenté par les œuvres d'Hippocrate de Cos (460 ans av. J.-C.). Hippocrate employait volontiers les purgatifs drastiques : l'ellébore noir et blanc, la scammonée, la coloquinte, l'élaterium et la mercuriale. Comme purgatifs doux, il recommandait le lait salé de vache ou d'ânesse, les baies cnidiennes, le raisin blanc (2), le cneorum, la pierre magnésienne (sorte d'aimant). Il utilisait aussi les suppositoires au miel, à la mercuriale, au nitre et à la coloquinte ; les lavements qu'il préconisait

1. Platon. *De legibus*, I, 147.

2. Hippocrate. *Régime*, lib. III. Celse professe la même opinion dans son *Traité de médecine*, lib. III, ch. XXX.

étaient des décoctions de feuilles de chou ou de poirée, additionnées ou non de miel et d'huile. Pour purger la tête, il faisait respirer par les narines du suc de céleri, divers aromates et poudres, de la fleur d'airain (oxyde de cuivre) et de l'ellébore blanc. Il admettait des purgatifs *spécifiques*, c'est-à-dire agissant respectivement sur une catégorie d'humeurs ; la bile, la pituite et l'atrabile. Cette erreur est grosse de conséquences ; nous la verrons colportée pendant vingt-deux siècles, et fausser la thérapeutique de nos ancêtres.

Hippocrate expose dans son livre *De la nature de l'homme* les principes conducteurs, de sa thérapeutique. « Le médecin doit connaître quelles sont les maladies qui, provenant de la plénitude, se guérissent par des évacuations et celles qui venant des évacuations, se guérissent par la réintégration ; comme celles que donnent la fatigue guérissent par le repos et celles que le repos occasionne se dissipent par l'exercice ». En somme, c'est la théorie allopathique : guérison par évacuation, surnutrition, repos et exercice.

Selon lui, les purgatifs avaient pour mission de désobstruer les voies digestives encombrées ou mieux d'attirer vers l'intestin les humeurs viciées, afin de les expulser de l'organisme.

Dans les maladies aiguës, il estimait que la purgation était à craindre, disant qu'on ne devait l'ordonner que très rarement, surtout les premiers jours (1).

1. *Aphor*, 4, sect. 1.

Telle est du moins sa première opinion ; mais quelques pages plus loin, il semble l'avoir oubliée, voulant absolument qu'on purgeât le premier jour de l'affection et l'ordonnant expressément (1). Les médecins du XVIIe siècle, qui ne voyaient qu'au travers d'Hippocrate se trouvèrent dans un cruel embarras, contraints à ce sujet d'obéir au maître, tout en lui désobéissant. Ils avaient pris un terme moyen et purgeaient le septième jour, à moins, explique leur contemporain Cusac, que leurs soins intelligents n'eussent envoyé le patient chez le Père Eternel.

Hippocrate purgeait dans l'hydropisie, l'apoplexie, la diarrhée et la colique (adjoignant même dans ce dernier cas un lavement émollient). Il ne purgeait les pleurétiques que s'ils accusaient une douleur au-dessous du diaphragme. Dans l'hypocondrie, il employait les rafraîchissements amers. Son traitement de l'occlusion intestinale ne manquait pas d'originalité. Notre auteur commençait par user de boissons propres à lâcher le ventre, puis administrait un lavement, lorsqu'il pouvait pénétrer. Ceci fait, il ajustait à l'anus un tuyau et une outre gonflée d'air et insufflait le malade à toute allure ; après quoi, il donnait à nouveau un lavement.

Hippocrate, dans la partie de son œuvre, qui cherche à établir la cause des maladies, s'est pourtant approché bien près de la vérité. Sa théorie des humeurs dont nous parlions plus haut est fausse en

1. *Aphor*, 10, sect. 4.

soi, mais par son principe, elle est plus conforme qu'on ne le pense aux données de la science contemporaine. En effet, les microbes regardés depuis Pasteur comme la cause d'un grand nombre de maladies agissent par la sécrétion de toxines contre lesquelles l'organisme se défend par la formation d'antitoxines. C'est là, somme toute, une lutte entre des produits de nature humorale. En dehors de l'application des sérums spécifiques, c'est-à-dire d'humeurs curatrices au traitement de certaines maladies contagieuses, on suit encore après plus de deux mille ans les préceptes du « père de la médecine » en luttant d'abord contre la propagation des maladies par l'hygiène, puis une fois qu'elles sont déclarées en se proposant de soutenir, le repos aidant, les forces de l'organisme qui tend spontanément à la guérison (1).

Chrysippe (336 ans av. J.-C.) Erasistrate (280 ans av. J.-C.) se montrèrent antagonistes d'Hippocrate. Ils proscrivaient les évacuants en général. Erasistrate n'admettait ni les purgatifs, ni la saignée ; il avait recours aux vomitifs, aux lavements d'huile ou de miel ou plus simplement il prescrivait l'abstinence. Il niait que chaque purgatif eût la vertu de purger une humeur plutôt qu'une autre, en un mot qu'il y eût des purgatifs spécifiques de la bile, de l'atrabile, du sang et du phlegme. Les effets différents obtenus avec les divers évacuants, disait-il, dépendent de la

1. Dict. Larousse : *Hippocrate.*

puissance du remède. Si certains purgatifs semblent purger une humeur à l'exclusion d'une autre, c'est « que les humeurs les plus déliées sortent les premières et les plus grossières les dernières. De cette manière, les médicaments les plus faibles font vider seulement quelques eaux ; ceux qui sont plus violents font rendre de la bile et ceux qui sont plus vigoureux encore expulsent la bile noire ». Une raison dictait en outre chez lui cet ostracisme à l'égard des purgatifs : il n'admettait dans l'organisme que l'altération des éléments solides et nullement celle des humeurs. A part quelques hypothèses de détail assez hasardées, les idées d'Erasistrate sur les évacuants sont tout à fait remarquables, Erasistrate fut le fondateur de la secte des méthodistes, qui se dressa victorieusement en face de celle des hippocratistes.

Le commentateur d'Aristote, Alexandre d'Aphrodisias (IIIe siècle av. J.-C.) s'est posé dans ses *Problèmes* quelques questions médicales de très mince importance. Questions et réponses sont entachées de cette puérilité qui ne dépare que trop souvent les plus saines dissertations des philosophes grecs. Voici dans Alexandre d'Aphrodisias un exemple qui servira de démonstration : « Pourquoi ceux qui travaillent de la difficulté des intestins et sont fort durs du ventre amoncellent-ils dù papier et se le mettent-ils au fondement, ce qui leur proufite et s'en trouvent bien. — Pour ce que tous les muscles du siège-là tendans et concurrans, sont excités par la relaxation

de ce papier humecté et rendu fort humide, faisant là semblable aux ulcères profonds et ouverts. Pourquoy les muscles estre relaxez, les excremens s'évacuent et vont hors sans peine et difficulté. » Quel galimatias double disait Voltaire ainsi qualifié parce que ni auteurs ni lecteurs n'en comprennent un mot.

Pétron ne saurait guère être rattaché à aucune école, sinon celle des excentriques. Appelé auprès d'un fébricitant, il accumulait sur lui un grand nombre de couvertures, pour augmenter la fièvre et la soif, puis il lui faisait prendre coup sur coup plusieurs vases d'eau froide, jusqu'à ce que la sueur survînt. Si elle ne se produisait pas, il ajoutait à l'eau froide une certaine quantité de sel, de manière à provoquer des évacuations alvines. Le malade entré en convalescence, il le gorgeait d'une grande quantité de viandes. En rapportant cette pratique de Pétron, Galien la qualifie de monstrueuse et s'en indigne.

Reprenant les idées d'Hippocrate sur l'occlusion intestinale, Praxagoras la combat par les lavements gazeux, avant d'avoir recours à la laparotomie. Thémison n'admettait les purges que dans la catalepsie ; il employait alors le séné. Thessalus proscrivait absolument tous les évacuants, disant que les déjections provoquées par le remède étaient produites de toutes pièces par lui et non par l'organisme. Plutarque n'a guère plus de confiance dans les purgatifs (1);

1. Plutarque. *De la conservation de la santé.*

il recommande de n'y avoir recours qu'en cas d'extrême nécessité ; les purgatifs, dit-il, causent un trouble qui corrompt les entrailles et y attirent plus d'humeurs qu'ils n'en font évacuer.

La médecine romaine resta longtemps le reflet assez pâle de la médecine grecque. Le premier auteur que nous voyons faire allusion aux purgatifs est Caton. Il énumère les vertus du chou mais professe succcssivement à son endroit des opinions contradictoires. D'abord, dit-il, le chou est le premier des légumes, *il se digère admirablement*, entretient la liberté du ventre et est diurétique. Fort bien, mais peu après il déclare *qu'il sert de vomitif* de purgatif et de remède contre la colique et la dysurie. Comment concilier ces deux affirmations ?

En lisant Plaute (1) (IIe siècle avant J.-C.), nous constatons que le traitement de Mélampe d'Argos n'était pas tombé en désuétude.

Le Vieillard. — Je t'en prie, médecin, hâte-toi d'agir, fais ce qui est convenable. Ne vois-tu pas qu'il est fou et qu'il a son accès ?

Le Médecin. — Sais-tu quel est le meilleur parti à prendre ? Fais-le porter chez moi, je pourrai le traiter à mon aise. (*Au malade.*) Tu boiras de l'ellébore, certes, pendant une vingtaine de jours.

---

1. *Les Ménechmes.*

Il faut arriver à Asclépiade (96 av. J.-C.) pour trouver quelques idées neuves à l'endroit de la thérapeutique. Ainsi qu'Erasistrate, il n'aime guère les purgatifs. Il déniait à ces agents la propriété d'attirer dans les intestins les diverses humeurs du corps en général et telle ou telle humeur en particulier. Il bornait leur rôle à débarrasser l'intestin des matières qui l'obstruaient. Il répétait souvent que la présence des fèces dans l'intestin était loin d'être aussi dangereuse qu'on le voulait bien dire couramment et, à moins d'une accumulation très longue, il laissait à la nature seule le soin de l'évacuation. Toutefois il usait par exception dans les maladies chroniques de purgatifs drastiques, comme l'ellébore lorsqu'il voulait faire sortir l'organisme de sa torpeur et secouer violemment l'économie. Plus souvent, lorsqu'il se décidait à intervenir, il s'adressait volontiers aux lavements. La diarrhée était à son point de vue un fâcheux symptôme.

Arêtée de Cappadoce s'occupa peu des purgatifs; ainsi qu'Asclépiade, il préconisait l'ellébore, surtout dans la lèpre.

Celse (1er siècle ap. J.-C.) était d'avis d'user rarement des purgatifs (1). Il défendait de se purger pendant la fièvre et au commencement de la maladie. Il ajoutait que ces remèdes étaient ennemis de l'estomac et remplis de sucs pernicieux qu'Asclépiade avait

1. Lib. III, c. 4.

pris un parti très sage, en faisant porter ses efforts du côté du régime.

Pour ce qui est des purgatifs en particulier, il avait un faible pour l'ellébore (1) avec lequel il purgeait les épileptiques et les fous, pour les faire ensuite vomir. Dans les fièvres quartes, il ordonnait les purgatifs aisés, comme l'ail, le poivre broyé et mêlé à l'eau, la moutarde délayée dans le vin ; il les faisait prendre immédiatement avant le moment du frisson. L'hydropisie était combattue par une diète laxative ; la congestion hépatique, l'ictère par les purgatifs courants. Contre la dysentérie, il préparait des lavements avec de la graisse fondue, une décoction de graines de lin, des roses et du beurre.

Contemporain de Celse, Pline le naturaliste puise ses formules dans les grimoires de sorciers ou les recettes de bonnes femmes. Les formulaires magiques ne manquaient d'ailleurs pas à cette époque. Dans l'un d'eux, nous trouvons un ensemble de phrases qu'il suffisait de prononcer en se frottant l'abdomen, pour voir s'évanouir la colique. C'était : « Le loup rôdait sur la route, sur le sentier ; il dévorait des chairs crues, il buvait des choses liquides. » On pouvait remplacer cette phrase par cette autre non moins bizarre : « Il y avait un arbre au milieu de la mer, auquel était pendu un seau rempli d'entrailles humaines. Trois vierges l'entouraient : deux

---

1. Il en parle longuement au livre II de son *Traité de médecine*.

attachaient le seau, la troisième le détachait. »

Si on veut bien ouvrir l'*Histoire naturelle* de Pline au livre XXVIII, chapitre LIX, nous verrons qu'il n'y a pas loin des incantations mystiques aux formules du naturaliste : « Le ténesme, c'est-à-dire une envie fréquente et sans effet d'aller à la selle, se guérit par le lait d'ânesse et le lait de vache en boisson. Les vers intestinaux sont expulsés par la cendre de corne de cerf en boisson. Les os que nous avons dit se retrouver dans les excréments du loup (XXVIII, 49), attachés au bras, guérissent les affections du côlon, pourvu qu'ils n'aient point touché la terre. La polea, dont nous avons parlé ci-dessus, (XXVIII, 57), est excellente, cuite dans du sapa (XIV, II, 2) : de même la poudre d'excréments de porc, avec addition de cumin, dans une décoction de rue ; de même la cendre d'un jeune bois de cerf mêlée à des escargots d'Afrique, pilés avec leur coquille et bue dans du vin. »

Par ailleurs, il recommande comme laxatif la fiente d'hirondelle avec du miel en suppositoire ; aussi le jus de moules qui « évacue le ventre, déterge les intestins, diminue le sang et la graisse ». L'aloès est non seulement purgatif, mais savamment manié, il est capable d'empêcher les cheveux de tomber ; « il faut à cet effet s'en frotter la tête au soleil, à rebrousse poil. « Il accorde que la coloquinte soit un bon purgatif ; « en outre, chose merveilleuse, les graines, en nombre pair, portées dans un linge, guérissent, des fièvres nommées périodiques par les

Grecs ». Il consacre cinq chapitres entiers à l'ellébore et entre dans de menus détails au sujet de son emploi : « Au reste, pour obtenir de bons effets, il faut prendre garde de l'administrer par un temps couvert, car alors il cause des tourments insupportables ; et il n'est pas douteux qu'il faut le donner plutôt en été qu'en hiver. Le corps doit être préparé sept jours à l'avance par des aliments âcres, par l'abstinence du vin ; le quatrième jour et l'avant-veille par des vomissements, la veille par l'omission du repas du soir... On défend de le donner aux vieillards et aux enfants, aux personnes d'un corps ou d'un esprit mou et efféminé, aux gens grêles et délicats ; on le donne moins aux femmes qu'aux hommes ; on le défend encore aux individus timides » (1). Il cite encore la tige du lazantium ou sylphium, qui passait chez les Romains pour un bon purgatif ; c'était une plante originaire de la Lybie aux environs de Cyrène et les habitants l'avaient fait graver sur leurs monnaies.

Sous le règne de l'empereur Hadrien, en 128 après Jésus-Christ, naissait à Pergame un médecin dont la voix écoutée à l'égal de celle d'un dieu, devait faire autorité pendant quatorze siècles. Gallien est d'autant plus intéressant pour nous que la purgation fut son grand cheval de bataille ; il y consacra plusieurs de ses ouvrages et si l'on peut ainsi dire, rompit des lances avec conviction en faveur des purgatifs. Dans

---

1. Pline, *loc. cit.*, XXV, ch, XXIV et XXV.

son *De purgantium medicamentum facultatibus*, il établit un dogme fondamental, rééditant Hippocrate, dont il amplifie et aggrave les théories. C'est, dit-il, « un crime exorbitant, mais non prévu par le législateur » que de nier que les purgatifs ne soient spécifiques ; ils sont doués, continue-t-il, d'une propriété élective, en vertu de laquelle chacun d'eux porte spécialement son action sur une humeur particulière : l'un décrochera la bile noire, un second la bile jaune, ce dernier la pituite.

Dans un autre livre : *Dans quel cas il faut se purger, par quels moyens*, il donne comme conseil aux gens en santé de se purger à l'entrée de l'hiver et au début du printemps.

Considérant l'hémoptysie comme un syndrome grave, lié à un ulcère du poumon, il la combat par de petites saignées renouvelées plusieurs fois, jusqu'à arrêt de l'hémorragie, puis des purgatifs, sauf s'il survient une diarrhée spontanée. Il vante à ce propos des pilules purgatives de sa composition, contenant aloés, scammonée, coloquinte, bidellium et gomme arabique.

Le traitement de l'érysipèle consiste surtout dans l'emploi des évacuants, afin d'expulser les humeurs intempérées.

Doué d'une haute capacité en tant que praticien, possédant pour l'établissement rapide de la diagnose une sûreté quasi-miraculeuse, adulé par les peuples, recherché par les princes, dernière grande figure médicale à l'orée de l'irrémédiable décadence du

monde latin, non seulement Galien devait imposer fatalement sa personnalité à ses contemporains, mais il devait encore projeter la luminosité de son génie au milieu des siècles de barbarie et d'ignorance qui suivirent la chute de l'empire romain. L'apparition d'un homme au jugement sévère, ennemi des hypothèses, capable de systématiser les notions acquises, sans les altérer par des déductions hasardées, et de tracer le vaste tableau des connaissances précises léguées par le passé, la venue d'un tel homme, disons-nous, eût été pour l'avenir de la médecine une faveur du ciel. Malheureusement Galien ne fut point cet homme-là. Il eut tout le talent qu'exigeait une aussi lourde tâche, un esprit aussi encyclopédique qu'on peut le souhaiter, autant et plus même de connaissances techniques qu'on soit en droit d'attendre d'un seul homme, mais ces réelles qualités se trouvaient chez lui annihilées par le dogmatisme le plus outrancier. Ce fut un observateur de génie, un malin, mais un bavard et un systématique. Il resta dieu pendant plus de quatorze siècles et son culte ayant été renversé il ne passa plus que pour une fausse idole.

Tandis que Galien s'emparait du sceptre de la médecine, Cœlius Aurelianus (IIe siècle ap. J.-C.) tenait après lui un rang fort honorable. A l'égard des purgatifs, ses aphorismes furent beaucoup plus raisonnables que ceux de Galien lui-même. S'il dépassait la mesure en décrétant que les purgatifs bouleversaient l'estomac, relâchaient la musculature

gastro-intestinale et que l'administration d'une purge laissait à sa suite des vertiges, il voyait juste lorsqu'il raillait l'école de Galien avec ses purgatifs spécifiques : comment, s'étonnait-il, un évacuant pouvait-il agir sur les humeurs de la tête et pouvait-il montrer assez d'*intelligence* pour chasser l'humeur peccante, et celle-là seule, d'une région aussi éloignée de la muqueuse intestinale ? Il blâmait les purgatifs violents et les lavements âcres que Praxagoras imposait aux adultes vigoureux : l'émulsion de poivre avec vinaigre et parfois absinthe. Il s'adressait plus volontiers aux lavements aqueux (dans la goutte), émollients (dans l'obstruction intestinale) ou huileux (pour expulser les ascaris).

A l'exemple de Cœlins Aurelianus, Soranus d'Ephèse (110 ans ap. J-C.) rejetait l'emploi des purgatifs, disant qu'ils évacuaient à la fois les humeurs anormales et les humeurs physiologiques.

Son compatriote, Rufus d'Ephèse (IIe siècle ap. J.-C) a laissé un opuscule sur les lavements. Dans son *Traité des maladies des reins et de la vessie*, il expose ainsi le traitement des néphrites : « S'il est opportun de relâcher aussi le ventre, il ne faut recourir à aucune des évacuations qu'on procure à l'aide de médicaments pris par la bouche, mais on administrera un lavement chaud, on n'injectera pas une grande quantité de liquide, de peur que l'intestin rempli ne pèse sur les reins. »

Compatriote de Galien, Oribase naquit à Pergame en 325 après Jésus-Christ. Confident de l'empereur

Julien, ce fut plutôt un compilateur intelligent qu'un esprit original. Les VII[e] et VIII[e] livres de son *Traité de médecine* sont consacrés aux émissions sanguines et aux évacuations. Il recommandait de ne pas s'occuper d'un épileptique pendant une crise aiguë, mais seulement de le saigner immédiatement après et de le purger quatre ou cinq jours plus tard.

Né à Tralles, ville de Lydie en 500 aprés Jésus-Christ, Alexandre de Tralles vécut sous Justinien et fut le dernier représentant médical célèbre du monde romain. Il soignait exclusivement par les purgatifs : la goutte, la fièvre chaude, la fièvre continue, la fièvre tierce, l'occulsion intestinale, la mélancolie et l'ascite. Il est l'un des premiers qui aient fait usage de la rhubarbe dans la dysenterie. Préférant de beaucoup les purgatifs doux aux drastiques, il combattait les œdèmes et l'anasarque principalement par les décoctions végétales laxatives (légumes, racine de persil, décoction de poireaux, asperge et sels de cuivre).

De même que l'Empire d'Orient ne fut que le reflet effacé de l'Empire romain, de même la médecine byzantine se trouva fort effacée au regard de la médecine latine. C'est à peine si le nom des praticiens de cette empire décadent est parvenu jusqu'à nous.

Jacques le Psychrestre, premier médecin de l'empereur Léon le Grand, était partisan des rafraîchissants et d'un régime sobre et plutôt laxatif.

Nous savons que le troisième livre d'Actuarius

(médecin de la Cour byzantine à la fin du XIII[e] siècle) s'occupe des purgatifs et que sous le règne de Michel Paléologue (empereur de Constantinople en 1261) son médecin Demétrius Pépagoménos, écrivait un *Traité de la podagre*. La médication consiste en purgations mensuelles avec des pilules d'aloès, scammonée, cinnamone et quintefeuille. A ceux à qui répugne la purgation, il conseille les clystères. Chrétien, il termine son ouvrage en demandant pour ses malades l'intercession de la Vierge.

Le démembrement de l'empire romain nous contraint d'attendre l'ère des conquêtes arabes pour trouver des représentants de l'art de guérir, dignes des Galien et des Celse. Les Arabes étendirent notablement la matière médicale des Grecs et des Romains. Séparant les premiers la médecine de la pharmacie, ils imposèrent dans les officines un Code pour la préparation des médicaments.

Au X[e] siècle, cette séparation de la médecine et de la pharmacie fut un fait accompli. A Dschondispaour, une école de pharmacie fut créée. Les pharmaciens étaient divisés en deux classes : les *stationarii*, qui vendaient les médicaments simples (herboristes) et les *confectionnarii* (pharmaciens proprement dits) qui exécutaient les ordonnances des médecins. Ils introduisirent dans la thérapeutique une foule de substances actives, jusque-là inconnues, telles le séné, la casse, la manne, la rhubarbe, les tamarins, les myrobolans et l'aloès, pour ne citer que les purgatifs.

Les myrobolans, en particulier, sont une découverte des Arabes ; les Grecs font bien mention du μυροβολανος, mais ils désignent ainsi des glands communs. Quant aux tamarins, ils étaient totalement inconnus des Grecs. Si aujourd'hui nous dispensons ces remèdes avec plus d'à-propos et de mesure, il n'en est pas moins vrai que ce sont les Arabes qui nous les ont fait connaître.

Le premier en date, Mahomet (571-632) à l'exemple des prophètes bibliques, assembla dans son *Koran* de nombreux préceptes hygiéniques et médicaux. Plusieurs aphorismes de thérapeutique, pieusement recueillis par des disciples, viennent compléter un curieux assemblage médico-magique, qu'on pourrait résumer sous le nom de : *La médecine du Prophète*. Voici ce qu'on y peut trouver relativement aux purgatifs.

Les purgatifs recommandés par Mahomet sont : le miel, le séné, la nigelle, le cresson alénois, la rue, la curruma, le caquois odorant. Le séné avait ses préférences et Mohammed fait connaître ainsi l'enthousiasme du Prophète pour cette plante : « Trois choses, a dit le Prophète, ont la vertu de nous guérir des maladies, la mort exceptée : le séné, le sénoût. J'ai oublié la troisième des choses qu'indiqua alors le Prophète. » Ayant demandé quel était ce *sénoût*, il s'attira de Mahomet cette facile réponse : « Si Dieu eût voulu que vous le connussiez, il vous l'eût fait connaître. » En sorte que Mohammed fut aussi avancé qu'auparavant.

Mahomet conseille de ne pas administrer de purgatif à un vieillard très âgé, à un diarrhéique, à un enfant à la mamelle, à un cachectique, à un obèse, à un porteur d'ulcère. Il n'est convenable de purger ni par les grandes chaleurs, ni par les froids vifs, non plus que de renouveler une purge deux fois dans une même journée. Le lavement est un excellent moyen contre les coliques, les tranchées, la gastralgie. On le prescrit le matin et le soir, c'est-à-dire aux deux moments du jour où la température est fraîche.

Il est toutefois bon d'ajouter que si la tradition musulmane tend à considérer le lavement comme une médication recommandable il est des puritains, tel l'iman Ahmed, qui établit, textes à l'appui, qu'aux yeux du Prophète le lavement était tenu pour une manœuvre répréhensible lorsqu'il n'était pas impérieusement indiqué.

La plupart des commentateurs autorise le lavement, se retranchant derrière l'autorité même du fondateur de l'islamisme. Paraissant refléter l'opinion commune, Omar regarde le lavement comme indifférent : « J'ai questionné, dit-il, Mahomet, fils d'Aly, au sujet du lavement. Il n'y a rien de mal m'a-t-il dit à prendre le lavement C'est un médicament comme un autre médicament. » Le premier médecin arabe connu, Harets-ben-Caladah (VIe siècle) recommende aussi l'usage des lavements.

Théodocus (VIIe siècle) réunit en dix préceptes concis ses idées sur l'hygiène. L'une de ces dix sen-

tences conseille la purgation à chaque changement de saison.

Le premier médecin arabe sur lequel nous possédions une documentation assez étendue est Mésné l'Ancien ; né en 777, à Khouz, près de Ninive selon Léon l'Africain, il vécut quatre-vingts ans. Il fut le premier médecin d'Haroun-al-Raschid, puis celui de son fils Almanoun. Il a composé de nombreux traités dont plusieurs nous intéressent : *De la colique. Du régime des purgatifs suivant les temps et les tenpéraments. De la diarrhée.* Mais ce qui contribua le plus à le rendre célèbre, c'est sa *Pharmacopée générale.* Imprimée pour la première fois à Venise en 1471, elle jouit d'une autorité incontestée pendant tout le moyen âge et resta jusqu'au XVIIe siècle l'un des meilleurs formulaires qu'on trouvât dans les officines de toute l'Europe.

Mésné avait une certaine aversion pour les purgatifs, surtout les drastiques, tel que l'ellébore, alors très en faveur. Il divisait les purgatifs en quatre catégories, selon les parties de l'organisme sur lesquelles ils agissaient. La première catégorie agit sur les parties animales (tête et parties) ; la seconde sur les vitales (poitrine, poumons) ; la troisième sur les parties naturelles (estomac, intestins, rate, reins) ; la quatrième sur les extrémités, les articulations et la peau.

Le commerce des Sarrasins avait fait connaître aux Arabes des purgatifs doux ; ce sont ceux que recommande Mésné : la casse, le tamarin, les myro-

bolans, les sébestes et les jujubes. Lorsqu'il employait la scammonée, il cherchait à en atténuer les effets en l'associant à la racine de violette et au suc de citron. Il avait composé un vin purgatif à base de séné et c'est avec la plus vive admiration qu'en parle plusieurs siècles plus tard Philbert Guybert : « Il mestoit grande quantité de séné dans du vin doux blanc et trois moys après le donnoit à boire et ainsi purgeoit le cerveau, avec les organes des sens, augmentoit la joye et la resjouyssance en l'âme. »

Des autres médecins arabes du IXe siècle, nous ne connaissons rien de fort intéressant. C'est de Rhazès diverses études : *De la colique, Des hémorroïdes, Des purgatifs chez les tempéraments chauds*. C'est El-Kendy, qui compose un traité sur les médicaments purgatifs. C'est encore Ishag-ben-Honein, qui fait paraître un opuscule : *Les correctifs des médicaments purgatifs*. Sous le même titre, Hobéich entreprend un ouvrage plus important ; il y est surtout traité du turbith, de la coloquinte, de l'huile de Croton tiglium, de l'aloès et des myrobolans. Sérapion indique un bizarre laxatif : le fiel des animaux purge, dit-il, si on s'en frotte le nombril. C'est avec une égale naïveté que le même auteur dit que le séné sert merveilleusement à la rêverie et à la folie, aux fissures et aux ulcères de tout le corps, à la résolution des nerfs, à la phtiriase, à la céphalalgie, à la gale, au prurit et à l'épilepsie. De nos jours on n'exige pas de ce médicament des propriétés aussi étendues.

Avec le Xe siècle nous touchons au siècle d'or de

la médecine arabe. Une grande figure y domine toute les autres, celle d'Avicenne, le Galien arabe. Né a Chiraz en 980, il mérite d'être nommé de son vivant le prince des médecins. C'est à lui qu'on doit l'usage de dorer et d'argenter les pilules, parce qu'il croyait aux vertus curatives des métaux précieux. Notre xx[e] siècle persévère dans cette croyance avec ses formules un peu plus élégantes à base de protargol ou d'électrargol. Quand à l'habitude d'enrober les pilules, nous l'avons conservée. Mais notre époque pratique a mis l'or en proverbe, réservant aux pilules l'argent et même le tolu ou le gluten. N'oublions pas la kératine inattaquable par le suc gastrique et qui permet de faire absorber par l'intestin les médicaments pouvant irriter la muqueuse stomacale.

Les purgatifs préférés d'Avicenne étaient : les myrobolans, la casse, le tamarin, la scammonée, l'aloès et la coloquinte. Il abondait dans le sens de la polypharmacie et contribua à la développer. Outre l'extension qu'ils donnaient ainsi à la matière médicale, plusieurs circonstances devaient porter les Arabes à la polypharmacie. Incapables d'expérimenter rationnellement l'efficacité des drogues simples, récemment découvertes, ils leur attribuaient des propriétés souvent imaginaires et quand ils supposaient que la maladie avait simultanément plusieurs causes, ils réunissaient dans leurs formules et combinaient de mille manières les substances qu'ils croyaient capables d'en combattre à la fois les divers symptômes. Aussi est-ce à eux que l'on doit ces

nombreuses préparations complexes, qui ont encombré si longtemps les formulaires, telles que : électuaires, thériaques, tryphères, hières, opiats, confections, conserves, poudres composées et dont nous retrouvons encore la trace dans nos codex modernes.

Avicenne employait les purgatifs dans les fièvres épidémiques et l'éléphantiasis. Il considérait les eaux de mer comme laxatives, à la condition d'être prises en boisson ; l'irritation qu'elles pouvaient déterminer sur le tube digestif était aisément calmée par l'absorption de bouillon de poule. Il tenait le myrobolan pour un bon laxatif et un excitant de l'ardeur génésique, il fallait le préparer avec des citrons non encore parvenus à maturité.

Par ailleurs, il écrit que l'aloès ouvre tellement l'orifice des veines que le sang coule facilement après son ingestion et que pour cette raison son emploi est contre-indiqué en cas d'hémorroïdes. Mêlé au miel, il purge médiocrement mais n'est pas aussi nuisible que les autres purgatifs.

Il veut que la manne et la casse agissent rapidement. Lorsqu'après deux heures d'attente, elles n'ont pas fait effet, il donne deux drachmes de mastic dissous dans de l'eau de rose, puis, dit C. de la Coste (1), « il fait un liniment sur le ventre avec du fiel de bœuf et y met un drapeau trempé dans le fiel du susdit, pour exciter la faculté expultrice si besoin est ».

1. Edit. de 1619.

C'est encore à Avicenne que nous devons une des premières descriptions de la seringue à clystère, de cette fameuse seringue qui sera la gloire des apothicaires du XVIIe siècle. A dire vrai, c'est Albucasi (milieu du Xe siècle) qui fut le réel inventeur de la seringue à piston ; la seringue d'Avicenne est un perfectionnement instrumental. A l'origine le mot *seringue* servait à désigner la sonde urétrale, l'instrument employé pour donner les lavements était formé d'une bourse de cuir ou d'une vessie de porc ou de bélier, se fixant sur une canule en bois, au moyen d'un lien ou d'un pas de vis. On vidait la bourse en la comprimant avec les deux mains. C'est la poire en caoutchouc actuelle qui sert journellement à donner des lavements aux enfants.

Voici comment Albucasis décrit sa seringue : « L'extrémité en sera pleine, suivant une légère étendue ; percée de trois trous, un d'un côté et deux de l'autre. Le calibre de la canule doit être mesuré, de telle sorte que le piston en remplisse exactement la cavité et que, si vous attirez le liquide, il soit aspiré et que, si vous le repoussez, il soit chassé au loin comme il arrive avec ce tube au moyen duquel on lance la naphte dans les combats de mer ». La première représentation figurée de la seringue se trouve dans la *Chirurgie* de Brunschwig en 1497.

Au début du XIe siècle, Avicenne modifiait l'instrument d'Albucasis. Au corps de pompe était adaptée une canule à deux tubulures accolées comme les canons d'un fusil. L'une des tubulures commu-

niquant avec la pompe, servait à l'injection du liquide ; l'autre, libre à ses deux extrémités, servait au dégagement des gaz intestinaux.

C'est en 1668, cinq ans avant la mort de Molière (qui par conséquent eût pu présenter ce nouveau modèle dans ses comédies) que la seringue fut modifiée ; Régnier de Graaf eut l'idée d'interposer un tuyau souple entre la canule et le corps de pompe : et ce fut le clysopompe. Il faut arriver à Leroy d'Etiolles pour voir cette amélioration devenir pratique et donner naissance à l'irrigateur Eguisier. Actuellement, tombé lui-même en désuétude, il a été détrôné par le bock ou laveur.

Revenons à nos Arabes. La renommée d'Avicenne fait pâlir jusqu'à l'effacement ses confrères contemporains. Un certain Mésué le Jeune (mort en 1015) laisse une *Pharmacopée générale*. Il employait comme purgatifs la rhubarbe, la casse, le bol d'Arménie, la scammonée et la manne, qu'il croyait tombée du ciel comme une rosée. Puis c'est un médecin au nom imposant Abou-Giafar-Ahmed-ben-Mohammed-al-Thabib, qui laisse un *Traité du mal de ventre, de ses espèces et des remèdes pour le guérir*. C'est aussi Ali-ben-Rodhonan, qui écrit un traité sur les purgatifs. C'est enfin Izhac, que nous savons avoir utilisé les myrobolans comme évacuants dans la pleurésie et l'erysipèle.

Le XIe siècle marque le déclin de la médecine arabe. Eben-Bothlan compose un *Traité de l'administration des purgatifs* et surtout un traité d'hygiène, le

Takouim essaha, dont le trente-cinquième paragraphe disserte sur les purgatifs et le coït.

Au XIIe siècle, El-Homsy laisse un *Traité des purgatifs* et Avenzoar croit inventer un nouveau purgatif en arrosant d'une solution purgative un pied de vigne et en en faisant manger les fruits à son khalife émerveillé et constipé.

Mais après Rachid (né en 1240), il faut renoncer à trouver le moindre représentant original de la médecine arabe. Ce Rachid lui-même eut une fin curieuse ; il fut condamné à mort pour avoir fait avaler une mauvaise purge à son maître, le sultan Oldjaïton. Tous les médecins de la Cour étaient d'avis que, ce monarque ayant un flux d'intestins, il fallait le soumettre aux astringents ; seul Rachid, s'entêtant, imposa un purgatif. Il fut donné, le roi mourut et Rachid eut la tête coupée.

En Europe, l'école arabe eut une rivale sérieuse en l'école italienne de Salerne, qui florit à la même époque. Fondée, croit-on, en 800 par Charlemagne, qui venait d'être proclamé empereur d'Occident, sa réputation grandissant au Xe siècle, atteignit son apogée aux XIe et XII siècles, ponr décliner ensuite rapidement. Dès le XIVe siècle, abandonnant l'école déchue, les étudiants émigrèrent à Bologne, Montpellier et Paris. Connaissant à fond les écrits d'Hippocrate, les Salernitains se montrèrent fort peu originaux ; ils ne firent guère qu'appliquer les principes hippocratiques. Hygiène convenable, thérapeutique

parfois rationnelle, souvent fantaisiste, appliquées l'une et l'autre par des praticiens, qui ne jugeaient que par les yeux des médecins grecs, latins et même arabes, ces qualités expliquent l'éclat de l'école de Salerne et son rapide ensevelissement dans l'oubli.

Aussi ne faut-il pas s'attendre à trouver chez les Salernitains des représentants brillants, remarquables par leurs qualités personnelles. Musandinus se montrait d'une prudence inouïe. Il purgeait ses clients sans crier gare et sans les avertir. Si le malade purgé se remettait, l'auteur avouait sa tentative et n'oubliait pas d'ajouter que c'était ce qui l'avait guéri. S'il allait de mal en pis, ni le patient ni son entourage ne se doutaient qu'une purgation avait été administrée.

Cophon avait deux sortes de purgatifs, les uns à l'usage des riches (la rhubarbe pulvérisée), les autres à l'usage des pauvres (la décoction de myrobolans). Il ne faisait pas mystère de les administrer.

La seule publication réellement célèbre de l'école est le *Regimen sanitatis sen de conservanda valetudine liber*. Revenu blessé du siège de Jérusalem, entrepris par Godefroy de Bouillon, Robert, duc de Normandie, se fit guérir d'une fistule au bras par les médecins salernitains. Epris de leur science, il leur demanda quelques règles de conduite pour la conservation de sa santé. Déférant à son désir, l'école composa le fameux *Regimen sanitatis*. On donne parfois comme auteur du traité Jean Médiolanus, mais rien n'autorise cette assertion ; il est infiniment

plus probable que le collège entier peut revendiquer la paternité de cet ouvrage.

Voici les quelques préceptes, se rapportant aux purgatifs, et qu'on peut extraire du *Regimen* qui ne contenait pas moins de 3.520 vers : au printemps, il est bon de se purger, pour évacuer les humeurs nuisibles et balayer la crasse stomacale :

> « Quolibet in mense confest vomitus, quia purgat
> « Humores nocuos, stomachi lavat ambitus omnes ».

Au mois d'août, par contre, défense de se purger. Les gens purgés doivent s'abstenir de manger. La purge est interdite les jours de chaleur, de vent ou de neige.

Le clystère guérit la colique et les vents, calme les douleurs du cœur, du rein et du foie. Il est contre indiqué dans les cas de hernie et d'abcès intestinal (appendicite). Pour préparer le lavement, on se servira des décoctions de mauve, guimauve, mercuriale ou violette, avec addition de sel ou de son.

Les constipés seront tenus de boire pendant deux jours une décoction de lard dans de l'eau, puis de la poudre de séné.

Après ce rapide aperçu sur la médecine à Salerne, nous devons nous occuper de la médecine européenne au moyen âge. Plusieurs codex non officiels servaient dans les officines, au moyen âge, à la préparation des médicaments. Outre les formulaires arabes de Mésné et de Rhazès (ixe siècle) et d'Aboul-Hassan-

ebn-Talmid, évêque nestorien du XIIe siècle, il faut surtout citer l'*Antidotaire de Nicolas Myrepsus* d'Alexandrie et l'*Antidotaire de Nicolas Præpositus* de Salerne (XIIe siècle).

Nicolas de Salerne avait écrit son *Antidotaire* en latin dans la première moitié du XIIe siècle. Il fut traduit incomplètement en français souvent avec peu de fidélité ; les meilleures de ces traductions sont l'une du XIVe, l'autre du XVe siècle. Avec le *Dispensarium medicinarum quibus vulgo utimur* de Thibault Lepleigney (1538), il fut jusqu'au XVIIe siècle le véritable codex des apothicaires de tout pays. Bien que n'ayant reçu aucune consécration officielle, l'*Antidotaire* reçut l'approbation royale. Une ordonnance de Jean Ier en 1353 (1) prescrivait de faire des visites chez les apothicaires de Paris et invitait le chef de la corporation le « maistre du métier d'apothiquaire » à vérifier si chaque officine possédait un exemplaire de l'*Antidotaire*.

Il renfermait 140 formules, dont voici les plus intéressantes pour nous :

« Achanaton vaut contre dolor de chef, contre létargie, contre poacre (goutte), contre dolor de rains, contre dolor de marriz (matrice) et contre dolor qui sont de fleume viscous (humeur épaisse) et a ceus qui ne poent cuire lor viandes (digérer leurs aliments). Seit doné au soir ou (avec) eve (eau) chaude a quantité d'une chastaine. » Cet achanaton était

---

1. *Ordonnances royales*, t. II, p. 532.

composé d'aloès, cannelle, arum, ellébore, scammonée et miel soufré.

L'électuaire de suc de rose (à la scammonée) « vaut a goute et purge cole (bile) et vaut a tiercaine et cotidiane ».

Le catarticum imperiale (scammonée, cannelle, cardamone, myrobolans, miel soufré) « vaut a constipatiun, a ventosité et purge sang moleste ».

L'oxizaccare (jus de pomme et vinaigre) purge de la bile au « ventrail » (estomac). L'oximel « purge fleume ». Le paulinum antidotum (opium, aloès, scammonée), « purge le chef et le ventrail de fleume et de mélancolie ». La potion amère de Galien « vaut a indigestion de ventrail ». Le sirop acétique composé « vaut a passion d'esplain (rate) et de foye et a constipatiun de ventre ».

Dans les *Recettes de médecine* du même antidotaire, existe une poudre « à esclaircir la veue et à garder la digestiun. Il comporte les opilations du foye, il oste la ventosité..., fait pisir (pisser) et purge les sentes de la vesie ». (Cardamome, anis, fenouil.)

Au XIIIe siècle paraissait un savant moitié médecin, moitié alchimiste, Arnauld de Villeneuve (1240-1313). Né aux environs de Montpellier, il y commença ses études et les continua à Paris. Il enseigna ensuite à Paris, Montpellier et Barcelone. Sa pratique est tout entachée de magie et d'astrologie. L'ouvrage le plus important qu'il nous ait légué est le *Trésor des pauvres*. Ses œuvres furent réunies pour la première fois à Lyon en 1504.

Le *Trésor des pauvres* s'ouvre par un bon conseil : n'abusez pas des purges : « Le moins de médecines est le meilleur. Et croy si vous travaillez de gouverner vostre personne comme dit est, il ne vous en fauldroit gueres. Touteffoys attendu vostre complexion et ce que ay peu cognostre de vous, vous povez faire ce quil sensuyt sans nulle doubte ne dangier et spéciallement deux foys lan en may et septembre ou autrement quand doubteriez den avoir affaire, faites par ordre comme il sera dit cy-après.

« Premièrement pourrez faire le cyrop qui sensuyt et en prendrez au moins deux heures devant disner ou plus tost si povez environ neuf cuillerees dargent tiède et autant deux heures après souper, tant que durera et lavez bien vostre bouche aucuneffoys devant que le prenez. » Suit une formule très compliquée de purge.

« *Item*, ce cyrop achevé, tu prendras le breuvage qui sensuyt de bon matin et ne mangeras jusques à neuf heures. » Nouvelle formule de sirop tout aussi compliquée.

« *Item* ung jour franc après la medecine, prendrez de bon matin le triacle qui sensuyt, sans garde. » Il donne la composition du dit triacle. En général, explique-t-il, on ne doit pas évacuer les humeurs à l'heure où l'horoscope dit qu'elles sont en mouvement.

Si la purge n'est pas indispensable prenez la mixture pour « lascher le ventre » : « Prends amer de cerf, sel gemme, huylle. Broye tout ensemble et de

ce faictz oingnement duquel luy oingdras le fondement (Galien). Item autrement, prens cyclamen, le broye et en faitz emplastre sur le penil (Macer). »

Et beaucoup d'autres formules aussi baroques. Ainsi, vider un œuf de géline par un petit trou, le remplir de beurre et d'étoupe (ce qui ne doit pas être commode, entre parenthèses), fermer à la cire et appliquer sur l'anus. Retirer vivement l'œuf dès que l'effet purgatif est sur le point de se manifester, autrement, trop tarder « destruyroit la vertu restrainctive qui seroit grand dangier ».

Il y a mieux. C'est de la moelle de chou, de la fiente « d'un grand rat » et de l'huile, le tout en suppositoire. Le polypodium n'est à la portée que des gens riches. Ce qui n'est point mauvais non plus c'est de prendre la jambe d'arrière d'un pourceau, cuite avec de la mercuriale et d'en prendre « toub plein une escuelle » avant dîner ; c'est aussi de manger les cerises avec les noyaux. Il va jusqu'à indiquer une préparation savante, qu'il enferme dans un sac de cuir ; il coule délicatement le tout dans le derrière du patient, tandis qu'un drap bien chaud lui garnit le ventre.

On peut, dit-il, faire à peu de frais un vin laxatif en introduisant dans la moelle d'un pied de vigne vivante de la scammonnée et de l'ellébore (les modernes croiraient simplement faire crever la vigne, mais lui point). Le vin qui provient de cette vigne est purgatif et agit merveilleusement « contre durté du ventre ».

Si on soupçonne des vers intestinaux, on fait des emplâtres clairs à la farine d'orge et on les applique « ung petit sur le lieu des vers ». Le lavement de lait, coloquinte et ail est apprécié dans le même cas ; et aussi « suppositoires de chair sallée vault a faire mourir les vers qui sont emprez le cul ».

Sur cette consolante constatation nous quittons Arnauld pour nous occuper du pape Jean XXI (mort en 1277). On pourra s'étonner de voir un pape en cette affaire. Avant de devenir pape, Jean XXI, nommé Pierre d'Espagne s'était mêlé de médecine. Il avait accepté à titre d'hommage la dédicace du formulaire médical connu sous le nom de *Circa instans* et y avait fait de sa main des additions cocasses dans le genre de celle-ci : « Pour provoquer le flux du ventre, on mettra des excréments du malade dans un os humain et on jettera celui-ci dans le fleuve. » Jean XXI composa un *Thesaurus pauperum*, qui jouit d'une certaine notoriété durant tout le moyen âge.

Pour être moins connu, le traité d'oculistique du pape-médecin n'en est pas moins curieux. Le traitement de l'ophtalmie nous intéressera, car la purgation en est un des éléments : « Repos au lit, la tête élevée, dans une chambre obscure, à l'abri des poussières et de la fumée ; s'abstenir du coït ; éviter les légumes, l'ail, les mets épicés, les grillades, les rôtis, éviter également la colère et les rixes et garder le silence. Saigner au bras droit, purger quatre jours après, avec de la casse et des prunes de Damas.

Appliquer sur l'œil trois ou quatre fois par jour un linge imbibé d'une décoction tiède de fenugrec et de violettes. » S'il survient de la suppuration, vite les grands moyens : « dissoudre des perles, de la céruse et de l'opium dans de l'urine et du vin et badigeonner l'œil trois fois par jour. » Rien d'étonnant à trouver un pareil amalgame chez l'inventeur de l'*aqua mirabilis*, étrange macération de multiples plantes dans « l'urine d'un jeune garçon vierge » et dans « le lait d'une femme nourrissant un garçon ».

Quoi d'étonnant encore à ce qu'un pape s'occupât de médecine ? Tout le monde médiéval faisait de la médecine illégale, malgré les doléances des mires qui n'y trouvaient pas leur compte. Harcelé de longue date par les récriminations des praticiens, Jean le Bon se décida à rendre une ordonnance contre les charlatans et les illégaux de la profession médicale. Voici la traduction de cette curieuse ordonnance royale rendue en langue latine en 1352 :

« Jean par la grâce de Dieu, roi des Français, à tous, etc... Le doyen et les maîtres de la Faculté de médecine de l'Université de Paris nous ont exposé que des gens de l'un et l'autre sexe, quelques femmes, avancées en âge, des convertis, des gens de la campagne et quelques herboristes viennent *pratiquer* à Paris, ignorant la science de la médecine, la complexion des hommes, le moment et le mode convenables, les propriétés des remèdes, *surtout des remèdes laxatifs, qui mettent la vie en danger*, principalement quand on les donne mal à propos, déna-

turent les remèdes, en dépit de la raison et de l'art, conseillent, fournissent et *administrent des clystères très laxatifs* et d'autres dont l'emploi ne leur est pas très familier, sans se faire assister d'aucun médecin et cela au grand scandale de notre peuple, au grand péril des corps et des âmes et au mépris de la déconsidération des exposants, de la science de médecine et des experts en icelle, que cet abus de remèdes aggrave les maladies, produit les homicides, les avortements secrets, quelquefois même publiquement avoués... Par ces présentes et à toujours, il est défendu à toutes gens de tout sexe et de toute condition de composer ou d'administrer aucune médecine aléatoire, aucun sirop, élixir, *aucun clystère* dans les maladies mortelles ou dont les symptômes présentent une certaine gravité. » En supprimant le clystère, cette ordonnance pourrait textuellement être rendue aujourd'hui.

De ce document très important, nous pouvons déduire que c'était surtout sur la préparation et l'administration des purgatifs que s'exercait l'effronterie des charlatans, car l'ordonnance du roi s'en préoccupe à deux reprises. Nous y voyons également que le maniement des purgatifs était considéré comme très délicat ; une purge ordonnée à mauvais escient était aisément incriminée comme ayant été fatale au patient.

C'est ainsi que le biographe du roi de France Henri I[er], Odéric Vital, dans son *Histoire ecclésiastique*, accuse formellement le médecin du roi, Jean de

Chartres, d'avoir occis son client en lui faisant prendre à tort une purge suivie de l'ingestion d'une grande quantité d'eau (1060).

Nicolas de Salerne, Arnauld de Villeneuve et Jean XXI sont les grands noms médicaux du moyen âge. Rien à dire de l'Espagnol Lopez de Villabolas qui, en 1488, écrivait un poème pharmaceutique ou *Sommaire de la médecine*, dans laquelle il consacrait de nombreuses strophes aux purgatifs, onguents et emplâtres.

Sans entrer dans des détails futiles, nous ne saurions passer sous silence les purgatifs les plus en vogue au moyen âge, les *pilules glorieuses*. C'était un assemblage polypharmaque, duquel émergeaient le turbith, la coloquinte, les myrobolans et l'aloès. La formule exacte en a été retrouvée à Salins (Jura) dans un recueil de recettes pharmaceutiques du XVe siècle. Les *pilules des rois* avaient une composition analogue. Inventées pour Roger II, premier roi de Sicile (1097), et employées par le pape Alexandre III († 1181), leur vogue dura jusqu'au XVe siècle, époque où on les trouva démodées.

Certaines compositions médicamenteuses ont été lancées primitivement par les monastères. Le pharmacien d'un monastère ou pigmentorius inventa la décoction de scammonée dans du sirop de coings et de réglisse, pour rendre le mélange plus doux et atténuer l'action irritante de la scammonée. Cette préparation se nommait *diagrède* ; une fois dessé-

chée et mise en poudre, elle constituait une médecine, privée d'âcreté et de principes violents.

On sera peut-être curieux de savoir combien pouvaient coûter des remèdes étranges et embrouillés tels que ceux que le moyen âge employait. Rien de plus simple.

Dans le livre de comptes de Jehan Harscnet, voici le relevé adressé à Mgr de Raix en 1450 :

« Pour ung clistère pour Messire Guillaume. 10 sols

« A maistre Thomas, ung escu vieil pour mettre, en la médecine de Madame. . 30 sols »

Un chirurgien montalbanais du XIVe siècle demande des honoraires sensiblement identiques :

« Pour un électuaire et pour un clystère ordonné par W. de Verfeil, pour un écuyer et qui fut apporté à Bioule par G. Bonis. . . . . 14 sols »

Vers la même époque (1322) l'apothicaire Simon d'Epernon adressait au comte de Poitiers sa note d'honoraires pour remèdes fournis et administrés en son hôtel. Le client étant cossu, le total des frais s'élevait à 13.250 livres et 11 sols parisis, soit 108.000 francs de notre monnaie. Simon ne travaillait pas pour rien.

Il nous faut dire un mot des productions littéraires médiévales. C'est au moyen âge qu'éclôt cette irrésistible fantaisie qui s'appelle l'esprit gaulois, fertile en plaisanteries scabreuses, qui côtoiera la pornographie sans y tomber jamais, qui ira grandissant chez Rabelais, Marguerite de Navarre et La

Fontaine et s'épanouiera dans les farces de Molière. Inutile de dire que purges, évacuations et clystères seront la cheville ouvrière de la gauloiserie. Ouvrons la *Farce de Maistre Pathelin* et nous ne serons pas longs à découvrir quelques plaisanteries plus ou moins savoureuses sur les fonctions intestinales. C'est d'abord l'avocat Pathelin qui se demande si un clystère lui sera profitable :

Ha, maistre Jehan ! Plus dur que pierre
J'ai chié deux petites crottes
Noires, rondes comme pelotes,
Prendrai-je un autre clistère ?

Par ailleurs, il décrit pittoresquement le prurit causé par les hémorroïdes :

Les playes Dieu ! Qu'est-ce qui s'ataque
A mon cul ? Est-che or une vaque
Une mousque ou ung escarbot ?
Ha dea, j'ay le man Sainct Garbot !

Ces deux citations nous suffiront. Qu'on nous permette de continuer nos incursions au XVI[e] siècle.

Le premier formulaire qu'ait vu paraître le XVI[e] siècle est le *Myrouel des appothiquaires et pharmacopoles* de Campèse dit Champier. Peu important quant au volume, c'est une œuvre qui fait date, car c'est le premier opuscule de ce genre écrit en fran-

çais : il est regrettable que dès le début l'auteur pontifie et se montre si méprisant à l'égard de ses collègues les apothicaires. Il déverse tout son venin, quand il arrive au chapitre de la scammonée. Ecoutez-le causer :

« Quant à scamonnée, médecine par excellence, laxaltive et dangereulse plus que Cerberus ou bien Belzebuth ; nos aromaterez en usent sans discretion, ignorant lcs maulx lesquelz proviennent d'icelle, car elle est ennemye de l'estomach, corrompt le corps humain ; c'est le jus d'une herbe incongneue à tous appothiquaires de France et Italie et n'est appothiquaire homme aymant Dieu qu'il ousat jurer et affermer de quelque scamonnée, car c'est ung jus d'herbes inspicée hors la cognoissance de tous humains. Et toi médecin qui l'ordonne et toi aromatere qui la prepare et en fais un viagrede avec paste mal pastee, tu boute ton patien a l'aventure touteffoys que tu l'applicque...... et donne a ton frere crestien ce que tu ne vouldroys prandre pour toy. Tu jous a la pelotte de ton frere crestien, comme font les maroniers de leurs esclaves. »

Il ajoute que Galien et Hippocrate l'ordonnaient cependant, ainsi que l'ellébore. Mais il fait remarquer qu'Hippocrate étant « idolastre » et Galien « gentil », ils n'étaient pas arrêtés par la crainte de Dieu et n'avaient pas peur de tuer leurs semblables. On ne saurait plus maladroitement mêler la science à la religion.

Champier est aussi malveillant au chapitre de la

coloquinte. La coloquinte purge le flegme et les anciens la prônaient, mais ils n'avaient « aucune cognoissance des medecines benedictes ». Finalement, il conseille « à tous crestiens jamais d'icelle n'user en medecine. » Le médecin qui l'emploie est digne de recevoir une punition corporelle « sy non mortelle a tout le moins sensible. »

Des remèdes aussi dangereux ne doivent être maniés qu'avec une extrême prudence. Honte à ces apothicaires « lesquelz ne scavent entendre latin ou bien que latin de femmes et de cuysine » et qui cependant « souvent effoys abusent et contrefont les médecins là où les plus saiges sont bien empeschez, dont plusieurs souvent perdent la vie » ; et en définitive « les cimetiers sont souvent boussus avant leur terme. » De tels individus sont de « rudes imprudentz, sans conscience, n'aymant Dieu ny sa religion ou bien petit. »

Plus facile à vivre et moins grognon èst Raoul du Mont-Vert dans sa pharmacie (1538). Janvier et mars, dit-il, sont de mauvais mois pour se purger. Janvier. « Au dict moys, ne faict pas bon seigner ny aussy prendre médecine. » En mars « on se doit garder de manger viande qui face trop aller en chambre. »

« Pour faire aller en chambre, prenez une herbe nommee mercuse et en mengez avec vin aygre et tantost prez yrez en chambre. »

L'eau de fumeterre est laxative et « Discoride dit que fumeterre beve et mangee faict puiser grande

quantité de collere hors du corps ». La camomille a même vertu : « Beuvez à jeun, elle vous fera pisser et aller à la chambre. » Et aussi les cerises douces.

Plus loin, il indique un « électuaire lavatif » aux follicules de séné. « Pour faire aller en chambre, prenez violette de mars et la faictes frire en beurre ou en huille dollive, comme on faict espinars, sans y mettre sel ne eaue et quant ce sera faict metez a une escuelle et sucrez fort de sucre une misture et faictes manger au patient et il yra en chambre bien naturellement. » Autre remède, pour obtenir le même résultat : « Prenez une plume de geline, trempée en huille dollive ou de beurre et le mettez par le fondement. »

Pour ce qui est des lavements, il indique un « clistoire contre collique passion » (1). C'est une infusion de camomille, mélilot, avec casse, catholicon et miel. Une mixture voisine est révélée pour « purger une femme qui est enflée au ventre ». Il enseigne aussi un lavement à l'alun « pour restraindre les chairs molle, et de bonne odeur, et fait grand bien au secret ».

Pour purger les femmes, « prenez des pommes de chesnes, des prunelles et des cormes en cas de chaucetrappes et est aussi bonne pour oster taches ». Décidément c'est une formule précieuse.

A son idée, le changement de coloration des urines est l'indice d'existence mal réglée. « Urine rouge

---

1. Occlusion intestinale.

ou noire ou d'autre couleur ; si elle ne change poinct au feu c'est signe de grant continue et est par faulte daller à femme ou de soy espurger. Et cela luy rompt les costez par faulte de purgation. »

Dans ses *Œuvres charitables*, Philbert Guybert se place à un point de vue très spécial ; donner des recettes pharmaceutiques d'un prix aussi minime que possible, de façon à ce que les gueux eux-mêmes puissent en profiter. Il conseille un lavement revenantà cinq sols : c'est une décoction d'orge, son, séné, fenouil, miel, beurre et sucre rouge. Du même prix est un bouillon purgatif, de la même composition à peu près : on y ajoute seulement du jus de citron, pour le rendre plus agréable.

Dans la catégorie des médecines à bon marché la première place revient à un bouillon purgatif de un sol six deniers. Il est fait « d'une demi-once de séné et le poids d'un escu de graine de fenouil verd, trempé toute la nuyct ». C'est un triomphe pour les pauvres « qui n'ont le moyen de faire tant de façon et ne se dégoustent de rien ».

Afin que ses lecteurs ne se fassent pas voler en achetant les drogues, Guybert leur fait la liste des médicaments courants, avec leur valeur marchande. Voici le prix de la livre de chacun des purgatifs usuels :

L'aloès, 6 livres ; la casse, 40 sols ; la coloquinte, 3 livres ; l'ellébore, 8 sols ; le jalap, 3 livres et 10 sols ; la manne, 6 livres ; la réglisse, 14 sols ; la rhubarbe, de 40 à 45 livres ; la scammonée, 15 livres ; le séné,

40 sols ; le tamarin, 16 sols et le turbith, 5 livres. « Pour la valeur des racines, herbes, fleurs, que l'on vend au pilier des Halles, elles sont à assez bon marché, comme chacun scait, partant je ne les mettrai point icy par escrit. »

Il donne la manière de reconnaître les bons produits des mauvais. « La meilleure casse doit estre récente, ne faisant point de bruit quand on la remue et esbranle avec la main. »

Il passe ensuite en revue les qualités des différents purgatifs. « La casse purge bénignement la première région du corps et les reins, tempère les ardeurs de la bile, etc... »

« La rheubarbe desopile et purge bénignement la colère rousse..., elle guérit les fièvres pourries et longues et les douleurs poignantes des flancs. L'agaric est chaud au premier degré, sec au second, il purge la colère rousse et noire..., offence le ventricule..., et de son ingrate amertume pique son orifice supérieure, il fait uriner, provoque les mois, tuë les vers du ventre.

« La scamonnée est un purgatif fort chaud et fort violent et par conséquent fort dangereux et de pernicieux usage s'il n'est pris en juste quantité, temps et lieu et de la façon que le doit ordonner un bon et fidèle médecin ; car c'est un médicament fort ennemy de notre nature, tant pour sa mordication et acrimonie que pour sa malignité par laquelle on le trouve de toute sa substance ennemy du foye, du cœur et du ventricule. »

L'aloès est dangereux « aux mélancholiques entant qu'il leur ouvre les hémorrhoïdes ». Le polypode est « bon aux maladies de la ratte ».

Mais c'est le séné qui a ses préférences très nettes. C'est « le plus excellent purgatif qui soit en la nature et n'en avons aucun en main qui si bien et si doucement purge la première et la seconde région du corps que iceluy ; il fortifie l'estomach, le foye, la ratte et le cerveau, resjouit les sens, renouvelle la jeunesse, retarde la vieillesse ». Toutefois, pour produire ce merveilleux effet, le malade doit être dûment préparé, il est saigné « et que ce soit d'un advis d'un bon et saige médicin, qui entende son faict et ne hazarde rien mal à propos ». Il profite de l'occasion offerte par son cher séné pour éreinter Paracelse son contemporain ; voyez le détour : une médecine comme le séné guérit seule en un jour plus de malades « que toute la chymie et tous les chymistes, esclos des maudits fourneaux de l'infâme Paracelse ».

Il met en garde contre le turbith, qui « trouble et renverse l'estomach ; c'est pour quoy il doit estre corrigé avec du zingembre ». Les hermodactes « purgent la pituite grossière des jointures ». La coloquinte « est un purgatif chaud au troisième degré, violent et malin duquel on ne doit user qu'avec préméditation et conseil ». Votre manne, choisissez-la de couleur franche « bien nette et pure et non pas mêlée avec une infinité d'ordures... Elle adoucit et nettoye le gosier et l'estomach, estanche la soif et

purge la colère rousse ». Le miel « fait bon ventre et n'offence point l'estomach ».

Ceux qui retireront le plus de bénéfice des purgatifs, explique-t-il, ce seront les pléthoriques et surtout « les gens d'excez, yvrongnes et gourmands... car ceux qui vivent dissolument amassent en peu de temps une multitude d'humeurs cruës ».

Jean Fernel, sur qui nous reporterons désormais notre attention, est un des médecins les plus en vue du XVIe siècle (1497-1558). Dans sa *Thérapeutique* et sa *Méthode générale de guérir les fièvres*, les purgatifs tiennent une place considérable. Dans les fièvres, dit-il, en sa *Méthode générale*, « la scammonée, la coloquinte et le turbith tirent les humeurs subtiles des parties les plus éloignées, laissant d'ordinaire les plus crasses ». L'humeur crasse, qui reste ainsi pour compte au malade, pourra être chassée par le séné, l'agaric ou la rhubarbe. S'ils ne suffisent pas, on emploiera les apozèmes, qui agiront avec la dernière vigueur sur ces humeurs « crasses, épaisses et gluantes ».

Mais quand l'humeur peccante est « dans les vaisseaux et dans l'habitude de tout le corps » le malade ne s'en tire pas seulement avec une purgation, mais encore avec une bonne et copieuse saignée, parce qu'en ce cas l'impureté considérable répandue par toute l'économie « fait bander les veines ». D'où utilité d'une magistrale saignée « qui incise les humeurs lentes, crasses et gluantes ». C'est ainsi que ces affreuses humeurs engendrent d'effarantes maladies

telles que « la vilaine galle, la lassitude tensive, la gratelle, l'encophlegmatie ».

Il faut purger d'emblée dans les maladies aiguës et ne pas se hâter dans les affections lentes (suivant la pratique d'Hippocrate). Dans les fortes fièvres, le « clystère remolient » n'est point à dédaigner. Ce qui nous forcera la main pour recourir aux évacuants, ce sera si « les esprits et les humeurs étant infectés et allumés par la mauvaise vapeur des excremens retenus, il survient une douleur de teste et que par leur poids le corps s'appesantit ». Purgation encore pour « une irruption de sang subtil et bouillant dedans les cuisses » ou pour un aliment mal digéré qui « engendre des cruditez ».

Dans les fièvres où l'humeur corrompue « flotte et vague », rien n'est bon comme un clystère remolient et détersif, qui ouvrira doucement les obstructions ». Essayez donc un peu aussi d'une purge contre « ces grosses galles salles et bruslantes qui sortent d'elles-mêmes aux environs des lèvres et du nez » (boutons de fièvre) et vous serez enthousiasmés du résultat. En général quand une purge n'a pas agi, vous pouvez vous adresser au clystère. Dans les fièvres tierces, si le malade est difficile, fine-bouche, on n'insistera pas trop sur le purgatif, on se contentera d'un sirop anodin. Mais après le septième accès, il n'y a plus à badiner ; l'humeur est « desja cuite, vicieuse et digérée » et en ne purgeant pas, on laisserait « s'épaissir l'humeur pourrie ».

Dans sa *Thérapeutique*, Fernel entre à propos

des purgations dans des détails qui nous paraissent enfantins ainsi que nous allons le constater.

« La purgation est profitable à la disenterie, parce qu'elle emporte la matière nuisible qui en est la cause efficiente. »

Il tente ensuite d'expliquer les causes de l'embarras gastrique et tombe dans le fatras suivant : « On ne peut pas entièrement purger le ventricule sans avoir auparavant arresté la fluxion, non plus arrester la fluxion sans avoir évacué le cerveau et emporter cette intempérie froide qui en estoit la cause efficiente... ; il faut purger tout l'excrément qui en est provenu, et s'il en provient encore davantage, il le faut attirer dans les narines par un cours naturel. »

Le lavement est le prologue de toute purgation, selon lui. Il faut le garder longtemps, car il est plus efficace ; pendant le clystère, le malade peut « manger et mesme s'endormir dessus ». Le suppositoire « esmeut seulement le ventre ».

Certaines affections existent, qu'il serait interdit de soigner autrement qu'avec des purgatifs. « Se trouveroit-il quelqu'un assez ignorant dans la médecine pour entreprendre de guérir par la saignée la crudité du ventricule, ou la lienterie, ou la douleur colique, ou le scirrhe de la ratte, ou la bile ou l'hydropisie ? » N'oubliez pas non plus de purger « si le corps est saisi d'une égale pourriture dans toutes les humeurs, ou par une obstruction générale, ou par un estoupement de la peau, ou par les veilles, le travail, le chaud, la colère, la pestilence ».

Il faut toujours évacuer en entier les humeurs peccantes, mais le difficile est de savoir s'il faut les évacuer « universellement ou à reprises ». C'est là où on reconnaît l'habile homme de l'art. Il faut tout évacuer d'un coup si « les forces estant en leur entier, la cacochymie est cuite ou déliée », mais il faut purger « à reprises, les forces estans imbécilles ». Vous n'avez probablement pas compris, moi non plus. Ça n'est pourtant pas de la métaphysique dirait Voltaire.

Ne purgez les femmes enceintes qu'avec des purgatifs doux. Dans les maladies aiguës, purgez à l'origine ; dans les maladies longues, purgez « à la concoction ».

Suivent enfin les très minutieuses règles de l'art de purger. La purge « de précaution » est indiquée en automne et au printemps, par un temps modéré. Ne vous imaginez pas qu'on puisse prendre ainsi médecine de but en blanc : il faut préparer le corps à la recevoir, « il faut oster toute la nausée ou par abstinence, ou par vomissement, ou par détersion et déjection avec pilules d'aloès. Si le ventre est dur depuis longtemps, il faut le rammollir par le lavement... ; avant la purgation, il faut ramollir l'humeur qui est dure, inciser et atténuer celle qui est grossière, nettoyer celle qui est lente et visqueuse ».

L'heure pour prendre purge variera suivant que « le ventricule est imbécille et très pur » ou qu'il est « robuste et impur ». Il faut d'abord rester couché jusqu'à ce que « le ventricule embrasse étroitement

la médecine ». En attendant l'effet cherché, se rincer délicatement le gosier avec « de l'eau d'orge, ou du suc de grenade, ou du vin un peu aspre ». Tout ceci pour arriver à ne pas s'endormir, car le moindre sommeil arrête l'effet de la purge, ainsi que l'affirme excellemment Hippocrate : « Quand vous voudrez arrester le médicament, vous tascherez de dormir en vous tenant coy ». Ne pas donner à manger avant que « la médecine ait fait son devoir », si on veut obtenir « une sincère purgation ».

L'art de prendre savamment une purge et d'en tirer tout le profit est pour Fernel à peu près aussi délicat que l'art de culotter une pipe, si magistralement exposé par G. Courteline. Pour bien se purger, il faut être dans une chambre au nord, par un temps ni chaud ni froid, à l'abri du vent.

D'après l'effet produit, on juge en dernier ressort que la purgation a été : vicieuse, fâcheuse, surabondante, inutile, obscure, manifeste ou parfaite. Les purgatifs les plus appréciés sont : l'huile, le beurre, la mauve, la guimauve, la violette, la mercuriale, les prunes, l'herbe aux puces, le cabaret, l'ellébore, la rhubarbe, la scammonée, le concombre, le séné, la casse et l'aloès. Chacun de ces remèdes s'adresse à un organe particulier ou à une humeur déterminée (bile jaune ou noire, pituite, humeur aqueuse).

« Tous les lavemens sont presque faits d'une livre de bouillon ou d'autre liqueur, dans laquelle on délaye deux ou pour le plus quatre onces de

médicamens avec quatre onces d'huile (1). »

La poésie elle-même contribua à chanter les louanges des purgatifs : c'est en vers qne Thibault Lespleigney, apothicaire de Tours, écrivit en 1538 son *Promptuaire des médecines simples en rithme joyeuse* :

Qui veult vivre longuement
Du corps fault purger l'excrement
. . . .

Telles sont ses prémisses. Il examine ensuite chaque purgatif en particulier. L'aloès est « au segond degré chauld, au tiers saic », il fait fonctionner le ventre et « cause très joyeulx reveil », quand il est d'une belle couleur jaune « il est aussy seur que la Bible » et quand on parvient à le pulvériser aisément « il est plus merveilleux que fouldre ». Des deux variétés d'ellébore

Le noir proffite pour follie (2)
Aussi purge mellanchollie

1. D'où le nom donné aux lavements de *bouillons pointus*.

2. Jusqu'à la fin du XVIIᵉ siècle personne ne douta un seul instant que l'ellébore ne pût être le spécifique de la folie. L'auteur de la *Généalogie de Fripelippes*, publiée en 1537, dit d un homme qui a besoin d'ellébore :

« Et il sera tout besoing au bon sire
De naviguer jusques en Anticyre
Pour nectoyer et purger son cerveau. »

Il est bon d'ajouter qu'Anticyre était la patrie de l'ellébore. Le pays s'appelle aujourd'hui Aspro-Spitia.

Comme son nom l'indique, le satyrion

D'excremens fait purgation
Et de sperme augmentation.

La scammonée est le purgatif-factotum, car, outre son action sur les intestins,

Vomir faict, rend l'estommach tendre,
Des temples, de la teste et front
Vieille douleur guerist et rompt
Extermine les escrouelles
Provocque le flux des femelles.

Les propriétés du sel vulgaire sont encore plus étendues :

L'eau salee turgiditez
Bosses, enfleure, idropisie
Purge, et aussi la chair pourrie
Le ventre dur, aussi la galle
La gratelle et la roingne salle.

De nos jours ne reconnaît-on pas à l'eau salée plus de propriétés encore ?

La scabieuse, en sus de ses propriétés purgatives, « dissoult, consume et repelle emorroïdes ». Le séné purge par sa vertu « mondificative, abstersive et resolutive ».

C'est encore un poème que la *Condamnation de Bancquet* (1507). Bancquet y énumére les drogues usuelles :

Par moy est vendu à leur gré
Colloquinte et cassia
Scamonea, stafizagre
Aloes, catapucia,
Dyaprunis, ierapigra
Bolus, opiate et turbit
Séné, azarabacara
Myrobolans et agaric. »

Par pillules, julepps, sirops
Ou droiguerie laxative
Faiz mourir gens gresles et gros
Dont je suis cause primitive.

Dans le *Guidon des apothicaires* de Cordus (1572) nous ne trouvons rien de très original à signaler sur les purgatifs simples. A noter seulement les compositions laxatives.

L'électuaire laxatif (passulaire, adiante, violette et séné) « évacue sans aucune fascherie ou dommage la colère meslée avec le phlegme ». Avec adjonction de manne il « proufite contre les trop grandes chaleurs de foye ». L'électuaire d'Inde (casse, turbith) « évacue les superfluitez des humeurs phlegmatiques et pourris, qui sont en l'estomach, dissipe les grosses ventositez ». La composition amère de Galien (cinnamone, aloès) ne doit pas être donnée « à ceulx qui ont le foye chaud ». La composition de Nicolas (coloquinte, aloès) « amollit la durté de la ratte et la rend petite..., et corrige l'intempérature de la ma-

trice ». La composition sacrée de Nicolas calme ceux qui « sont tellement tourmentez de maladie du cerveau, qu'on estime qu'ils soyent possédez du diable; et a ceulx qui ont les nerfs retirez ».

Avec Laurent Joubert (1529-1583) et son œuvre, nous avons affaire, suivant l'expression de Wickersheimer (1) à « un brave homme et un bon livre. » Laurent Joubert commence par s'élever dans ses *Erreurs populaires* contre la sotte crédulité des gens qui croient sans motif « les jours caniculiers suspects, fascheux et ineptes à la purgation ». Il ajoute qu'il ne s'agit en l'espèce que d' « idiots ayant retenu la reigle ainsi pure et simple ». Du moment que le malade a pris sa purge de précaution au printemps, il peut se purger en été si tel est son bon plaisir ; il doit seulement éviter d'accumuler dans la même journée purge et ébats amoureux.

Voici comment il expose son idée : « J'adjouteray icy pour le plaisir des femmes..., un conseil tres profitable à la santé de leurs maris. Que plus est le jeu d'amours doit estre suspendu entièrement, où la médecine a souvent lieu. Car on purge pour recouvrer santé et dame Vénus la ruine. Celse dit qu'en esté (s'il est possible), il se faut du tout abstenir et le commun proverbe ensuit telle opinion, disant qu'en esté on doit mouiller le bec et avoir le membre sec. Les autres disent : tous les mois qui n'ont point de R,

---

1. Wickersheimer. *La médecine en France à l'époque de la Renaissance*. Thèse de Paris, 1905.

laisse la femme et prends le verre. Mais je ne suis pas tant rigoureux : je n'ordonne que certains jours suspects à la besongne. Ce sont lesdits caniculiers, qui consument assez le corps, le lassent et enervent prou, sans qu'on travaille davantage à l'appestit des femmes. »

Paternel, il donne aux malades le conseil de mâcher un citron, une pomme ou une poire, s'il ont peur que le goût nauséabond du purgatif ne les fasse vomir. Il ne défend pas de dormir, pendant que la purgation agit (à l'inverse deFernel). La purge passée, un dîner léger est autorisé, léger car « l'estomach n'est pas bien à soy, tout ennuyé du passage de la médecine ». Le dîner sera composé de bouilli, potage aux herbes, vin fort mouillé, « rouge et un peu couvert », surtout s'abstenir « de tout fruict mol et fuyart... Mais pour dessert est permise une poire de saveur brusque... pour forcer et resserrer de son astriction les parties que la médecine et les humeurs en passant ont débauché ». Voilà comment il comprend le régime de ceux « qui sont en sa charge pour ung jour de médecine ».

Il défend à ses malades de sortir un jour de purge, non, comme on pourrait le croire (et de ce il se défend), parce que le grand air ou l'humidité pourrait leur nuire, mais pour cette curieuse raison : « c'est que l'obscurité sert à la purgation, en tant que les humeurs se rendent plus aisément au-dedans et vers le centre du corps, en ténèbres ». Non seulement il ne faut pas de rayons lumineux, mais « qu'on voye

dans la chambre quelques belles couleurs, tableaux, peintures et aultres ouvrages, cela peut détourner secrettement l'opération de la médecine. Et ainsi il vaut mieux que tout soit fermé, jusque aux vistres et qu'on allume de la chandelle ». Car les distractions « détournent l'opération ou la rendent moins gaillarde ». Il ne faut pas non plus trotter par la ville un jour de purge. Parlant des clystères laxatifs, il nie formellement qu'ils puissent « exciter au coït, ce que plusieurs disent avoir senty quelquefois ».

A côté de Fernel et Joubert, Rabelais fourmille de renseignements curieux dans son *Gargantua* et son *Pantagruel*. La forme, plus humoristique que chez les scientifiques purs, gravait profondément les préceptes médicaux de son œuvre dans l'esprit des lecteurs, et c'est tout le but que se proposait Rabelais (1) en écrivant ses farces colossales.

Rabelais rappelle les vertus couramment reconnues à l'ellébore, à laquelle la pratique de Paracelse venait de donner un regain d'actualité. Avant de commencer l'éducation de Gargantua, Théodore, son médecin, « le purgea canonicquement avecques ellebore de Anticyre et par ce médicament luy nettoya toute l'altération et perverse habitude du cerveau ». Il semble toutefois qu'il n'accorde pas grande valeur au remède, car il ajoute : « Par ce moyen aussy luy feist oublier tout ce qu'il avoit appris sous ses antiques precepteurs. »

1. Voir Mollet. *Rabelais clinicien*. Thèse de la Fac. de Méd. de Paris, 1904.

La blennorragie, nous apprend Rabelais, se traitait alors au début par toute la gamme des purgatifs : « Ce bon Pantagruel tomba malade et... luy print une pisse chaulde qui le tourmenta plus que ne penseriez ; mais ses médecins le secoururent très bien... Il print quatre quintaulx de scamonnée colophoniacque, six-vingt et dix-huit charretées de casse, unze mille livres de rheubarbe, sans les aultres barbouillemens. »

Comme à l'époque de Rabelais on confondait blennorragie et syphilis, très logiquement on soignait la syphilis également par les purgatifs à haute dose. Voici quel était le traitement classique de la vérole, tel que l'avait établi en 1517 le médecin espagnol Oviédo et tel qu'il fut peu de temps après adopté dans toute l'Europe. On commençait par purger le malade, puis on l'enfermait dans une chambre chaude, en lui faisant prendre deux fois par jour environ une pinte d'une forte décoction de bois de gaïac. On le faisait ensuite coucher bien couvert dans un lit chaud, où il suait pendant deux ou trois heures, après quoi on l'essuyait avec un linge sec. On le nourrissait de végétaux, de pain bien cuit et si réellement il ne pouvait plus se tenir debout, on lui permettait du bouillon et un peu de poulet. Ce traitement durait de trente à quarante jours, laps pendant lequel on le purgeait deux ou trois fois. Une bonne partie des malades périssait à ce petit exercice ; ceux qui par miracle échappaient, expiaient le reste de leur vie les erreurs de leurs médecins.

Un laxatif dont Rabelais parle à maintes reprises, c'est la peur ; l'observation est juste. Thaumaste effrayé « en se levant feit un gros ped de boulanger, bien fort et puoit comme tous les diables. Les assistans commencearent se estouper le nez, car il se conchioit d'angustie [inquiétude] (1) ». Dans son *Apologie*, Henri Estienne soutient que la joie produit des effets aussi désastreux que la peur : « En lisant le livre intitulé la *Légende dorée* des saincts et sainctes, il faut estre bien vaillant pour se pouvoir garder de faire en ses chausses à force de rire, ce qu'on y faict plus souvent au temps de vendange qu'on aultre saison. »

Rabelais n'est pas loin de croire que la flagellation elle-même n'ait des effets purgatifs. Campanella, qui fut médecin et moine, dit qu'il connut un prince affligé d'une constipation si rebelle que le seul moyen pour lui de la vaincre était de se faire bien fouetter. Dans la farce de Galbain, un mari dit à sa femme :

Par la chairbien, vieille dampnée
Je vous feray de coups chier.

Le moyen est sans doute aussi aléatoire que les rayons de la lune, qui, selon Merlin Coccaïe (2), sont

---

1. La même observation est faite par Adrien de Montluc dans sa *Comédie de Proverbes*. Il fait dire à un poltron : « J'ay si grand peur qu'on me boucheroit le cul d'une charretée de foin. »

2. Merlin Coccaïe. *Histoire maccaronique*.

capables de décupler les effets du moindre purgatif : « Les médecins ont esgard à la vertu de la lune, quand ils veulent bailler une médecine à ung malade ; aultrement, elle feroit jecter hors trippes et boyaulx. »

Plus solide, pense Rabelais, est la puissance évacuatrice du raisin : « Car, notez que c'est viande celeste manger a dejeuner raisins... pour ceulx qui sont constipés du ventre, car ilz les font aller long comme un vouge et souvent cuidans peter ilz se couchient (1). »

Si Rabelais se gausse des purgatifs « en joyeulx devis », Montaigne les considère d'un œil haineux depuis qu'une purge à la casse, prise intempestivement sur les conseils d'un apothicaire, a bouleversé les calculs vésicaux dont il souffrit une grande partie de sa vie. Car, généralisant d'après son cas particulier il prétend que le purgatif supprime la diurèse : « Je tiens qu'il me fit mal de prendre cette purgation de casse : car l'eau trouvant nature acheminée par le derrière et provoquée, suivit ce train-là, là où j'eusse à cause de mes reins plus désiré par le devant ; et suis d'opinion aux premiers bains que je prendrai de seulement me préparer avec quelque jusne. »

Le roi Henri II semblait avoir un préjugé bizarre lorsqu'il supposait que le fait de se moucher fréquemment pouvait dans une certaine mesure retarder l'accumulation des humeurs vicieuses dans l'intestin.

---

1. Rabelais, *lib.* I, ch. XXV.

Henri II écrit donc à d'Humières, gouverneur du jeune dauphin (plus tard François II) : « J'ay receu deux lettres de vous, les dernières du unze de ce moys, par lesquelles j'ay veu comme mon filz le dauphin se trouvoit mal d'un flux de ventre, procédé ainsi que dient les médecins, des humeurs cuittes et accumulées dedans son corps, pour ne se moucher point la plupart du temps. A quoi, pour l'advenir, il fault bien que vous pourvoyiez, l'admonestant par doulceur de se mouchier... »

Ces relations supposées entre la muqueuse intestinale et la muqueuse nasale peuvent paraître bizarres. Elles nous sont expliquées aujourd'hui par ce fait que le trijumeau a des racines bulbaires profondes et étend la traînée de ses centres du haut de la protubérance jusqu'au bas du bulbe, jusqu'à la moelle (1).

Le Dr Pierre Bounier traite avec succès d'ailleurs certaines entérites par la cautérisation nasale.

Ces rapports entre les deux muqueuses nasale et intestinale étaient connus de toute antiquité. Le poète Martial raconte que les esclaves sur le marché soupçonnés d'épilepsie étaient soumis à l'épreuve des parfums violents. Nous connaissons l'influence de certains parfums sur l'appareil génital. Nous savons que certaines irritations intestinales, l'helminthiase entre autres, déterminent des fourmillements dans l'avant-nez. « Cet enfant doit avoir des vers, il se frotte constamment le nez ». Nul n'ignore

1. Dr Pierre Bounier. *L'entérine et la muqueuse nasale.*

enfin que le fait de se refroidir les pieds entraîne un rhume de cerveau.

Cette idée de Henri II (il l'explique clairement dans sa lettre) lui avait été suggérée par les médecins de cour. Jusqu'à la mort de François II (1560) ceux-ci détournaient le cours des humeurs en excitant la sécrétion intestinale. Quelques jours avant la mort de l'infortuné François (1), Régnier de la Planche écrivait : « Quant à la maladie du roy, combien que quelque humeur fort puante fut distillée de son aureille, *qu'il eust esté purgé* et ventosé et *que cette descente fust retenue* par fomentations, toutesfois la fiebvre ne laissa de lui redoubler... »

Occupons-nous maintenant des honoraires réclamés par les apothicaires pour la manœuvre de leurs seringues. Nous avons vu au moyen âge, que le prix des clystères flottait pour un apothicaire consciencieux entre dix et quatorze sols en moyenne. L'époque de la Renaissance voit s'élever les prétentions des donneurs de lavements. Nous extrayons du livre de comptes d'Albert Dürer lors de son voyage aux Pays-Bas (1521) les quelques lignes qui suivent :

« Le dimanche qui précède les Rogations, je donne 6 sous au docteur. Le dimanche d'après l'Ascension, je donne 8 sous au docteur. Le vendredi avant la Pentecôte, je change 1 florin et donne encore 8 sous au docteur.

« Le jour de la Sainte-Trinité, ma femme tombe

---

1. Il succomba à une otite suppurée.

malade, le médecin reçoit 18 sous en divers paiements. Je paie 2 florins 11 sous au moine qui est venu voir ma femme, de nouveau *24 sous à l'apothicaire pour un clystère.*

« Donné 6 sous au docteur pour ma femme, 6 sous au moine qui est venu la voir et *24 sous à l'apothicaire.* »

Conclusion : le médecin était payé le moins cher de tous, 6 sous, exceptionnellement 8 sous les jours de fête : 2 sous de pourboire en signe de réjouissance.

Malgré ces prix très modiques accordés aux médecins, les faits d'exercice illégal de la médecine ne s'en multipliaient pas moins. Les pharmaciens comme toujours venaient en tête parmi les délinquants et c'étaient principalement des purgatifs qu'ils ordonnaient ainsi de leur propre chef. Le prévôt Nicolas dit en effet dans son *Dispensaire* (1526) : « Que le pharmacien n'entreprenne rien sans le conseil d'un docteur, *surtout dans les médecines laxatives* ».

Bien souvent les clients de ces médecins d'occasion n'avaient guère à se louer de la cure entreprise à leurs dépens. En feuilletant Brantôme, chez qui il y a toujours tant à glaner, nous en trouverons un exemple typique : En 1536, tandis que l'armée de François Ier ravageait le Midi de la France, un jeune Provençal arriva au camp d'Avignon, se disant possesseur d'un merveilleux secret pour guérir toutes sortes de maladies. Suisses et lansquenets l'honorèrent en masse de leur confiance et il leur distribua avec un imperturbable aplomb de bonnes médecines

de cheval qui les envoyèrent par myriades *ad patres*. Il avait déjà empoché force pistoles à ce métier, quand les malades, qui n'étaient pas encore tout à fait morts, se fâchèrent ; et, averti par la clameur universelle, le connétable de Montmorency ordonna de pendre le charlatan sans autre forme de procès. Comme on le conduisait au supplice, il fut rencontré par le dauphin Henri, à qui il demanda merci avec accompagnement de grimaces et de lazzi, qui disposèrent favorablement le prince. Celui-ci lui accorda sa grâce et le bateleur, troquant sa robe de docteur contre celle de fou de cour, devint le célèbre Brusquet qui, en changeant de métier, ne changea pas de caractère et conserva tout son esprit et sa cynique impudence (1).

Devenu le fou de Henri II, Brusquet continua de donner, à l'occasion, des conseils de thérapeutique. Un jour même, le roi, voulant se divertir, adressa à son fou un ambassadeur qui souffrait d'une violente colique. Brusquet reçut le patient avec le plus grand sérieux et lui avoua qu'étant lui-même fort sujet à cette indisposition, il avait imaginé une méthode de traitement infaillible : « Quand la colique me tient, expliqua-t-il à son malade attentif, je mets le doigt d'une main par le bas et le doigt de l'autre main par le haut, c'est-à-dire l'un dans la bouche et l'autre dans l'endroit opposé, et les changeant de temps en

---

1. Voir Brantôme. *Vies des grands capitaines*, lib. I, cap. LXIX.

temps pendant l'espace d'une demi-heure, les vents se dissipent par les deux endroits et je suis soulagé. » Brantôme dit que l'ambassadeur crut sur parole son étrange médecin, tenta le moyen qui eut un plein succès et s'en fut tout joyeux conter l'affaire dans la chambre du roi, où il fit rire aux larmes à ses dépens.

On aurait tort de considérer comme exceptionnelle ce genre de plaisanterie facile de la part d'un roi de France ; la reine Marguerite de Navarre en entreprit une plus osée encore et toujours avec le concours des purgatifs. Voici ce qu'en dit Tallemant des Réaux (1) : « J'y ouy faire un conte de la Reyne Marguerite, qui est fort plaisant. Un gentilhomme gascon nommé Salignac, devint quand elle estoit encore jeune, esperdument amoureux d'elle, mais elle ne l'aimait point. Un jour, comme il luy reprochait son ingratitude : « Or ça, luy dit-elle, que feriez-vous pour me tesmoigner vostre amour ? Il n'y a rien que je ne fisse, respondit-il. Prendriez-vous bien du poison ? Ouy, pourveu que vous me permissiez d'expirer à vos piez. Je le veux « reprit-elle ». On prend jour ; elle luy fait préparer une bonne médecine fort laxative. Il l'avale et elle l'enferme dans un cabinet, après luy avoir juré de venir avant que le poison opérast. Elle le laissa là deux bonnes heures, et la médecine opéra si bien que, quand on luy vint ouvrir, personne ne pouvoit durer autour de luy. Je crois que ce gentilhomme a esté depuis ambassadeur de Turquie. »

1. Tallemant des Réaux, *Historiettes.*

Pour achever notre enquête sur le XVIe siècle, il nous reste à parler des médications purgatives chez les personnages importants ou célèbres. C'est d'abord Charles IX qui atteint en 1574 de la pleurésie à laquelle il devait succomber, est à plusieurs reprises purgé et saigné par son médecin Jean Mazille, qui avait appelé en consultation ses collègues les plus en vue de la Faculté.

C'est ensuite Henri III, frappé à mort en 1589 par le moine Jacques Clément, à qui on a l'idée incompréhensible d'administrer un lavement. Henri III ayant une plaie pénétrante de l'abdomen, ses médecins assemblés furent frappés d'aberration au point de faire donner au roi un clystère, qu'évidemment il rendit peu après par sa plaie, puisqu'il avait une perforation de l'intestin. Le plus surprenant, c'est qu'en voyant l'eau du lavage ressortir par la plaie, les médecins portèrent cet étrange pronostic : que le roi ne mourrait pas de l'accident.

Le cas de Luther prenant un clystère après sa mort n'est pas moins étrange. Tel est du moins ce qui découle du récit fait en 1548, deux ans après la mort de Luther, par Cochlaüs dans son *Ex compendio actorum Martini Lutheri* :

« Le mercredi 17 février (1546) Luther se montra de nouveau très joyeux à table ; il faisait rire tout le monde par ses plaisanteries et ses gais propos. Mais vers huit heures, il ne se trouva pas bien. Après minuit, on fit venir à la hâte deux médecins : un docteur et un maître. A leur arrivée *le pouls ne battait*

plus. Ils écrivirent pourtant une ordonnance pour lui faire prendre un clystère. C'est pourquoi vers trois heures un apothicaire fut réveillé et il reçut l'ordre de préparer un clystère et de l'apporter à Luther.

« En arrivant et pendant que, sur l'ordre des médecins, il préparait et chauffait le clystère, il pensait qu'il vivait encore. Mais après avoir retourné le corps pour donner le clystère, l'apothicaire s'aperçut qu'il était mort et il dit aux médecins : « Il est mort, qu'est-il besoin de lavement ? » Le comte Albert et quelques hommes instruits se trouvaient là. Mais les médecins répondirent : « Qu'importe ? Donne le clystère pour le ranimer s'il a encore quelque souffle de vie. » En approchant la canule, il remarqua des flatuosités et des bruits ; car le corps était rempli de liquides, par suite des excès de table. Son office était en effet somptueusement pourvu et il y avait chez ses hôtes des vins fins et étrangers en abondance. On dit que Luther buvait à chaque repas un setier de vin fin et étranger. Dès que l'apothicaire eut donné le clystère, tout fut répandu sur le lit qui était magnifiquement préparé. L'apothicaire dit alors aux médecins : « Le clystère ne reste pas. »

« Et ils lui répondirent : « Cela suffit ».

« Les deux médecins se mirent alors à discuter entre eux sur la cause de sa mort. Le docteur disait que c'était une attaque d'apoplexie. On vit en effet la bouche convulsée et le côté droit tout noir. Mais le maître pensait qu'un homme aussi saint ne pouvait

mourir de la main de Dieu par un coup de sang ; il soutenait qu'il était mort étouffé. »

Si le XVIIe siècle n'avait brillé par sa littérature, s'il n'était le siècle de Louis XIV, un nom pourrait lui être donné : le siècle des purgatifs et des clystères. Jamais, si ce n'est à notre époque, une telle débauche de purges ne fut faite. Ce n'est pas que les auteurs eussent découvert de nouveaux médicaments et que le désir de les expérimenter les eût poussés à les employer avec excès. En aucune façon. Un respect exagéré pour les anciens dont les ouvrages étaient aussi intangibles que des textes sacrés, des méthodes d'investigation antiscientifiques, une crédulité inimaginable furent cause de tout le mal.

Les ouvrages de science pure sont plus rares qu'au siècle précédent ; ils ont en tous cas moins d'originalité et avec eux l'art médical tend plutôt à reculer qu'à progresser.

Le premier en date, Nicolas de la Framboisière (1613) recommande comme laxatif les pruneaux et les bouillons faits « de rheubarbe, moyne, ozeille, laitue, endive, chicorée, buglosse, bourrache, espinards... » etc. Le lait clair « procure bénéfice du ventre. » « Il ne faut pas demander aux purgatifs de trop abondantes évacuations ; il ne serait pas moins « dangereux d'aller souvent à l'escarmouche sous la cornette de Vénus. » Mieux valent plusieurs purgatifs doux répétés qu'un seul violent. Il est bon de se purger au printemps.

Ceux qui sont exposés à la colique doivent « provoquer le bénéfice du ventre par clystères carminatifs » ; de plus « qu'ils se retirent deux ou trois fois l'an vers un médecin expert, pour leur ordonner une bonne médecine appropriée à leur complexion et à leur age, à la saison et au pays... afin de corriger l'intempérature de l'estomach et le corroborer. »

« Sous la canicule et avant sa venüe, les médecines laxatives sont fâcheuses. Car toutes purgations fortes sont mal aisées à supporter et nuisibles durant les jours caniculaires pour trois raisons : la première que tous purgatifs estans naturellement chaud, inflamment le corps déjà eschauffé par l'ardeur de l'air ; et la seconde qu'ils dissipent les forces desja affoiblies par la véhémence de la chaleur ; la troisième que les actions du médicament purgatif et celle de l'air qui nous environne sont appointées contraires ; attendu que cestuy-cy tire du dedans au dehors et cestuy-là tout au rebours du dehors audedans. »

« Le ventre inférieur extrêmement atténué et amaigry ne peut porter sans danger les purgations par bas. »

Chez les asthmatiques, il faut « purger souvent les superfluitez du cerveau, bailler force clystères âcres... et remèdes atténuatifs, détersifs, mondificatifs, remollitifs, linitifs, béchics, résolutifs et confortatifs. »

Au chapitre de la colique existe un suggestif paragraphe intitulé « loix pour bien penser la cholique » ; il y est exprimé que « pour oster la cause de la cho-

lique, il faut lascher le ventre constipé, oster l'obstruction, résoudre les ventositez, menuiser, mondifier et cuire la matière grosse, visqueuse et crue, adoucir, laver et raffraichir celle qui est acre, corrosive et chaude, purger, destourner et digérer l'une et l'autre... et au partir de là corriger l'intempérature, demeurer et fortifier les parties offensées. »

Pour faire fuir la colique, appliquez « une grande ventouse simple avec grande flamme sur le ventre » et vous verrez la colique se dissiper « comme si c'estoit quelque enchantement. Le boyau d'un loup desseiché, la fiente de poulle et aultres pareils amulets, approuvez des médecins grecs et arabes, seront aussi mis en usage. »

Plus vivante est la figure de Loyseau de Bergerac (1) le chirurgien d'Henri IV. En 1598 Henri IV s'adressait à Loyseau pour une blennorragie qu'il traînait depuis sept ou huit ans. Après plusieurs sondages, fomentations et purgations le roi se trouva définitivement guéri. Loyseau parait s'être un peu spécialisé sur les voies urinaires ; il rencontra un jour « un gentilhomme de Périgord, âgé de soixante ans, lequel demeura longtemps sans pisser » et prétendit l'avoir guéri au moyen de quelques purges de rhubarbe et de myrobolans.

C'était aussi par les purgations qu'il soignait les migraines. Il raconte qu'il enleva la diaphyse du fémur

1. Loyseau de Bergerac publia en 1617 ses *Observations médicinales*.

à un jeune homme de Bergerac ; comme l'opéré ressentait, à la suite de l'intervention, des douleurs erratiques par les temps d'humidité, il le purgeait régulièrement.

En 1619 un médecin de Séville, Nicolas Monard, tenta d'introduire en Europe quelques plantes importées d'Amérique en Espagne et qu'il considérait comme de bons purgatifs : c'étaient l'amande laxative de Terre-Neuve, le pignon laxatif, la fève laxative et le lait Pimpinichi (suc extrait d'un arbre analogue à notre pommier). Sa tentative échoua.

En publiant ses *Œuvres pharmaceutiques* en 1628, Ranchin débute en donnant à ses confrères un conseil qu'il juge fort utile, il les adjure de ne pas faire connaître aux apothicaires la manière de se servir de purgatifs, car ils leur prendraient les clients, lesquels n'en seraient que plus mal en point, car les connaissances médicales des pharmaciens sont toutes superficielles, et, dit-il, « il n'est pas nécessaire que les serviteurs et ministres soient si scavans que les maistres » à quoi les apothicaires répondaient en traitant les médecins « d'empiriques sans grammaire ni latin ayant trop de prétention au savoir ».

Il s'abstient volontiers des drastiques dont il éprouve une grande crainte. Ce sont « le turbith noir, l'agaric noir et dur, la colochynte, la scamonnée scénitique, desquels deux il se faut abstenir, si ce n'est en de grandes maladies après une exacte correction et encore faut-il demeurer en peine et appréhension ».

D'après lui les purgatifs agissent : languidement, tardivement ou malignement. Un purgatif peut être modifié, corrigé et il dresse toute une liste de « correctifs qui conduisent la vertu du purgatif à la tête, à la poitrine, au foye, à la rate, etc. ». Une purge, bonne en soi, peut produire des effets désastreux par « l'esmotion des humeurs sans descharges. « Il entend vraisemblablement par cette obscure expression que la purge se chicane avec l'intestin sans vouloir sortir. Une purge peut d'autre part être nuisible parce qu'elle est « illégitime, fâcheuse, immodérée ».

Il énumère ensuite la série des accidents (avec thérapeutique *ad hoc*) pouvant éclater après une purgation, « la douleur de teste, la faiblesse de la vue et de l'estomac, l'imbécillité de l'estomac, la soif, le sanglot, la douleur d'estomac, l'ulcère des boyaux, la déjection sanguinolente, le ténesme, la lassitude et la convulsion ».

Savoir donner à un ouvrage un titre alléchant, tel est le talent de Duchesne ; il intitule un opuscule sans grande valeur : *Recueil des plus curieux et rares secrets* (1641). Ses secrets sont avant tout des formules d'alchimie ou des recettes de bonne femme.

L'or purgaif ou dissolution de soleil est un amalgame d'antimoine, mercure et or. On y ajoute du sucre, pour rendre moins répugnante la mixture et on avale le tout « en donnant à discrétion selon l'âge et les forces des personnes malades. »

Le *turbith minéral* n'est pas le turbith ordinaire, mais une poudre obtenue par action de l'eau régale sur le mercure et l'or. On obtient ainsi un produit qui sert à « provoquer un doux vomissement nécessaire aux véroles et au moins sept ou huit selles. » Une seconde prise purgera trois ou quatre jours consécutifs (il est probable qu'alors le malade était empoisonné par le mercure). C'est ainsi qu'on guérit « la maladie de Naples » et qu'on « couppe la racine du mal. »

Un « excellent médecin flamand » prépare une autre formule de turbith minéral en « précipitant le mercure dans une bonne huile de vitriol ou de soulphre bien diphlegmée. »

Un autre purgatif, *l'huile de mercure douce* « guérit toutes les véroles les plus invétérées. »

Guy Patin (1) était plutôt un praticien qu'un théoricien. Très attaché à Galien et Hippocrate, il n'employait que les purgatifs minoratifs. Il aggravait sa prescription en l'accompagnant systématiquement d'une saignée. Il écrivait en 1633 : « Les idiots qui n'entendent pas notre métier s'imaginent qu'il n'y a qu'à se purger, mais ils se trompent ; car si la saignée n'a précédé *copieusement* pour réprimer l'impétuosité de l'humeur vagabonde, vider les grands vaisseaux et châtier l'intempérie du foie, qui produit cette sérosité, la purgation ne saurait être utile. » Cette profession de foi vise le traitement du rhuma-

1. Né en 1601.

tisme ; chez Guy Patin, elle est sincère et l'intransigeant théoricien ne manquait jamais d'y faire honneur, fut-ce dans sa propre famille. N'est-ce pas lui qui écrivait : « J'ai retiré mon fils du mauvais pas d'une fièvre continue par le moyen de vingt bonnes saignées au bras avec, *pour le moins*, une douzaine de bonnes médecines de casse et de séné, sans m'être servi de bezoard, juleps et cordiaux ni confections d'alkermès. » On se demande comment le pauvre garçon put résister à sa typhoïde et à une médication aussi déprimante. Ce malheureux d'ailleurs mourut phtisique à l'âge de quarante ans. Il n'est pas douteux que les bonnes saignées prescrites par son entêté père furent la cause de son épuisement et de sa mort.

C'est le même Guy Patin qui raconte qu'un gentilhomme breton et très dévôt était tombé dans la manie et la mélancolie ; un moine, lui avait laissé entendre qu'il était possédé, lui avait accroché un énorme scapulaire et se mettait en devoir de l'exorciser. Guy Patin, intervenant sur ces entrefaites, lui imposa vingt-deux saignées, quarante lavements et trente bouillons purgatifs, à la suite de quoi le malade se déclara guéri.

Toutefois si Guy Patin usait des purges larga manu, il ne s'arrêtait pas à des considérations extérieures par trop baroques : « Pour la lune, dit-il, elle est trop vieille pour s'y arrêter ; nous passons outre et purgeons tous les jours. »

Dans sa *Pharmacopée* (1682) Charas ne fait guère

que rééditer ce qu'ont dit ses devanciers : « On doit, dit-il, rechercher la pesanteur aux médicaments qui purgent en comprimant, en ramollissant et en lénissant. »

Les clystères servent à « rafraischir, humecter, ramollir les intestins, détremper les excréments endurcis, irriter la faculté expultrice, dissiper les vents, apaiser les douleurs, faciliter l'expulsion de l'urine, attirer ou faire mourir les vers, aider à l'accouchement des femmes, leur procurer les menstrues, pour appaiser les passions hystériques, addoucir les difficultéz des intestins, en consolider les ulcères, etc... »

Les suppositoires sont faits de miel « roulé en petite quille. »

Le sirop de pommes composé agit contre les humeurs bilieuses et la mélancolie. Le sirop de fleurs de pêcher purge les sérosités du cerveau, des nerfs et des muscles, qui causent l'apoplexie, la paralysie, les convulsions. Il sert aussi à purger les humeurs bilieuses, à ouvrir les obstructions et à inciser les matières crasses du mésentère, du pancréas, du foie et de la rate.

Les sirops de roses simple et composé et le sirop de nerprun ont des propriétés identiques.

Le catholicon ou purgatif universel (rhubarbe, séné, réglisse) se donne particulièrement aux femmes enceintes parce qu' « en purgeant doucement les mauvais humeurs il fortifie toutes les parties et ne leur laisse aucune impression ».

A signaler l'électuaire lénitif (réglisse, casse, tama-

rin, rhubarbe, anis) et le sirop de prunes (composition voisine), l'électuaire diaphœnix (turbith, scammonée), la bénédicte laxative (turbith, safran, miel), l'electuaire caryocostin, la confection d'Hamech réformée, le purgatif de citron (séné, turbith), les pilules d'Hière (santal, aloès) emménagogues et purgatives (on les prenait en se mettant à table, d'où leur nom de pilules gourmandes), les pilules d'agaric, les pilules agrégatives, les pilules d'ammoniaque (aloès, gomme, ammoniaque), les pilules fétides, emménagogues et « abattant les vapeurs de la matrice ».

Vers le milieu du siècle le médecin Delorme (1584-1678) lança son fameux bouillon rouge, dont tout Paris raffola longtemps et dont malades et bien portants buvaient à l'envi. Il était tout simplement composé de :

Séné..................	3 gros
Jalap..................	15 à 20 grains
Scammonée...........	5 grains
Réglisse..............	1/2 gros

« Pulvériser fort le tout dans un mortier de marbre, avec un pilon de bois (Il tenait, paraît-il, beaucoup à son mortier de marbre et à son pilon de bois?) Faire infuser trente heures dans du bouillon rouge (infusion de buglosse, bourrache, chicorée, oseille, chiendent, fraisier, pissenlit, aigremoine).

Parmi toutes ces voix scientifiques enthousiastes pour les purgatifs, une seule s'élève avec véhémence

contre leur usage et leur abus. C'est Cusac dans ses *Réflexions sur la théorie et la pratique de Galien et Hippocrate* (1692). On a recours, proteste-t-il, aux saignées abondantes et aux purgatifs forts, suivant la méthode de Galien et d'Hippocrate, au lieu de s'en remettre à la raison « qui est sans doute supérieure à Galien et Hippocrate ».

Il ajoute que dans les coliques intestinales, hépatiques, néphrétiques, on s'adresse plus volontiers aux saignées qu'aux purgatifs, lavements, fomentations et qu'on affaiblit épouvantablement les malades « et ce mal qui n'est presque rien dans son commencement devient considérable dans la suite ».

Par malheur ces critiques, tout empreintes de logique irréprochable, marquées au coin de l'originalité à une époque où le purgatif était tout-puissant, ne sont pas précisément désintéressées. Après avoir sapé à sa base l'édifice respecté des purgatifs, le bon apôtre arrive insensiblement à prôner le plus naturellement du monde un « esprit de vin de sa composition », sorte d'élixir vital, aussi indispensable aux infirmes qu'aux gaillards et qu'il vend à beaux deniers aux naïfs. Il est regrettable que la perspicacité de Cusac à l'égard de la médecine de son temps lui soit dictée par des soucis mercantiles.

Pour comprendre pourquoi les médecins du XVIIe siècle ont mis les purgatifs à contribution avec autant de persistance, il nous faut résumer les théories qui les guidaient. Suivant ces théories en cours, la purgation et le lavement étaient destinés à

combattre la cacochymie en *préparant*, *cuisant* et *expulsant* les « matière peccantes ». Suivant la théorie de Galien, qui n'avait pas avancé d'un iota, selon la nature de l'humeur à combattre on devait s'adresser à tel ou tel purgatif en particulier ; il y avait même des purgatifs spéciaux pour chaque organe et pour chaque humeur qui l'engorgeait. Alors qu'il eût été impossible de le démontrer, on affirmait comme un dogme que le séné évacuait la bile, la coloquinte la pituite et l'ellébore l'atrabile ; toutes ces considérations arrivaient à multiplier à l'infini les difficultés et les préceptes.

Nous voyons donc que la purgation était tout un art et réclamait un praticien rompu aux finesses du galénisme. Le lavement venait en aide à la purge et comportait les mêmes indications ; il était même détaillé avec amour par l'apothicaire qui en faisait ressortir les vertus d'après sa composition, sur les notes de fin d'année qu'il envoyait à ses clients : « Du 24e un petit chapitre insinuatif, préparatif et émollient, etc. (1). »

Comme toutes les maladies étaient considérées comme résultant de la formation d'humeurs peccantes s'attaquant à un organe, la conclusion inévitable s'ensuivait : vite un purgatif pour expulser ladite humeur.

La paralysie était due à des humeurs trop abondantes ou à la chaleur. Dans le premier cas, on utili-

---

1. Molière. *Malade imaginaire*, I, 1.

sait les purgatifs énergiques (vingt-quatre à trente grains d'antimoine), dans le second les purgatifs doux. Des deux façons, on faisait en outre des frictions sur les membres paralysés avec cette *huile de petits chiens*, dont La Martinière nous a laissé la composition :

« Prenez quatre petits chiens, lesquels écorcherez et viderez et hacherez bien menus, puis prendrez une escuellée de vers de terre et autant de limaçons rouges et mettez le tout bouillir dans un pot d'huille d'olive avec deux pots de vin et le tout ayant bien bouilli, en frotterez les parties paralytiques auprès du feu. »

La mélancolie se guérissait par les clystères, poudres et potions mélanagogues.

La fureur utérine ou maladies des jeunes veuves se soignait à grand renfort de purges et de saignées, nous dit Rebecque, mais, de tous les remèdes essayés, concluait-il, le meilleur était le mariage.

Le rhumatisme articulaire était traité par dix, quinze, vingt saignées, le médecin ne cessant que « les douleurs fussent diminuées ou la malade fort affaibli. » On remédiait à l'intempérance chaude du foie, cause de tout le mal, par des remèdes, des potions variées et des clystères rafraichissants.

La classe des embarras gastrique était séparée en plusieurs subdivisions. Quand il y avait fermentation stomacale avec renvois sulfhydriques, il s'agissait d'une *coction dépravée* ou crudité nidoreuse ou intempérée chaude et sèche de l'estomac. Elle devait

céder à la rhubarbe, au tamarin et au calomel. Les nausées indiquaient « un mouvement dépravé du ventricule ». Vomitifs et purgatifs en avaient raison.

La colique était atténuée par les clystères âcres et violents. Y entraient : l'eau bénite, le séné, la manne, la coloquinte, l'huile d'amandes douces ou de noix. On donnait ensuite un lavement émollient, bientôt suivi d'un « clystère carminatif et discussif ». L'eau bénite dont il est ici question n'a de commun que le nom avec l'eau sur laquelle des incantations ont été prononcées. On ne se gênait cependant pas pour faire entrer en communion, religion et clystère. Témoin la duchesse d'Albe, en plein centre de Paris, qui faisait prendre à son fils malades des reliques pulvérisées, soit en lavements, soit en potions. L'enfant n'en mourut pas moins au douloureux étonnement de la mère (1).

L'occlusion intestinale était combattue par les purgatifs violents et carminatifs et les clystères salés et purgatifs. Si on échouait, on faisait avaler au malade des balles de plomb, mercure et or. Dans le volvulus, on introduisait dans l'anus un soufflet de forgeron et à grand renfort de bras on soufflait ; puis on passait au lavement.

La diarrhée et les vers intestinaux étaient justiciables des purgatifs. Dans l'hydropisie, on employait le carvi, le cumin, l'anis et l'ellébore et on appliquait sur l'abdomen des cataplasmes d'urine.

1. La Place. *Mélanges intéressants*.

Cet emploi des purgatifs à outrance ne trouve guère qu'un praticien hostile, c'est l'Italien Baglivi (1668-1707). Il se plaint que la plupart des médecins adoptent une thérapeutique univoque : l'évacuation, et la mettent à toutes les sauces.

Le résultat des hérésies médicales était en pratique une confusion d'idées inouïe et une polypharmacie, auxquelles on refuserait certainement de croire si des documents d'une indiscutable précision ne venaient nous éclairer sur ce point. Nous ne pouvons faire mieux que de citer la consultation rédigée, après examen du malade, par un médecin très en vue à l'époque (1673), Colladon, premier médecin du roi d'Angleterre. Nous ferons d'assez larges coupures dans ce document, dont l'étendue dépasse vraiment les bornes permises.

Le diagnostic est « une mélancolie hypocondriaque dont le siège est particulièrement dedans et autour de la ratte et du mésentère, d'où par une espèce de fermentation causée par la rencontre et meslange et par l'agitation de divers sucs et sels de qualitez minérales, s'eslèvent de fois à autre des vents et des tourmentes qui oppressent le diaphragme, le poulmon, le cœur et mesmes montent jusques au cerveau, bouchent les passages et libre commerce des esprits, etc... ».

Il dit ensuite quelle médication doit combattre ces horrifiques symptômes : « Il faut nous proposer pour tascher de corriger l'intempérie chaude et seiche de tout le corps..., de préparer les humeurs, réprimer

leurs mouvements trop impétueux et supprimer les fermentations par l'extinction de l'acide et la correction des qualitez malignes de la bile ; et par l'ouverture des conduits, décharger le corps par des évacuations universelles et particulières, dans les saisons les plus propres, en tirant toujours en bas, fortifier l'estomac, le foye, la ratte, le cœur, le poulmon, le cerveau [il aurait eu plus court d'insinuer qu'il fallait fortifier tous les organes] ; réparer les esprits et la chaleur naturelle, etc... »

Il arrive à la thérapeutique, longue, diffuse, occupant la moitié du manuscrit et dont nous nous ferons un plaisir d'en sauter une grande partie. Il ordonne d'abord « quelques légères purgations par carminatifs et ptysanes laxatives, pour disposer les humeurs aux plus solennelles, qu'il faudra faire à l'entrée de l'automne avec apozèmes composés de racine de fougère femelle, polypode, escorces de racines de capres, tumaris, feuilles de borache, fumeterre, scolopendre, sommitez de millepertuis, épithèmes, fleurs cordiales et de genepi, primeroses, violettes, la raspure d'yvoire de dent de cheval marin, desquelles on fera décoction dans l'eau de fontaine, dans laquelle auront esté infusées toute une nuyct les fibres du vray ellébore noir de la racine, le séné du Levant, les fleurs de nénuphar et instillées quelques gouttes de sel de tartre et pour les rendre suffisamment purgatifs, on dissoudra le syrop magistral ou le sirop de pomme laxatif... »

A la suite de quoi sont proposés, au milieu de ré-

flexions saugrenues, le cresson, le cochlearia, l'absinthe, l'acier préparé, les yeux de cancre, le corail, la nacre, les perles broyées, le scorzonaire, l'œillet, le bezoard, le contragerva, la corne de cerf « calcinée philosophiquement », l'eau distillée de corne de cerf tendre, l'eau clarette, l'eau de cerises noires, la thériaque tempérée, la thériaque recuite, l'huile de sassafras et d'anis, l'extrait de genièvre, le soufre, la fécule, la réglisse, le lait d'ânesse, le cresson.

Finalement, il termine sa consultation écrite par cette phrase superbe, à livrer sans commentaires : « A un tel traitement, il n'y a personne qui y peut raisonnablement trouver à redire. » Tout de même il a une pointe d'inquiétude et croit bon d'ajouter : « Dieu veuille bien bénir ces remèdes et redonner la santé à un personnage si utile et si nécessaire au public et qui en use si bien, comme le souhaite de tout son cœur son très humble serviteur. » C'est là la meilleure partie de l'ordonnance, car nous avons tout lieu de croire que si Dieu le Père lui-même ne s'est pas mêlé de sa guérison le patient a dû aller lui rendre ses comptes avec précipitation.

Ce considérable accroissement dans l'emploi des purgatifs devait avoir une répercussion logique : l'absence pour le malade de toute vergogne à les prendre comme à les rejeter ; l'acte secret devenait public, le plus aisément du monde ; on ne cherchait plus même à le rendre discret. La chaise percée fut inventée et devint meuble de boudoir. Saint-Simon dans ses *Mémoires* rapporte qu'à leur petit lever certaines

princesses ne se gênaient pas pour entretenir la conversation sur leur chaise privée. Des reines de France ont reçu des ambassadeurs sur ce meuble. Pour n'y pas perdre son temps, on y lisait souvent quelque volume ; ainsi dans ses lettres à son fils, lord Stanhope (1748) lui recommande de ne pas perdre son temps, même à la garde-robe, et lui cite l'exemple de certain érudit qui ne se mettait jamais sur une chaise percée sans se munir d'une édition vulgaire d'Horace qui lui servait à double fin.

Le duc de Vendôme poussait le sans-gêne et le mépris des convenances jusqu'à faire de sa chaise longue un fauteuil de table et de réception, sans aucunement se préoccuper de ses invités de marque et sans souci des exhalaisons nauséabondes qui s'échappaient d'un vase nettoyé seulement lorsqu'il était sur le point de déborder. Louis XIV lui-même en vint, malgré son tact inné et ses allures seigneuriales, à passer de longues heures sur cette chaise curule d'un nouveau genre. Il y recevait les courtisans admis aux levers et, les jours de purgation, ne la quittait guère que pour se mettre au lit.

Louis XIII n'avait jamais mis beaucoup plus de façon que son fils à enfourcher la chaise percée et Marais avait osé lui dire un jour : « Sire, il y a deux choses dans votre métier dont je ne pourrais m'accommoder, manger tout seul et chier en compagnie (1). »

1. Tallemand des Réaux. *Historiettes*, t. V, p. 123, édit. Monmerqui, Paris, 1853.

A la fin du XVIe siècle la chaise percée était à peu près inconnue et les rois qui n'aimaient pas attendre satisfaisaient leurs besoins là où la fantaisie leur en prenait. Ce sans-gêne faillit coûter la vie à Henri IV, ainsi qu'il est conté dans les *Mémoires* d'Aubigné : « En 1576, après un long séjour à la cour, le roy de Navarre, dépité de tous les déboires qu'il y recevoit chaque jour de la galanterie de sa femme, prit la résolution de se retirer au delà de la Loire. Pour cela, il s'en fut à la chasse du costé de Livry et puis s'en despartit, suivi d'un petit nombre de confidens, dont estoit Aubigné, vint passer la Seine au pont de Poissy et fit une petite revue en un village près Montfort-l'Amaury, où *lui estant arrivé de faire ses affaires dans un met* (1), une vieille qui l'y surprit, lui fendit la teste par derrière d'un coup de serpe sans Aubigné qui l'empescha et dit à son maistre pour le faire rire : « Si vous eussiez eu cette honorable fin, je vous eusse donné un tombeau en style de Saint-Innocent ; c'estoit :

Cy-gist un roy grand par merveille
Qui mourut, comme Dieu permet,
D'un coup de serpe et d'une vieille.
Comme il chioit dans un met. »

Au contraire au XVIIe siècle, les chaises percées étaient des plus confortables ; ce n'étaient pas des

1. Huche à mettre les provisions.

meubles de fortune, mais d'excellents et élégants meubles, sur lesquels on se reposait plusieurs heures en devisant. C'était pour l'abbé de Chaulieu, arrivé au château des Bardes, un des charmes principaux de cette retraite idéale en pays nivernais. Les plaisirs qu'il goûtait en ce château, il les retrace ainsi à une dame de ses amies : « On y mange quatre fois par jour, on y dort vingt heures et il n'y a point de lit que le sommeil n'ait fait de ses propres mains. Que je vous ai souhaitée pour satisfaire votre rage de chaises percées ! Chaque chambre a la sienne, *de velours avec des crépines et un bassin de porcelaine et un guéridon pour lire*. Le marquis de Béthune a fait apporter la sienne auprès de la mienne et *nous passons les jours* dans ce lieu de délices. Il n'y a point de constipés à qui une chaise comme cela ne donnât la diarrhée, et dût le Rollet, ennemi déclaré de la chaise percée, et que j'ai entendu une fois appuyer son opinion d'une dispute fort aigre contre nous, en enrager, j'en aurai une dès que je serai de retour. Je ne sache que Montaigne et moi qui ayons traité le chapitre d'une chaise percée aussi longtemps, mais de bonne foi, la force de la vérité m'emporte (1). »

Par une inexplicable bizarrerie, si le fait de déféquer en public était toléré, la prononciation seule du mot lavement était considérée comme une incon-

---

1. *Lettres inédites de l'abbé de Chaulieu*, p. 139. Publiées par le marquis de Bérenger. Paris, 1850.

gruité par les esprits bien pensants. Dès le début du XVIIe siècle, on s'était souvent élevé contre « l'expression deshonnête, basse et vulgaire » de lavement ; on avait essayé de remplacer ce terme par le mot clystère, mais en vain, clystère n'ayant trouvé place que dans le burlesque. L'abbé de Saint-Cyran entreprit de substituer à lavement et à clystère le mot bizarre de *remède* et un jésuite, le P. Garasse, ayant eu l'imprudence d'écrire : « Quand les médecins nous ordonnent un lavement, il faut le prendre », la tempête se déchaîna et l'abbé indigné accusa le jésuite de deshonorer l'Eglise.

Le P. Garasse prit sa bonne plume, protesta avec véhémence de son respect pour l'Eglise et foudroya son adversaire.

« Par le mot lavement, dit-il, je n'entend autre chose que ce que j'ai appris grossièrement, par l'usage ordinaire du peuple et des anciens livres de médecine, qui ne sont pas si fins que les modernes. Car dans les vieilles versions françaises, je vois que le mot de lavement ne se prend que pour les gargarismes, comme quand on dict que pour le mal de dents il faut prendre un lavement d'eau de plantain et en gargarizer la bouche. Que si les apothicaires modernes, pour faire les douillets, ont profané ce mot, je ne suis pas obligé de m'en servir à leur usage messéant. »

Le jésuite eut le dernier mot et l'on ne cessa d'employer indifféremment les mots de lavement et de clystère. Mais, lorsque Mme de Maintenon réforma

la cour du Grand Roi, elle fut choquée du mot *lavement*, décida sa suppression et l'Académie fut invitée à le retrancher de son dictionnaire. « Dès lors, écrit Mirabeau, le roi ne demanda plus son lavement, il demanda son *remède.* »

Au reste, les religieux s'intéressaient vivement à toutes ces histoires de lavements. Le père jésuite Théophile Raynaud, dans son livre *Trinitas Patriarcharum*, pose très sérieusement la question : est-il permis à un chartreux d'user de lavements ?

En 1660, c'est une question beaucoup plus grave et c'est une levée de boucliers à laquelle nous assistons parmi les théologiens : la prise du clystère rompt-elle le jeûne ? Quelques irrévérencieux répondent : au contraire. D'autres prétendent que oui. Montanus dit : non. Les dévotes aussi ; elles en profitent pour s'introduire secrètement au matin des actes eucharistiques, des lavements de succulent bouillon ou de nourrissants consommés. Les apothicaires, plaident *pro domo*, soutiennent *mordicus* que Montanus habile orateur avait raison et lui votent d'unanimes félicitations.

La facilité avec laquelle les lavements étaient ordonnés tenta les criminels. Bien des empoisonnements eurent lieu par l'intermédiaire du lavement. Ce procédé offrait un avantage précieux : on pouvait introduire dans l'organisme une substance caustique ou vénéneuse, qui, mélangée à un breuvage, eut éveillé les soupçons par son goût particulier. De plus, quelque méfiance dont fût douée la

victime, comment eût-elle eu jamais l'idée de faire goûter son lavement. Aussi ce procédé fut-il très employé par les criminels ; c'était du reste le seul moyen de faire ingérer l'acide sulfurique ou nitrique, impossibles à masquer dans une potion, à cause de leur saveur brûlante.

Lorsque l'acide était très concentré dans le clystère, la mort était rapide ; autrement, l'acide dilué attaquant peu à peu et à diverses reprises la muqueuse intestinale y produisait des ulcérations, des eschares et finalement des perforations intestinales avec leur inévitable conséquence : la péritonite généralisée. Rien ne ressemblait plus à une maladie naturelle. Si la perforation intestinale ne se produisait pas, tout au moins des brides cicatricielles diminuaient considérablement la lumière du tube digestif et le malade s'acheminait en quelques étapes vers l'occlusion intestinale. Il faut dire toutefois que ce genre d'empoisonnement fut infiniment rare, car la douleur suraiguë causée immédiatement par chaque irrigation intestinale devait rendre rapidement soupçonneux le malade le plus confiant.

Maintenant, passons en revue les personnages marquants du XVIIe siècle et considérons-les en lutte avec les purges et les lavements dont leurs archiâtres les accablaient.

Henri IV n'avait que des affections bénignes pour lesquelles il prenait volontiers médecine, ayant peu de goût pour les autres remèdes. Il a même plaisir à avouer qu'il en fait usage ; ainsi dans une

lettre à Marie de Médicis en 1605, il lui dit qu'il a pris médecine.

Avant d'aller voir ses maîtresses, et sans doute pour paraître à leurs yeux avec tous ses avantages, il semblait habitué également à se purger. Témoin ce suggestif poulet adressé par le Vert-Galant à Gabrielle d'Estrées : « Sy je me porte tant soit peu bien, je ne pranderé poynt médecine demain pour vous voyr. Je vous donne encore un mylyon de besers. H. ».

Il aimait volontiers qu'on traitât ses maîtresses suivant cette même méthode qui lui réussissait. Il eut à ce propos un jour avec le médecin d'Alibour, une discussion qui, commencée de façon comique, se termina tragiquement. Voici comment Sully rapporte l'affaire.

D'Alibour avait été adressé par Henri IV à Gabrielle d'Estrées, qui se plaignait de douleurs abdominales. D'Alibour étant revenu vers le roi, lui déclara que le meilleur traitement était de n'en point instituer : « Eh ! mais, reprit le roi, n'avez-vous pas dessein de la faire purger ou saigner ? — Sire, je n'ai garde, il faut attendre qu'elle soit à mi-terme. — Que voulez-vous dire, bonhomme, répondit le roi en colère ? Rêvez-vous, comment seroit-elle grosse ? Car je sais bien que je ne lui ai rien fait et êtes pour cette fois un très mauvais médecin. — Je ne sais ce que vous avez fait ou point fait, Sire, répondit le sieur d'Alibour, mais je sais bien que votre conscience se trouve plus fausse que moi. — Impertinent médecin ! Et sur

cela le roi s'en alla, tout dépit et mutiné, trouver la belle malade à laquelle il conta tout et lui fit une belle vie ; et il arriva en effet qu'elle accoucha du petit César et que le pauvre d'Alibour, *faute de bon appareil*, mourut quelques mois après... » (1)

Cette accusation d'empoisonnement est répétée dans le *Journal* de l'Estoile : « Le dimanche 24 juillet, on eut nouvelle à Paris de la mort de M. d'Alibour, premier médecin du roi, duquel on disait qu'une parole libre qu'il avait dite à Sa Majesté, touchant son petit César, lui avait coûté la vie de la part de celle qui s'y était intéressé. » Si l'infortuné d'Alibour eût consenti à purger Gabrielle, comme le voulait le roi, ses jours eussent infailliblement été prolongés.

C'est un traitement purgatif qu'eut à subir à Gand la reine-mère, Marie de Médicis, tombée malade le 1er mai 1633. Riolan l'ayant examinée, diagnostiqua « mauvaises humeurs bilieuses, pituiteuses et mélancholiques, bruslées et épaissies, tant au foye qu'à la rate, lesquelles croupissantes se pourriroient et rallumeroient la fièvre ».

Le traitement : « Pour à quoi remédier, nous avons été d'advis que Sa Majesté seroit purgée par plusieurs fois, tant par lavements laxatifs que par médecines et apozèmes purgatifs, bouillons laxatifs de séné et ce durant douze ou quinze jours. Et pour fondre des humeurs, endurcies dans la rate et aultres

1. *Mémoires de Sully*.

parties du ventre, nous avons conseillé à Sa Majesté un demi-bain d'eau tiède et au sortir un lavement, quelquefois dans le même bain un apozème laxatif : ce que Sa Majesté continuera sept à huit jours. Ensuite elle sera repurgée deux jours suivants, puis prendra des eaux de Pougues l'espace d'un mois, une quarte à chaque fois. » Ce traitement réussit.

Louis XIII fut un détraqué de l'intestin et mourut d'entérite, probablement tuberculeuse ; c'était donc un malade difficile à guérir. Toutefois, le fait de lui donner en un an 259 purgatifs et 47 saignées, pour quelques mois plus tard lui prescrire 220 clystères en l'espace d'un semestre, ne fut pas sans influence sur sa fin prématurée.

En 1627, Louis XIII tombait malade à Villeroi d'une fièvre tierce, qu'Héroard prétendit soigner par lavements, saignées et purgations. Mais le malade, refusant casse, rhubarbe et sirops, on se contenta de lui faire boire quelques tisanes d'orge, de réglisse et de séné.

En 1629, préparant une expédition en Italie, il se trouva embarrassé d'estomac et eut un mouvement de fièvre. Une alternance de purgatifs et de lavements eut bientôt comme résultat une dysenterie avec selles sanguinolentes et mucopurulentes. En 1630, une nouvelle crise dysenterique fut encore causée par un maladroit purgatif (1).

---

1. Lettre de son confesseur le P. Suffren au R. P. Jacquinot.

Malade à Metz en 1632 le traitement consista en lavements, purges, bains et prises de lait d'ânesse. Même thérapeutique irritante en 1634 à Saint-Quentin, puis à Montreuil et toujours Les courtisans d'ailleurs ne se faisaient pas faute de critiquer les médecins Héroard, Bouvard et Séguin et leur reprochaient de trop purger le roi et de le priver de nourriture. Au reste, Louis XIII rapidement lassé, refusa les médecines et envoya ses archiâtres au diable, poussant un jour sa mauvaise humeur au point de leur souffler à la figure les poudres laxatives qu'ils prétendaient lui faire absorber.

Cette révolte dura jusqu'à la mort du Cardinal (4 déc. 1642) ; car, à ce moment, dominé par une grande terrreur, le roi accepta de suivre un régime alimentaire très simple et de se droguer à la fantaisie de ses médecins.

Sauf une fois cependant, où il se déroba à ses prescriptions : « Le vendredi 24 avril 1643, dit Dubois, il ne voulut pas prendre une médecine de rhubarbe qu'il refusa aux prières de Monsieur, son frère, de Monsieur le Prince (de Condé) et de celles de MM. les ministres, ce qui faisait désespérer tout le monde de sa santé ; néanmoins, il se porta si bien l'après dînée qu'il chanta des psaumes en s'accompagnant au luth. »

Malgré tout, la mort du Cardinal lui porte un coup fatal ; il se soigne, prend un repos forcé pour se distraire, jardine, fait lui-même ses confitures. Cela ne l'empêche pas perpétuellement d'être malade et de

rendre force bile, glaires et pus. Finalement il se met à tousser, expectore des crachats purulents et meurt en mai 1643.

Le Cardinal de Richelieu eut aussi maille à partir avec les médecins. A l'instar de Louis XIII, en une seule année (1635) il prit soixante-quinze clystères et cent vingt-sept bols de casse, sans compter les potions laxatives préparées par son apothicaire Perdreau, dont la note s'éleva à 1.400 livres.

C'est avec cet apothicaire qu'il arriva un jour à Richelieu une aventure cocasse. Tourmenté par une colique tenace, le Cardinal voulut prendre un lavement. Il fit avertir Perdreau, qui, étant malade, envoya son premier garçon pour administrer le lavement au patient et lui recommanda surtout de ne pas oublier de se servir du mot *Eminence*. Ce garçon trouvant de la difficulté à introduire la canule, dit au Cardinal : « S'il plaisait à Votre Eminence de l'introduire elle-même, je risquerois moins de la blesser, attendu que Votre Emimence a deux éminentissimes éminences qui empêchent l'entrée du canon dans son lieu. — Allez, mon ami, dit le Cardinal en éclatant de rire, allez assurer votre maître que vous êtes aussi mauvais orateur que mauvais opérateur. »

Le 2 décembre 1642, le cardinal était au plus mal. Il y eut vers neuf heures une consultation de médecins (le cardinal était en pleine pneumonie et en deux jours avait été saigné cinq fois) et une purgation avec une nouvelle saignée fut décidée. Le 4 décembre le malade prit une purge qui parut le soulager;

d'où on conclut qu'il fallait lui en donner une seconde, mais il mourut à midi avant qu'elle eût eu le temps d'opérer.

Tallemant des Réaux nous parle d'un certain Bullion (mort en 1640) qui se servait des lavements comme les Romains se servaient d'eau tiède après le repas : « Il alloit souvent chez La Brosse, son médecin, qu'il avoit estably au Jardin des Plantes, du faubourg Saint-Victor : là il avoit des mignonnes et crapuloit tout à son aise. Il se faisoit donner des lavemens pour manger après tout de nouveau. »

C'est surtout le Grand Roi qui eut à subir les assauts les plus répétés de la part des purgatifs. Nous allons parcourir pas à pas le *Journal de la santé de Louis XIV*, rédigé au jour le jour par ses médecins qui furent successivement Vallot, Daquin et Fagon. Nous pourrons compter plus de deux mille purgatifs indépendamment des lavements.

Journal de Vallot (1647-1672). — En 1647, Louis XIV est pris d'une si grande soif que ses médecins en demeurent consternés. Après plusieurs consultations, Vallot s'entête à donner une purgation, alors que tous les autres médecins proposent une saignée. Vallot prétendait que le mal venait de l'accumulation de la bile pourrie, qui s'était jetée dans l'estomac ; il fit revenir ses confrères sur leur opinion et administra la purge (calomel et séné). La soif du roi disparut. La même année le roi eut la variole et dut s'accommoder de force purges.

En 1652, à l'occasion de l'arrestation du cardinal

de Retz, Louis, fatigué par les voyages et les ennuis de toutes sortes, fut pris d'une diarrhée, que calma le lavement suivant :

Lavement pour le roi

4. Olei amygdalium dulcium
Melli violacei
Electuarii lenitivi

Dissolve in decoctio hordei. Fac. clister injiciendi hodie mane.

Le même lavement est réitéré le 16 novembre 1652.

En 1653, Vallot trouve un lavement à la crème de tartre, manne et séné, qui produit un effet si merveilleux que, dit-il, « j'ai pris résolution de ne jamais purger S. M. que de cette manière, à moins qu'il n'arrivât quelque maladie considérable, qui demandât une autre purgation ».

Il disserte quelques mois plus tard sur un « flux de ventre du roi, fort opiniâtre, qui approchoit de la dysenterie et de la nature du flux mésentérique, lequel dura plus de huit mois ». La cause en était « plusieurs fatigues durant un ballet dansé à plusieurs reprises par S. M., entremêlées de quelques désordres et déréglements à l'égard du roi, sur des vivres, et même ensuite de quelques excès de breuvages sucrés et artificiels, particulièrement de limonades et pour avoir mangé des oranges de Portugal ». Ce qui

était arrivé en réalité, nous le savons ; Vallot aussi le savait, mais n'osait le dire : Louis XIV avait mangé et bu avec goinfrerie et s'était livré aux pires désordres avec les dames de sa cour.

Malgré tout, Louis part en campagne, Vallot le suit et à la première halte, en bon serviteur, lui coule doucement un lavement « en descendant de cheval, étant encore tout botté ». Le roi ne s'en porte pas mieux. Vallot imagine alors des remèdes que « Dieu lui inspire » et qui finissent par rétablir le malade. Il y a entre autres un certain *specificum nostrum stomachicum* dont il se garde de donner la formule et dont il est enchanté. Il est bon de dire que Louis ne fut guéri qu'après terminaison de la campagne, ce qui atténue singulièrement la valeur des remèdes.

La campagne de 1655 est de même parsemée de diarrhée et Vallot nous apparaît armé de sa seringue, de sa lancette et de ses paquets purgatifs.

Au mois de septembre le monarque part à Fontainebleau : Vallot lui recommande les eaux de Forges. Il fait venir de ces eaux à grand renfort de chevaux et en continue l'usage, de retour à Paris, en octobre. Bien entendu, purgations continuelles et saignées à répétition pendant cette cure thermale à domicile.

Le 9 octobre, Vallot veut se distraire à purger le roi, mais, changeant de résolution, il lui tire du sang ; puis n'ayant obtenu aucun résultat, il lui insinue un lavement, puis deux, puis trois. A la fin, le

roi se fatiguant, on le saigne au pied. Epuisé par cette intelligente méthode de traitement, il s'endort « ce qui me fit espérer, exprime l'implacable Vallot, qu'à son réveil on pourroit le purger et par ce moyen déranger la cause de la fièvre ».

Mais S. M. a le réveil désagréable, rejette l'idée de la purge ; mon Vallot ne se tient pas pour battu : « Je me préparais, dit-il, à une saignée, qui auroit été faite, si je n'avois voulu commencer par un lavement ». Le soir même, il revient à sa petite idée de purge. Par malheur, ses confrères s'y opposent ; il est outré et déclare que c'est par « envie et jalousie, qu'on a d'ordinaire contre les premiers médecins » qu'on lui refuse cette innocente joie d'administrer la purge. Après deux jours de lutte, il l'emporte et Louis XIV, payant les frais de la guerre, avale sa potion. Mais, pendant que les médecins s'invectivaient, le monarque, sevré de remèdes, avait eu le temps de guérir.

Cette même année 1653, le roi avait été atteint d'une blennorragie, que Vallot ne signale pas dans son *Journal* et dont il s'était débarrassé après de nombreuses purges.

En juillet 1658, le roi est à Calais. Il a une « fièvre pourprée avec « boufissure de tout le corps », probablement quelque scarlatine. Lavements, saignées, purges, cordiaux, sont distribués au royal malade avec une incohérente fantaisie. Les confrères de Vallot refusent de temps en temps leur assentiment qui à une purge, qui à un clystère; mais avec un acharne-

ment farouche, Vallot l'emporte chaque fois et conduit à son gré le traitement. On arrive ainsi à une faiblesse si masquée, qu'elle « nous obligea de donner un peu de trêve à la nature, qui était dans le dernier accablement et *l'on se contenta* de donner sur les 4 heures de l'après-midi un lavement fort doux et fort bénin ».

Le roi résistait admirablement à ses médicaments, de sorte « qu'il fut purgé avec une médecine fort légère [séné, rhubarbe, tamarin] à dessein de décharger le bas-ventre et toutes les parties nourricières d'une bile épaisse, qui croupissait de longue main dans les deux hypocondres ». Les jours suivants, alternance méthodique de purge et lavements, pendant cinq jours. A la fin, Vallot, fatigué de purger à répétition, se décide à ne plus tourmenter son client ; c'est alors que par un revirement comique, ses confrères de la Cour s'entendent pour prescrire un nouveau purgatif.

Vallot tout d'abord s'indigne franchement, puis en fin de compte, vient à composition et accepte « un petit remède purgatif » bien doux et point méchant, tellement doux, qu'étant resté sans réponse, un lavement est administré, qui ne fait qu' « attirer quelques excréments qui commençaient à se figurer ».

Louis XIV est enfin privé de purges ; c'est alors qu'avec une naturelle ironie, il évacue des selles considérables et est pris d'une débâcle urinaire salutaire, pissant « comme si Dieu luy-mesme eust pissé », eût

dit François Rabelais et, explique Vallot, « rendant quatre verres assez souvent sans quitter le pot de chambre ». Cette crise urinaire dure neuf jours et fut le signal de la guérison.

Dn 1659, le souverain expulse au bois de Vincennes « un ver de la longueur d'un demi-pied, en vie, sans douleur », d'où saignée et purgation. Six semaines après, le roi est à Bordeaux, préparant son mariage, jouant au jeu de paume, mangeant royalement ; un embarras gastrique survient, qu'une purge enraye aussitôt.

En 1662, Vallot s'inquiète ; Louis XIV est pris d'un hoquet qui persiste vingt-quatre heures sans désemparer. Le médecin fait coucher son client sans souper, le hoquet s'arrête ; un lavement est ensuite donné, puis une tablette spécifique « qui lui ouvrit le ventre ».

En 1665, le roi se plaint avec persistance de ces vertiges, qui depuis devaient lui revenir si souvent. Après divers remèdes, il est purgé avec un bouillon laxatif de la composition de Vallot et avec de l'eau de pimprenelle. Les vertiges et les vapeurs disparaissent après trois mois, ce qui n'empêche pas purges et clystères d'être continués.

Entreprenant une campagne en Franche-Comté, en 1668, Vallot essaie de démontrer que la saignée et la purgation sont deux mesures de précaution excellentes. Acceptant la purgation, Louis fait la sourde oreille pour la saignée. La campagne commencée, la vie des camps lui est défavorable, le flux de ventre apparaît de nouveau et aussi les « lavements déter-

sifs et le purgatif ordinaire de Sa Majesté ». Puis, c'est un autre malheur ; le roi est affligé de » choléra morbus et de gouttes-crampes ». Même thérapeutique.

L'été de 1670 étant caniculaire, Louis XIV, retiré à Saint-Germain, boit comme une outre, d'où diarrhée et lavements. Une petite saignée complète cette intervention ; elle aboutit à une syncope que Vallot explique « par la trop grande plénitude des vaisseaux ». Les lavements d'orgeat sont inaugurés.

Journal de Daquin (1672-1693). — En 1672, Louis XIV n'ayant pas de campagne à entreprendre, une oisiveté relative, le manque d'exercice « lui resserra le ventre considérablement », d'où il eut lui-même l'idée de se purger, après avoir pris un lavement. Daquin, ayant compté dix selles, est content.

En mars 1673, le roi se trouve « un peu plus plein qu'à l'ordinaire » et décide de se purger « selon sa bonne coutume pour prévenir le mal », toujours avec accompagnement de lavement. Même pratique fin mars et au milieu d'avril, à cause « d'un remuement d'humeurs qui lui montèrent à la tête et passèrent dans les oreilles ». En mai, le siège de Maëstricht ne peut se terminer sans le secours d'un lavement. Le siège levé, Daquin s'aperçoit que le roi a le sommeil agité, rêve en criant, est même somnambule « ce qui est un indice de quelque bile échauffée en ses entrailles » ; à ce propos, il le purge. Outre l'évacuation, la purge provoque « quelque légère envie de dormir durant l'opération, par la vapeur des

matières émues qui se sublimaient à son cerveau ».

Quelques purges à la scammonée ayant été infligées à Louis en décembre, « la bonté naturelle des courtisans et leur singulière capacité en toutes choses, particulièrement dans la médecine, leur fit dire beaucoup de choses contre ce remède, desquelles le roi ne fit pas grand cas ».

En 1674, les vapeurs assiègent le malade ; elles proviennent de la plénitude d'ordures, qui s'échauffe et fume dans le bas ventre. On le purge, en lui faisant grâce pour cette fois du lavement. Quelques jours après, nouvelle purge avec « trois écus de séné ». Se préparant le 15 avril à entrer en campagne, il réitère sa purge. Mais, voici qu'au fort de l'été « le ventre de Sa Majesté fut quelque temps assez mal réglé » ; quelques purges remettent tout en ordre après des alternatives de constipation opiniâtre et de foires désordonnées.

Le commencement de 1675, voit revenir les maudites vapeurs et les évacuants, qui en sont la conséquence. Ces vapeurs sont « élevées de la rate et de l'humeur mélancolique, dont elles portent les livrées, par le chagrin qu'elles impriment et la solitude qu'elles font désirer. Elles se glissent par les artères au cœur et au poumon, où elles excitent des palpitations, des inquiétudes, des nonchalances et des étouffements considérables ; de là s'élevant jusqu'au cerveau, elles y causent, en agitant les esprits dans les nerfs optiques, des vertiges et tournoiements de

tête et frappant ailleurs le principe des nerfs, affaiblissant les jambes, de manière qu'il est nécessaire de secours pour se soutenir et pour marcher; accident très fâcheux à tout le monde, *mais particulièrement au roi*, qui a grand besoin de sa tête, pour s'appliquer à toutes ses affaires... Son tempérament a fourni l'occasion à cette maladie, par les obstructions fortes et invétérées que les crudités ont excitées dans les veines, qui, retenant l'humeur mélancolique, l'empêchent de s'écouler par les voies naturelles et lui donnent occasion par leur séjour de s'échauffer, de fermenter et d'exciter toute cette tempête ».

On ne saurait allier plus de pédantisme écœurant à une vile courtisanerie. Le résultat le plus clair de tout ce pathos est la prise de pilules purgatives, qui arrivent à lui tirer « de l'humeur de la rate, dont je vis sortir une grande quantité ». Suivent des considérations philosophiques de menue importance sur les glaires sanguinolentes que consent de temps à autre à expulser Sa Majesté.

Le début de 1676 est marqué par quelques légères purgations « pour rafraîchir son sang qui pétillait par le retour des affaires et le printemps ». La chaleur, puis le froid, enfin quelques crachats muqueux le matin, sont motifs à de nouvelles évacuations. A la fin de l'année, vers le temps de Noël, « bien qu'il eût le ventre libre et qu'il fît tous les jours deux ou trois selles d'excréments bien cuits et bien figurés », il juge bon de le purger.

Le dégel survenant à la mi-janvier 1677, est le signal d'une purge au royal client. On lui en promet même d'autres pour plus tard afin d'éviter « toutes les insultes des grandes maladies, qui ont coutume d'attaquer la vie des grands hommes ». Ce plat valet de Daquin est le premier qui ait osé écrire que des maladies d'une gravité particulière s'attaquaient spécialement aux grands hommes.

En juin, les vapeurs reparaissent et nécessitent un bouillon purgatif ; il ne donne pas grand résultat et Sa Majesté, de guerre lasse, en réclame un second, sachant qu'il lui sera imposé si elle ne le demande spontanément. « Et pour ne pas perdre l'habitude de se purger de temps en temps, d'où il trouvait sa santé si bien rétablie, il prit devant la venue des grands froids, qui lui sont incommodes et devant l'équinoxe, son bouillon purgatif le 24 de novembre. » En outre quelqes pilules purgatives sont savamment réparties durant l'hiver ; il arrive à onze et douze selles dans sa journée : le record est battu, Daquin exulte. Le roi termine l'année en se purgeant.

Le mois de mai 1678 voit prendre Gand, Ypres et... une purge par le roi. En juillet, laxatif.

Le 28 février 1679, Daquin s'avise que Louis XIV n'a point été évacué depuis longtemps et qu'il y aurait danger à attendre, craignant « principalement après une gelée qui durait sans répit depuis trois mois et qui, soit en bouchant les pores, soit en ôtant l'opportunité de l'exercice, charge le corps

de beaucoup de superfluités ». Louis XIV s'exécute le 24 juin, le roi ayant trop mangé souffre d'une indigestion ; lavements sur lavements sont donnés, puis une purge sérieuse, expulsée par seize et dix-sept fois. Au mois d'octobre survient un rhume et bien entendu, c'est une purge qui en a raison.

En 1680, une « pesanteur de tête et nonchalance de tout le corps, chagrin même et mélancolie » sont corrigés par le bouillon purgatif. Daquin en profite pour expliquer au roi que, non seulement il doit continuer l'usage des évacuants, mais qu'encore il faut « rafraîchir, humecter et tempérer » l'organisme. A son beau discours, Louis répond qu'il ne veut plus prendre que de l'eau fraîche. Un rhume se déclare ; comme il fallait s'y attendre, Daquin le met sur le compte de l'eau fraîche que le patient s'est ordonnée à lui-même ; l'archiâtre triomphe et peut prescrire un bouillon laxatif. En novembre le roi prend médecine, puis ce sont des pilules purgatives qui « débordent sa rate et procurent la transpiration ». Au mois de décembre, même médication.

L'année 1681 est assombrie par l'invasion d'une épidémie d'influenza ; Daquin a peur que Louis ne prenne ce mal, dont il indique la cause : « c'était un effet de la longue et rigoureuse gelée qui, durant six mois, boucha tous les pores du corps, empêcha la transpiration et amassa par conséquent quantité de bile recuite, brûlée par sa longue retenue, qui tout-à-coup remuée et échauffée au retour du soleil, s'est précipitée sur les parties destinées à la respiration et

les en a opprimées et accablées ». Et voilà pourquoi votre fille est muette.

Mais, Dieu merci, Louis XIV ne récolte qu'un rhume banal. Inutile de dire qu'il est traité par son bouillon purgatif. Le mois d'août marque un retour de diarrhée : deux « lavements anodins » sont donnés sans succès. Comme « son ventre coulait toujours » on se rejette sur les pilules purgatives. La purge classique n'est donnée qu'en septembre. En novembre, un rhume agrémenté « d'un flux de ventre avec beaucoup de vents » est guéri par un bénin clystère. Le 9 décembre, après quelques nuits d'un « sommeil turbulent », il lui est offert un bouillon purgatif.

L'année 1682 voit poindre une attaque de goutte ; divers liniments ayant été expérimentés sans résultat, le roi se purge. Ayant, au mois d'octobre, absorbé gloutonnement quantité de truffes sans les mâcher, le ventre royal s'insurge ; deux lavements le font capituler. Quelques purges encore en novembre, avant de terminer l'année.

Le carême de 1683 lui joue un vilain tour ; il est atteint d'embarras gastrique. Daquin préconise la purge et la fait accepter. Un soir de mai, à Versailles, après avoir joué posément au billard, il est pris de violentes coliques, d'où frictions et fomentations sur les intestins royaux ; la douleur « était si pressante que Sa Majesté suait à grosses gouttes ».

Au matin, Daquin se présente avec un lavement tout prêt ; comme Louis XIV ne souffre plus, il envoie

le lavement aux cent mille diables : mais dans l'après-midi, les douleurs ayant repris, Daquin finit par caser sa marchandise. Pour exprimer toute l'étendue de son triomphe, il donne même deux clystères « un premier carminatif puis un second un peu purgatif ». Après quelques babioles, on donne à respirer au malade du papier qu'on fait brûler dans la chambre ; un troisième lavement, « anodin » celui-là, est administré, puis le lendemain, une purge. A la fin de l'année, il présente une éruption de furoncles, traités par quelques purgations discrètes.

La première moitié de 1685 est fort calme : Daquin purge son maître par habitude. Au mois d'août, quelques vertiges et étourdissements sont combattus par cinq ou six lavements et deux ou trois purges. Les 31 novembre, les 14, 15 et 17 décembre sont fêtés par une alternance de lavements et de purges, dont il est impossible de trouver la raison. Le résultat fut que d'hypothétiques humeurs se trouvèrent « fondues, incisées et détachées des veines de la rate et du mésentère ».

En juin 1687, le roi est purgé « pour éviter la plénitude » et repurgé peu de jours après. Il finit par devenir fébrile, d'où purgations nouvelles.

Bien que les purges préventives eussent dû le laisser méfiant, il accepte encore une purge en février 1688 ; il recommence en mars pour éviter les chimériques influences de l'équinoxe. Malgré cela tout le courant de l'année, il est sujet à des fièvres brusques

et fugaces ; le quinquina est donné concurremment avec les purgations.

Le 17 avril 1790, « Sa Majesté me paraissant un peu chargée d'humeur, je lui conseille de prendre son bouillon purgatif ». Après une attaque de goutte, les vapeurs reprennent et aussi l'acharnement de Daquin à purger son client.

Pendant les années 1691 et 1692 il montre le même entêtement à purger le royal malade, quelle que soit son affection.

Journal de Fagon (1693-1711). Daquin ayant été disgracié mourut loin de la Cour en 1696. Fagon lui succède en 1693 et continue le *Journal*.

Il profite de son entrée en fonctions pour se récrier sur l'erreur de Daquin, qui prétendait le roi bilieux : il n'est rien moins que cela, proteste-t-il. Il ne manque pas l'occasion de décocher au roi une de ces énormes flatteries qui allaient d'autant plus droit à son cœur qu'elles étaient plus grosses et plus invraisemblables. Fagon déclare « la peau (de Louis XIV) blanche au delà de celle des femmes les plus délicates, mêlée d'un incarnat merveilleux ». N'oublions pas que ce jeune chérubin avait cinquante-cinq ans.

La première purge qu'il administre en 1694 est un triomphe ; le roi se dérange dix-huit fois et rend « une quantité prodigieuse de petits pois verts ».

Le 14 février 1695, il est purgé par précaution, de même le 14 mars, pour pouvoir affronter gaillardement le printemps. Craignant l'apparition de la

goutte, Fagon impose de nouvelles purges les 6 juin, 11 juillet, 18 septembre, 18 novembre et 19 décembre. Un abcès dentaire étant venu à se former au cours de l'année, on tire au roi « trois poelettes de sang » et on le purge de plus belle.

En 1696, une attaque de goutte empêche le monarque « de mettre son soulier ordinaire ». Une purge est agréée. Au mois d'août, un anthrax donne de chaudes alarmes à l'entourage de Louis ; après incision et cautérisation, il est purgé deux fois de suite à la Toussaint, puis deux fois à intervalles rapprochés.

Fagon regrette que le roi n'ait pas été purgé en décembre 1696 ; il se rattrape en janvier 1697. Toute l'année le souverain est importuné par sa goutte ; on lui donne systématiquement des purges par sept et huit fois tout le long de l'année. Le 24 octobre, sans prévenir « le roi jeta un grand ver mort, lequel avait été tué par la médecine » ; quelques jours après, un laxatif lui en fait rendre un autre. A Noël, il en rend un troisième et dernier, à la faveur d'une purgation.

Les années 1699 et 1700 se signalent par une recrudescence des crises goutteuses, le roi, mangeur vorace et gourmet, ne se soumettant qu'à la dernière extrémité et sous l'empire d'une douleur intolérable à vivre d'un régime simple et à se soustraire aux fêtes continuelles. Les purges réitérées données à cette occasion ne lui sont que d'une médiocre utilité.

En 1701, de plus en plus podagre, le monarque a pris une telle habitude de ses remèdes qu'il les

réclame de lui-même et périodiquement. Au mois de juin, une purgation s'accompagne d'une saignée, car depuis longtemps on ne lui avait pas procuré ce petit agrément.

Jusqu'en mai 1702, le roi n'est purgé que pour sa goutte. Mais arrive, dit Fagon, la saison des petits pois ; ils ne réussissent pas à Sa Majesté qui les rend entiers, avec l'artifice de la purgation. On avait bien proposé la saignée pour expulser les petits pois (c'est une idée qui ne serait pas venue à tout le monde), mais le malade s'y était refusé. Après les pois, ce sont les poissons qui sont suivis d'indigestions, d'où nouvelle série de purges. A partir de juillet, les médecines sont ordonnées au roi toutes les semaines, sauf bien entendu quand il y a quelques petits accidents imprévus, auquel cas les purges sont avalées de plus belle.

L'année 1703 est une copie de 1702 ; les petits pois ne veulent toujours pas passer. La purge du 26 novembre fait effet « deux fois pendant son conseil ».

De retour d'une chasse à Marly en 1704, le roi se prend à émettre de nombreuses selles « détrempées et indigestes » à tous moments et jusqu'à la messe. On attend quelques jours et on purge. Recommencement en mars; et ce sont toujours les épithètes de « prodigieuses, surprenantes, extraordinaires » selles.

En 1705, « le ventre du roi est plus réglé qu'il n'a coutume de l'avoir ». En juin, quelques verres d'eau

procurent « une décharge grande et convenable ». L'été apporte l'inévitable crise de diarrhée et les non moins inévitables laxatifs. Seulement, voici qu'en octobre, dînant avec le roi d'Angleterre, Louis s'est retenu par bienséance, n'a pas osé élever la voix et que son ventre s'est révolté ; il faut bien des lavements pour le faire revenir à la raison. Quelques jours plus tard, de sensationnelles agapes détruisent à nouveau l'harmonie de ses digestions. Au mois de novembre, « s'étant morfondu à la chasse et dans son jardin de Marly », on redoute de funestes conséquences et par deux fois on propose une purge, qui est refusée. Il n'y échappe que quelques jours.

En 1706, on le purge à toutes les variations du thermomètre et du baromètre : pluie, sécheresse, brouillard, beau temps, chaleur, etc...

Dès le 17 janvier 1707, on prépare des purges, mais « le ventre s'étant ouvert et le nez ayant un peu coulé, la tête de Sa Majesté s'est trouvée tout-à-fait libre ». La purge ajournée n'est que partie remise : de bonnes et fréquentes indigestions, résultats de sa goinfrerie, les rendent nécessaires tout le long de l'année. L'été, il rend encore « de longs vers morts ». En 1708, il a de copieuses indigestions de gibier.

Lorsqu'en 1709 Fagon donne le bouillon purgatif et qu'il ne réussit pas selon son désir, il prétend que c'est le changement d'orientation du vent qui en contrarie les effets. Il ajoute, il est vrai, que le roi avait mangé plus que de raison. A un autre moment, prenant clystère « ses oreillers s'éboulèrent

et sa tête en fut étourdie, à quoi succédèrent des vapeurs ». En août, des punaises le piquent en son château de Marly, son ventre se ferme, on lui baille médecine. L'hiver apparaissent des selles glaireuses à la suite « de soupers un peu trop forts ». Quelques lavements y mettent le holà.

Dès janvier 1710. il émet des garde-robe si abondantes, à la suite des purges dont on l'abreuve, qu'il « emplit le bassin à chaque coup ». Au cours de l'année, les vertiges et les lourdeurs de tête deviennent ininterrompus mais sont atténués par l'ordinaire thérapeutique.

En juin, en présence du duc de Berwick « Sa Majesté eut besoin de lâcher un vent, qu'il retint » tout comme s'il eût été en la compagnie du roi d'Angleterre, d'où vive colique, constipation et lavement. En août, les purges sont nécessitées par une constipation rebelle, qu'aggrave encore une gourmandise immodérée. Une belle purge en septembre lui fait emplir sept bassins, à la joie de son médecin.

L'année 1711 est marquée par des alternatives de constipation et de débâcles, de nombreux évacuants étant donnés à l'aveuglette. Un jour le roi attrapa mal au ventre parce qu'il « voulut se faire couper et accommoder ses ongles des pieds et ensuite y travailler lui-même, en mettant une jambe sur la cuisse de l'autre, ce qui pressait le ventre et m'obligea de lui représenter que cela interrompait le cours de ces fusées d'humeurs qui se faisaient entendre à tous moments ».

La mort du duc de Bourgogne jette Louis XIV dans une si grande tristesse, que Fagon ne voit qu'un moyen de l'en tirer : une sérieuse purge. Les solennités des funérailles, auxquelles le roi doit assister font retarder ce projet, qui n'en reçoit pas moins son exécution, quand le moment est jugé opportun. Les purges sont même fréquemment renouvelées.

Enfin si le roi meurt de gangrène sénile de la jambe en 1715, ce n'est pas faute de purges qui lui sont données sans parcimonie.

Le *Journal* de Fagon s'arrête en 1711. Ce qu'on doit critiquer dans les soins donnés à Louis XIV par ses trois médecins, c'est un usage immodéré et souvent intempestif des évacuants. Le roi finit par avoir une entérite nettement caractérisée par des selles muqueuses, pseudo-membraneuses et sanguinolentes et par des douleurs abdominales assez vives. Maintenant, nous ne voudrions pas affirmer que les excès gastronomiques du monarque n'ont pas contribué dans une assez large mesure au développement de cette affection.

A côté des malades, qui se laissaient purger au gré de leur médecin, comme Louis XIV, nous en avons d'autres qui se soignaient à leur fantaisie, sans arriver à de meilleurs résultats. La marquise de Sévigné appartient à cette dernière catégorie de malades.

Mme de Sévigné raffolait des remèdes de bonne femme. En général, pour se purger, elle « attend un peu de frais » [fraîcheur de l'atmosphère] et consi-

dère comme favorable le temps de la pleine lune (1). Sa fille, Mme de Grignan, la tourmente pour qu'elle se purge régulièrement et demande à être avertie chaque fois que sa mère a suivi son conseil. En octobre 1614, la marquise écrit : « Je me purgerai pour l'amour de vous ; il est vrai que le mois passé, je ne pris qu'une pilule ; j'admire que vous l'ayez sentie. Je vous avertis que je n'ai aucun besoin de me purger ; c'est à cause de cette eau et pour vous ôter de peine. Je hais bien toutes ces fièvres qui sont autour de vous. »

Le plus amusant, c'est que Mme de Grignan qui persécute tant sa mère avec les purgations, en a une sainte horreur et ne consent à les absorber qu'à la dernière extrémité. Sa mère lui écrit donc : « Que vous êtes heureuse que votre enfant ne vous ait jamais vue avaler une médecine : votre exemple détruirait vos raisonnements. » Puis, passant au chapitre de son petit-fils, elle donne son avis sur les soins à donner aux enfants : « Ne soyez point en peine de la santé de votre enfant ; ni saignée, ni médecine, rien du tout, un bon appétit, un doux sommeil, un sang reposé, une grande vigueur dans les fatigues : voilà ce qu'un médecin pourrait lui ôter, si nous le mettions entre ses mains. » Elle reste dans le vrai en dénonçant les dangers des purges et des saignées chez les enfants, mais dans l'ardeur de son babillage, elle ne s'aperçoit pas qu'elle trace un cer-

1. Lettre à Mme de La Fayette.

cle vicieux en recommandant comme moyen d'acquérir une bonne santé, les signes qui précisément démontrent qu'elle existe déjà, à savoir un bon appétit, un sommeil calme et de la vigueur musculaire.

Se sentant alourdie, notre épistolière pense recouvrir toute sa souplesse en faisant de longues promenades sous les arbres, le soir, au clair de lune. Elle ne réussit qu'à prendre froid et à devenir la proie des rhumatismes. Ce fâcheux contretemps lui devient une occasion pour poser à sa fille un rébus tourné de la façon spirituelle (?) qui caractérise notre héroïne : « Devinez ce que c'est, mon enfant, que la chose du monde qui vient le plus vite et qui s'en va le plus lentement, qui vous fait approcher le plus vite de la convalescence et qui vous en retire le plus loin... « Ne sauriez-vous deviner, jetez-vous votre langue aux chiens ? C'est un rhumatisme ».

Mais ce n'est pas le tout que d'avoir un rhumatisme et d'en causer légèrement ; il faut le soigner. Jusqu'ici notre malade a été soignée par Bourdelot qui la « purge avec des melons et de la glace » en dépit des pronostics défavorables de son entourage, qui prétend que ces remèdes la tueront. De plus la couperose envahit son visage. Bourdelot est congédié.

Elle s'adresse alors à un M. de Lorme qui lui vend des poudres purgatives. Elle les prend en les alternant avec des bouillons de séné. Elle parle à sa fille de la poudre de de Lorme en termes dithyrambiques : « Que je vous plains, ma belle, d'avoir

pris une vilaine médecine plus noire que jamais. Ma petite poudre d'antimoine est la plus jolie chose du monde, c'est le bon pain, comme dit le vieux de Lorme... « Et un autre jour : « La fièvre était nécessaire pour consumer les humeurs du rhumatisme... Je me suis purgée une fois avec cette poudre qui m'a fait merveille ; je m'en vais encore en reprendre, c'est le véritable remède pour toutes sortes de maux. On me promet après cela une santé éternelle. Dieu le veuille ! »

Le beau temps éclôt, mais le rhumatisme ne cède guère, de sorte que le 16 mai 1676, elle écrit : « Mes mains ne se ferment plus, j'ai mal au genou, aux épaules et je me sens encore si pleine de sérosités, que je crois qu'il faut sécher ces marécages et que, dans le temps où je suis, il faut *extrêmement* se purger... Je prendrai ensuite une légère douche à tous les endroits affligés de rhumatismes, après cela, il me semble que je me porterai fort bien... » Ses espérances ne se réalisant pas, elle décide le voyage à Vichy : le 8 juin, elle peut écrire : « Pour les eaux... elles me purgent et me font beaucoup de bien. »

A son retour, elle constate qu'il n'y a guère de changement dans son état et que l'effet du voyage a été à peu près nul ; elle se rabat sur la poudre de de Lorme : « J'ai été saignée ce matin... Après la saignée j'ai pris de la poudre du bonhomme, dont je suis contente. » Le *bonhomme*, c'est de Lorme, qui lui promet monts et merveilles de son médicament.

« Il dit que du bon tempérament que je suis, je ne serois pas quitte de trois ans de ces retours (1). »

Elle finit par prendre de la poudre chaque matin : « La poudre du bonhomme m'a fait beaucoup de bien ; je m'en vais prendre tous les matins une pilule, de l'avis de Véron et de Chelles, pour empêcher les sérosités, qui s'amassèrent l'année passée sur mon pauvre corps : le remède est spécifique et puis je mettrai mes mains en pleine vendange et ne cesserai point les remèdes qu'elles ne soient guéries ou qu'elles ne disent qu'elles ne veulent pas (2). »

A la fin, elle se lasse de la merveilleuse poudre ; elle continue bien à en prendre, mais moins souvent et elle y adjoint l'eau de lin, que la mode venait de lancer : « Je me purgerai à la fin de toutes les lunes, ainsi que j'ai fait depuis deux mois, je prendrai de l'eau de lin : c'est là tout ce qu'il me faut (3). »

Un médecin lui propose une saignée ; elle en voit un autre qui la lui défend. Elle se contente de se purger avec de l'eau de cerises (4). Elle revient à l'eau de lin, dont on lui a vanté les propriétés anticalculeuses : « M. le Procureur Général me détermina à cette eau de lin. Son père est mort de la gravelle ; il en boit en tous temps et croit être en sûreté. Comme le mien n'est pas mort de ce mal,

1. Lettre du 26 août 1676.
2. Lettre du 8 septembre 1676.
3. Lettre du 11 octobre 1679.
4. Lettre du 10 janvier 1680.

je me contente d'en boire un verre tous les matins. »

Elle continue à se droguer sans grande méthode : « Vous me dites de me purger ; ah ! ma belle, il n'y a que deux jours que je pris une sotte bête de médecine, dont je commence à me remettre, car elle avait ému une parfaite santé ; je prends de cette eau de cerise (1). »

On lui conseille d'aller à Vichy, elle refuse, mais fait venir des eaux à domicile et déclare qu'elles la purgent bien. Elle revient à la poudre de de Lorme, puis se purge avec du crocus : « J'ai pris hier une petite médecine à la mode de mes capucins ; c'était pour purger ma santé : elle ne fit aussi que balayer grossièrement ; c'est leur fantaisie ; je m'en porte en perfection (2). »

Quand Mme de Sévigné se porte bien, elle craint fort les médecins : « Voici le dégel ; je me porte si bien que je n'ose me purger, parce que cette précaution me paraît une ingratitude envers Dieu » (3).

Cependant, Mme de Grignan persiste à la tourmenter pour qu'elle se purge fréquemment : « Je fis hier, ma bonne, une des choses que vous voulez que je fasse, je pris médecine... » (4) Et ainsi nous la voyons passer d'une idée à une autre, s'engouer

---

1. Lettre du 1er septembre 1680.
2. Lettre du 5 novembre 1688.
3. Lettre du 24 janvier 1689.
4. Lettre du 20 décembre 1695.

d'une nouveauté, pour la mépriser profondément quelques années plus tard.

Mme de Sévigné n'était pas la seule à se médicamenter à sa fantaisie et souvent sans apparence de raison. Regnard n'avait pas foi aux médecins ; il se contentait de se purger quand il le jugeait bon et de sa propre autorité, souvent avec exagération. Grand mangeur, il était devenu fort replet. Le 3 septembre 1709 se sentant incommodé de quelque vieille indigestion, il lui prit envie de se purger, mais, selon son habitude, d'une façon extravagante. Il était à Grillon, où il avait passé tout l'été à faire bonne chère ; il demande à un de ses paysans quelles étaient les drogues, dont il usait d'ordinaire pour ses chevaux ; le paysan les lui nomma. Regnard, sur-le-champ, les fit quérir à Bourdon, s'en fit une médecine et l'avala le lendemain ; mais, deux heures après qu'il l'eût prise, il sentit dans l'estomac des douleurs si aiguës, qu'il ne put demeurer au lit. Il fut obligé de se lever et de se promener à grands pas dans sa chambre, pour tâcher de faire descendre la médecine qui l'étouffait. Ses valets montèrent à ce bruit, pensant qu'il était vivement indisposé ; mais à peine furent-ils entrés que son oppression redoubla. Il tomba dans leurs bras sans connaissance et sans voix et mourut sans recevoir le moindre secours.

Le maréchal d'Estrées (1573-1670) était à peu près aussi risque-tout que Regnard et il faillit également lui en coûter la vie : « Jamais je ne vis un si grand brutal, dit Tallemant des Réaux. Une fois, pour ne

pas perdre une médecine qu'il avait préparée pour un cheval de carrosse, qui n'en eut pas besoing, il la prit et en pensa crever. »

Nous avons exposé dans les pages précédentes les théories professées au XVIIe siècle et la pratique routinière des purgatifs et des lavements, simpliste en dépit d'une apparente complication de détails. Comment la satire de Molière a-t-elle envisagé le monde médical ; les attaques dirigées contre les médecins l'étaient-elles à faux ; y a-t-il eu grossissement des défauts pour forcer le comique ? Ou au contraire la plume de Molière n'a-t-elle fait que retracer la réalité ; y a-t-il eu portrait ressemblant et non caricature ?

Passons sans insister sur les badinages, simples jeux d'esprit, comme celui-ci dans l'*Amour médecin :*

« *Lisette.* — Ma foi, monsieur, notre chat est réchappé depuis peu d'un saut qu'il fit du haut de la maison dans la rue. Il fut trois jours sans manger et sans pouvoir remuer ni pied ni patte. Mais il est bien heureux de ce qu'il n'y a point de chats médecins, car ses affaires étaient faites et ils n'auraient pas manqué de le saigner et de le purger. »

La critique commence. Ce ne sont là que railleries anodines lorsque l'auteur du *Malade imaginaire* définit toute la thérapeutique de son temps en son latin burlesque :

Clysterium donare
Postea saignare

Ensuita purgare
Resaignare
Repurgare
Reclysterizare

Nous voudrions bien prononcer les mots de boutade, de farce, de bouffonnerie même ; mais comment le faire avec assez de conviction et d'adresse pour qu'on ne vienne pas nous crier : et les 259 lavements, les 47 saignées et les 220 clystères que Louis XIII dut subir en une seule année ; et les 2.000 purgatifs qu'absorba Louis XIV en l'espace de quelques années ; et l'innombrable quantité de paquets du « bonhomme de Lorme » que s'adjugeait Mme de Sévigné ?

Les médecins, reproche encore Molière, ne voient que par les yeux d'Hippocrate et de Galien, montrent une hostilité manifeste aux progrès scientifiques et préfèrent tuer leurs malades selon les principes que de tenter leur guérison par une thérapeutique nouvelle, basée sur l'expérimentation rigoureuse.

« L'Apothicaire. — Il y a plaisir d'être son malade et j'aimerois mieux mourir de ses remèdes que de guérir de ceux d'un autre, car, quoi qu'il puisse arriver, on est assuré que les choses sont toujours dans l'ordre ; et quand on meurt sous sa conduite, vos héritiers n'ont rien à vous reprocher... On est bien aise au moins d'être mort méthodiquement (1). »

---

1. *Monsieur de Pourceaugnac.*

La satire devient plus précise et plus virulente encore dans le *Malade imaginaire* :

« M. DIAFOIRUS. — Il est ferme dans la discussion, fort comme un Turc sur ses principes ; ne démord jamais de son opinion et poursuit un raisonnement jusque dans les derniers recoins de la logique. Mais sur toute chose, ce qui me plaît en lui et en quoi il suit mon exemple, c'est qu'il s'attache aveuglément aux opinions de nos anciens et que jamais il n'a voulu comprendre ni écouter les raisons et les expériences des prétendues découvertes de notre siècle, touchant la circulation du sang et autres opinions de même farine. »

Que répondre à cette attaque de front, quand nous savons pertinemment que tous les praticiens, à la suite de Galien, continuent à donner un purgatif pour la bile noire, un pour la jaune et un pour la pituite et que jamais on ne les a fait démordre de ce préjugé qu'une expérimentation très simple sur les animaux eût ruinée de fond en comble. C'est aussi le beau temps où Guy Patin et Philbert Guybert partent en une fougueuse charge contre Paracelse, qui avait lancé les composés de l'antimoine, qu'Hippocrate n'avait pas soupçonnés.

Le médecin de Pourceaugnac envoyant ses malades *ad patres* plutôt que de déroger à ses principes, c'est Guy Patin accablant de purges et de saignées son propre fils atteint de fièvre typhoïde et n'échappant que par miracle aux attaques de son père et de sa maladie.

Rappelons-nous maintenant les extraordinaires élucubrations de pathogénie de colladon et consultation écrite que nous avons reproduite dans les pages qui précèdent et reportons-nous à la VI[e] scène de II[e] acte du *Médecin malgré lui :*

« SGANARELLE. — Or, ces vapeurs, dont je vous parle, venant à passer du côté gauche où est le foie, au côté droit où est le cœur, il se trouve que le poumon, que nous appelons en latin *armyan*, ayant communication avec le cerveau, que nous nommons en grec *nasmus*, par le moyen de la veine cave, que nous appelons en hébreu *cubile*, rencontre en son chemin lesdites vapeurs, qui remplissent les verticules de l'omoplate, et parce que lesdites vapeurs..., comprenez-bien mon raisonnement, je vous prie, et parce que lesdites vapeurs ont une certaine malignité... écoutez bien ceci, je vous conjure.

« GÉRONTE. — Oui.

« SGANARELLE. — Ont une certaine malignité qui est causée... soyez attentif s'il vous plaît.

« GÉRONTE. — Oui.

« SGANARELLE. — Qui est causée par l'àcreté des humeurs engendrées dans la concavité du diaphragme, il arrive que ces vapeurs... *ossabundus*, *nequeis*, *nequer*, *potarinum*, *quipsa milus*. Voilà justement ce qui fait que votre fille est muette. »

Mise à part, une anatomie d'une fantaisie étourdissante, étalée pour faire jaillir le rire, les explications de l'origine du mutisme, valent bien la concoction des humeurs pourries qui se jettent dans l'estomac

et la trop grande plénitude des vaisseaux occasionnant la faiblesse du roi (*Journal de Vallot*) ; ou encore le remuement des humeurs, qui montent à la tête et passent dans les oreilles d'où otite de Louis XIV. C'est aussi l'histoire de Louis XIV devenu somnambule, parce que la bile s'est échauffée en ses entrailles, et pris de somnolence après une purge parce que « les vapeurs des matières émues se sublimaient à son cerveau... » (*Journal de Daquin*). Nous pourrions multiplier les exemples de ces explications à allures scientifiques, de cette logomachie qui satisfaisait les malades et arrivait presque à contenter les médecins de ce pathos qui donnait l'illusion de la science véritable et en réalité en arrête net l'essor. Qui est le plus vraiment comique de Sganarelle vendant sa médecine de pacotille pour pouvoir impunément mettre la main au corsage plantureux de la nourrice, ou de Daquin exonérant et clystérisant Louis XIV sans savoir pourquoi et portant les moindres malaises royaux sur le compte de fameuses humeurs peccantes, vicieuses, malignes, recuites, pourries et sublimées ?

Telle était la médecine purement « livresque ». Rien d'étonnant à ce que la médecine appliquée répondît à la médecine théorique et qu'à la doctrine des humeurs anormales correspondît la pratique des expulsions (purges et saignées). On saignait et on purgeait et on recommençait ce cycle rapidement fermé jusqu'à ce que la mort s'ensuivit. Molière n'exagérait pas en écrivant :

« LA PAYSANNE (au médecin). — Mon père, monsieur, est toujours malade de plus en plus.

« LE MÉDECIN. — Ce n'est pas ma faute. Je lui donne des remèdes, que ne guérit-il ? Combien a-t-il été saigné de fois ?

« LA PAYSANNE. — Quinze, monsieur, depuis vingt jours. »

« LE MÉDECIN. — Quinze fois saigné ?

« LA PAYSANNE. — Oui.

« LE MÉDECIN. — Et il ne guérit point ?

« LA PAYSANNE. — Non, Monsieur.

« LE MÉDECIN. — C'est signe que la maladie n'est pas dans le sang. Nous le ferons purger autant de fois, pour voir si elle n'est pas dans les humeurs. Et si rien ne nous réussit, nous l'enverrons aux bains (1). »

Quelques médecins aggravaient même leur invariable prescription de superstitions ridicules, telles que l'importance attribuée aux nombres :

« LE MÉDECIN. — Tout ce que je voudrais, c'est de faire les saignées et les purgations en nombre impair : *numero deus impare gaudet* (2). »

Malgré tout, la polémique de Molière n'a pas toujours été admise sans conteste. Les adversaires du poète ont trouvé un champion en Philibert Andebrand, qui vient de mourir plus que nonagénaire en 1906. Pour quiconque a examiné de près les œuvres

1. *M. de Pourceaugnac*, Acte I, sc. VIII.
2. *M. de Pourceaugnac*, I, XI.

et la pratique des médecins du siècle de Louis XIV, il est impossible de souscrire aux conclusions d'Andebrand, dont voici le passage le plus saillant :

« Molière est le plus grand des poètes comiques de tous les temps et de tous les pays. Chez nous, il a un culte. Eh bien ! je vais vous dire : je n'aime pas Molière, moi. Oui, j'en conviens, c'est un grand homme. Et qui oserait soutenir que ce n'est pas un grand homme ? Poquelin ! le bon sens, l'esprit, l'observation, le génie ! Total : le grand homme par excellence ! Ah! nous sommes tous d'accord là-dessus, n'est-ce pas ? Mais, voyons, il est un point sur lequel je me sépare de vous ; c'est à propos des seringues de M. de Pourceaugnac.

« Pourquoi donc le divin Molière a-t-il mêlé tant de seringues à sa prose et à ses vers ? Pourquoi donc ? Répondez, vous, ville de Paris, qui lui avez voté une statue de bronze. Je sais bien : il s'était donné pour mission de blaguer les médecins de son temps. La Faculté fait des médecins, qui sont des ânes et ces ânes, par ignorance, tuent les malades, qui sont déjà à moitié morts. Mais que pensez-vous des médecins ? Est-ce que dans notre société si profondément matérialisée et opaque, les médecins méritent toujours les épigrammes qui étaient de mise, il y a deux cents ans, à l'époque où la belle Mme de Montespan faisait des couches vraies et de fausses couches et où Louis XIV avait la diarrhée ? ...

« Jetez les yeux sur une matinée de Paris, cette immense ruche d'abeilles, où il y a tant de frelons

et regardez ce qui se passe. Quel est l'homme qu'on attend le plus dans les quatre mille rues qui forment les alvéoles de la capitale ? Mon cher, ne nous y trompons point, ce n'est pas le poète, ce n'est pas le boulanger, ce n'est pas le peintre, ce n'est pas le musicien, ce n'est pas le facteur de la poste aux lettres, pourtant si désiré, ce n'est pas le prêtre. Non ! non ! c'est le médecin ! Et vous voyez bien qu'en dépit de son abondance de seringues, Molière va contre l'opinion publique en ridiculisant les médecins. Est-ce que vous n'êtes pas de mon avis ? Est-ce que vous êtes du parti des seringues ? »

Dans cette diatribe, il y a beaucoup de verve et d'entrain, mais peu de jugement. Tout d'abord si Molière a multiplié les seringues dans ses comédies, c'est qu'elles tenaient un rôle immense dans la société ; l'apothicaire ne parcourait les rues qu'armé de son inséparable instrument et le moindre bourgeois dérangeait son pharmacien à tout bout de champ. Molière n'a pas inventé les seringues ; il les a ridiculisées et par extension ceux qui les portaient avec eux. De plus, Audebrand commet une petite malhonnêteté en assimilant les médecins du XVIIe aux médecins du XIXe siècle ; qui flagella la médecine sous Louis XIV eût peut-être été le premier à la réhabiliter, s'il avait vécu à notre époque ? Nous devons au contraire à Molière une éternelle reconnaissance pour avoir sapé à grands coups l'édifice médical bâti par Galien et qui ne devait s'écrouler qu'avec la monarchie de Louis XVI.

Pour avoir attaché son nom à la satire médicale, Molière n'est pas à son époque le seul écrivain qui se soit engagé sur ce terrain. En collaboration avec le médecin Bernier, Boileau faisait paraître en 1675 *l'Arrêt burlesque* qui eut un gros succès et dont voici les extraits les plus marquants.

Attendu :

Qu'une inconnue nommée la Raison, par une procédure nulle de toute nullité ;

Aurait attribué audit cœur la charge de recevoir le chyle appartenant ci-devant au foie ;

Comme aussi de faire voiturer le sang par tout le corps avec pleins pouvoirs audit sang d'y vaguer, errer et circuler impunément par les veines et artères ;

N'y ayant aucun droit ni titre pour faire lesdites vexations que la seule *expérience*, dont le témoignage n'a jamais été reçu dans lesdites écoles...

La Cour,

Ordonne au chyle d'aller droit au foie sans plus passer par le cœur.

Et au foie de le recevoir.

Fait défense au sang d'être plus vagabond, errer et circuler dans le corps, sous peine d'être entièrement livré et abandonné à la Faculté de médecine.

Défend à la Raison et à ses adhérents de s'ingérer plus à l'avenir de guérir par mauvais moyens, tels que vin pur, poudre, écorce de quinquina et autres drogues non approuvées et connues des anciens.

Et en cas de guérisons irrégulières par icelles drogues,

permet aux médecins de ladite Faculté, de rendre, suivant leur méthode ordinaire, la fièvre aux malades et de remettre lesdits malades en tel et semblable état qu'ils étaient auparavant, pour être ensuite traités selon les règles, et s'ils n'en réchappent, conduits du moins dans l'autre monde suffisamment évacués et purgés.

Et afin qu'à l'avenir, il n'y soit contrevenu, à bannir à perpétuité la Raison des écoles de ladite Faculté ; lui fait défense d'y entrer, troubler ni inquiéter ledit Aristote en la possession et jouissance d'icelles, sous peine d'être déclarée janséniste et amie des nouvautés.

Fait ce 28e jour d'août 1675.

La préparation et l'administration des lavements était la principale source des revenus pour un apothicaire, car il se rendait à domicile pour le donner de sa propre main. Le maître apothicaire se déplaçait, il est vrai rarement et seulement pour les personnages de marque ; c'était aux compagnons et aux apprentis que revenaient ce soin. Ils se rendaient chez le client, vêtus de l'habit de serge noire, avec le petit tablier blanc et le large bonnet classiques, porteurs du « pot d'estain à mettre clystère » et de l'énorme seringue enveloppée dans son étui de cuir et suspendue à leur ceinture. Selon la qualité et la richesse du client, le garçon apothicaire ajustait à sa seringue un canon d'ivoire ou un canon de buis et, après avoir fait chauffer à la température voulue le lavement, remplissait son office.

Donner un lavement n'était pas une besogne aisée

et il fallait tout un apprentissage pour passer maître en ces délicates fonctions. Dardanus décrit ainsi la technique du *clysterium donare :* « Au moment de l'opération, le malade doit quitter tout voile importun ; il s'inclinera sur le côté droit, fléchira la jambe en avant et présentera tout ce qu'on lui demandera sans honte ni fausse pudeur. De son côté, l'opérateur, habile tacticien, n'attaquera pas la place comme s'il voulait la prendre d'assaut, mais comme un tirailleur adroit qui s'avance sans bruit, écarte ou abaisse des broussailles ou des herbes importunes, s'arrête, cherche des yeux, et qui, lorsqu'il a aperçu l'ennemi, ajuste et tire : ainsi l'opérateur usera d'adresse, de circonspection et n'exécutera aucun mouvement avant d'avoir trouvé le point de mire. C'est alors que, posant révérencieusement un genou en terre, il aménera l'instrument de la main gauche, sans précipitation ni brusquerie et que, de la main droite, il abaissera *amoroso* la pompe foulante et poussera avec discrétion et sans saccades, *pianissimo.* »

Les honoraires étaient adhéquats à la mission de confiance qu'ils prétendaient récompenser. Voici quelques chiffres précis.

D'abord une note d'honoraires pour médicaments et soins donnés par Jean Peltre à Paul Ferry, ministre protestant à Metz, de 1666 à 1669.

Avril 1667.	Du 3e, son clystère laxatif réfrigérant...	2 fr.
—	Du 5e, son clystère réitéré	2 fr.

Juin. Pour Monsieur, une médecine composée avec casse, manne, séné, sirop de fleurs de peschés... 3 fr.

Juin. Du 15e, sa médecine réitterez................ 3 fr.

« Octobre. Du 21, un clystère composé avec catholicum, miel violat.......................... 2

« May 1668. Du 6, un clystère avec 10 drachmes casse extraicte, miel violat..................... 2

« Aoust. Du 2, pour la servante, un clystère laxatif et émollient......................... 1 fr. 80

D'où il résulte que le prix invariable des médecines était de 3 francs, des clystères de 2 francs et de 1 fr. 80 pour les domestiques.

Les apothicaires moins habiles avaient des prétentions plus modestes. En voici un exemple, extrait des livres de comptes d'un obscur praticien de la fin du XVIIIe siècle.

liv.-sols

« Monsieur le président doit, depuis partie payée :

Du 11 aoust, pour mademoiselle sa fille, ung clistère de lait.................................... 0,15

Plus, du 13 du même mois, pour monsieur le petit enfant, ung clistère de lait.... 0,15

Plus, du 16 du même mois, réitéré, le même clistère pour l'enfant................................ 0,15

Plus, pour mademoiselle sa fille, réitéré, le clistère que dessus 0,15

Plus, du 3 septembre, pour mademoiselle sa fille une apozène laxatif avecques rhubarbe pour 7 prinses. 3

Plus du 11 décembre, pour la garce de madame, nomée Louise, pour tablettes purgatives.......... 0,10
Plus du 1er janvier pour canette eau de roses pour les baptisailles de l'enfant de sa garce 0,08

Voici une note de la même époque :

Monsieur le chevalier de la Tresne doit du 5 mai :
Pour monsieur, livré à son valet de chambre, douze prinses pilules composées avec la cascarille, le safran de Mars et le sirop d'absinthe... 3 liv.
Du 8 janvier, médecine avec la manne, le catholicum fin et le sel végétal.
Du 17, pour emporter en campagne une fiole contenant deux gros rhubarbes en poudre........ 1 liv. 10
Plus trente prinses cascarille.................... 3 liv.
Du 11 février, demy-once moelle de casse....... 0,10
Du 20 septembre, une médecine composée avec la rhubarbe, la mauve, le sel végétal et le sirop de roses pâles......... 2
Du 30, 3 gros casse cuite 0,08

On a retrouvé dans le *Portefeuille Vallant* plusieurs mémoires d'apothicaires. L'abbesse de Montmartre ayant demandé à Vallant, son médecin, de faire mettre le prix sur une liste de drogues qu'elle lui soumettait, celui-ci fit mettre le prix par Bourdelin, son apothicaire ; les chiffres paraissant trop élevés, on porta la liste à un autre apothicaire. Josson qui, naturellement, pour avoir la commande,

réduisit considérablement les prix de son confrère. Voici le document :

« Réceptes de Montmartre pour des tablettes ou des bouillons où monsieur a fait mettre le prix des drogues par M. Bourdelin et M. Josson (1682).

	B	J
Astringent de mars. *Combien l'once.*	2 liv.	1 liv. 10 s.
Sel de tamaris. L'once	10 s.	10 s.
Sel de chicorée	1 liv. 10 s.	2 liv.
Rhubarbe, la dragme, *très belle*....	7 s.	la bonne rhubarbe est chère.

Jesson lui-même, s'il eut la commande, fit encore une bonne affaire, car ses chiffres indiquent 50 o/o de bénéfice sur ceux donnés par le *Médecin charitable* (1).

Malgré leur universelle utilité, malgré les gains considérables qu'ils tiraient de leur profession, et peut-être à cause de cela, les apothicaires n'étaient pas estimés et on ne manquait jamais de leur décocher une saillie, la plus blessante qu'on pût trouver. L'apothicaire de Molière, c'est M. Fleurant, ainsi nommé (n'en déplaise au Dr Cabanès qui va chercher toute une généalogie lyonnaise au serviteur de Purgon) parce qu'il promène son nez dans les endroits punais et qu'il n'a guère coutume « de parler à des visages. »

1. Constant Rebecque. *Le Médecin charitable*, Lyon, 1683.

Lorsque Boileau adresse une épître à son apothicaire, il lui rappelle durement son office journalier :

« O merveilleux apothicaire,
De toi, je veux prendre un clystère ;
M'en dût-il coûter un écu,
Je ne plaindrai point la dépense
- Tu vas me montrer ta science
Et je vais te montrer le c... »

L'apothicaire se risque-t-il dans un salon, la seringue remisée dans son étui, s'il vient à causer avec un poète et à lui demander de lui composer une épitaphe, il ne peut obtenir que ce distique :

« Ci-gît, qui pour un quart d'écu
S'agenouilloit devant un c... »

Gui Patin déjà nommé, définissait l'apothicaire : *Animal fourbinimum, faicicus bene partes et lucrans mirabiliter*

Boursault, qui avait un cousin apothicaire, ne lui ménageait pas plus ses plaisanteries qu'à ses confrères étrangers. L'ayant en 1665 adressé à son médecin Cantréal, il expédia le cousin avec la recommandation suivante, qui dut laisser perplexe le destinataire de la missive : « Sa physionomie suffit à justifier qu'il n'a point de méchants dessins et que, s'il lui arrive de donner de l'arsenic pour du sucre, ce sera de la meilleure foi du monde... A l'égard de la bonté de ses drogues, il m'a dit en confidence qu'il emportait d'ici de quoy faire des lavemens bouche que veux-tu ? Il n'est point de teint quelque brouillé

qu'il puisse être, que par la vertu de la seringue, il ne rende uni comme une glace. »

Le peuple, qui manifeste ses haines plus brutalement que les intellectuels, exécrait franchement les apothicaires. Une ordurière apostrophe du *Catéchisme poissard* exprima les sentiments de la multitude et eut un succès considérable. Voici un extrait de cette prose fangeuse : « Ah ! v'là le limonadier des postérieurs, qui vend la mort dans ses liqueurs : tu fais tout à r'bours. Empoisonneur du genre humain, traître qui nous prend par derrière, quand tu me présenteras tes mémoires où le diable ne voit goutte, je te paierai tes bouillons pointus, en t'en barbouillant le bec. »

Au XVIIIᵉ siècle, il ne faut pas s'attendre à trouver beaucoup plus de modification à l'égard de l'emploi des purgatifs. Les plus grands noms médicaux ne savent pas se garder de l'abri des évacuants et des clystères. Sydenham lui-même conseille de traiter par la purge toute maladie aiguë, dès son commencement, toujours dans l'espoir d'expulser la matière peccante et la pituite.

Les praticiens de province n'ont évidemment pas d'autres théories que celles de leurs maîtres parisiens. En 1783, nous trouvons un traitement de l'hystérie par la purgation. Le certificat ci-dessous émané du médecin auvergnat Chabrier : « Le soussigné, qui a examiné l'état de la consultante, pense que la douleur d'estomach et de tette sont les effets de la

passion histérique, qui ont pour cause la sensibilité des nerfs ; pour y remédier, on lui conseille de se purger au premier jour comme suit :

Dans un verre de décoction faite de demi once de tamarins, on faira infuser.

Séné mondé....................	2 gros
Agaric et rhubarbe.............	1 gros
Semen contra et corraline ââ.....	1 pincée

Après infusion, on fera fondre :

Manne.........................	2 onces
Sel de Glauber.................	2 gros

A jeun le matin à prendre.

Le médecin Pommé, célèbre dans les boudoirs pour s'occuper du traitement des vapeurs chez les femmes nerveuses, ne les soignait guère qu'à l'aide des lavements, dont il usait avec prodigalité. Un des malades qu'il a soigné pendant quatre ans et demi a tenu un compte exact des médicaments qu'il lui ordonnait. Durant ce laps de temps, il a pris quinze mille pintes d'eau, quatorze cents pintes de petit lait, douze mille lavements et ajoute « cependant j'ai toujours été à peu près dans le même état et j'y suis encore. Je meurs continuellement sans cesser de vivre ». Ce n'était pas la peine de torturer ainsi son patient pour arriver à un aussi piètre résultat.

A l'instar des médecins autorisés, les illégaux et

les charlatans ne se faisaient pas faute de vendre des purgatifs. En 1708, ou arrêtait une femme Gaillard qui se mêlait de « donner des sorts pour se faire aimer ». Après perquisition, on trouva chez elle des herbes purgatives et autres « pour empêcher les enfants de s'oublier dans leur lit », de la fleur de soufre « pour son usage particulier quand elle avait des vents », de l'aloès, de la rhubarbe en pilules, contre les maladies secrètes. Il y avait aussi des formules conjuratives : « Coliques, sors hors du corps, comme a fait N.-S. Jésus hors du ventre de la glorieuse Marie. »

En 1703, un abbé de Marly écrivait à la femme Gaillard : « Le bon vin que je bois tous les matins [vin fabriqué par la femme Gaillard] me fait vider des glaires, comme de la débâcle ou ratissure de boyaux, ce qui fait que j'ai de la peine à le quitter, non pas par l'agrément qu'il y a à le boire, ou par les tranchées qu'il me fait souffrir (*sic*), mais par l'évacuation de ces glaires qui me font plaisir à voir sortir et, au-dessus des excréments qui sont noirs, il y paraît de la graisse et parmi lesquels excréments je me suis depuis deux jours aperçu qu'il y avait des petits morceaux de poule ou poulet, car je ne mange que de cela, qui n'étaient pas digérés..... Je vous prie de vouloir accepter un couple d'écus neufs. » La guérisseuse, marchande de philtres aphrodisiaques, fut enfermée à La Bastille pendant dix-huit mois.

D'autres charlatans purgeaient et clystérisaient les badauds à domicile, tel ce barbier, dont la réclame-

enseigne nous est parvenue et mérite d'être citée, en respectant son orthographe :

« Barbié, perruquer, sirurgien, clair de la paroisse, maître décolle, maraischal, aquoucheur, charcuitier et marchant de couleure ; rase pour un soul, coupe les jeveux pour deux soux et poudre et pommade par désut le marchai les jeunes demoisel jauliment élevé, allument lampe à l'anné ou par cartier. Les gentils-homme apprainent ossi leur langue grand'maire, de la manière la plus propre ; on prant grand soins de leurs mœurs, il anseigne les devoirs de bon sitoyen aux jeunes garson, et montre les droits de l'ome au jeune fille ; enseigne l'autographe et à épeler, il apprend à chanter le plin champ et à ferer leur chevo de min de mètre. Il fait et racomode ossi les botes et souyés ; anseigne le hot bois et la guinbarde ; coupe les corps et peint les anseigne de boutike ; segne et met les vessie-catoire au plus bat prit, Il repace les rasoir, *purge et donne des laveman à un soul la piesse ;* anseigne aux logit les coutyon et otre dance de caractaire, la friquassée, etc... Vent en gros et en détaille lais, parfumeries, dent toutes sai brausse ; sir a decroter, arent salé, pin des pisse, brosse a froté, souricière de fille de richal et otre confiture ; racine cordialle, pome de taire, aricots blancs, socisse et etrille, biaire, ruban de fille et otre comestibles.

« *Nota benet.* — Il tient aussi otel garnit, ton les chiens, coup les chats, coup les oreil des karlins et de ceux qui lui donneron lheur pratike ; et va

en ville en lui écrivant d'avance par la pauste et en afranssissant la laite ».

Dans un château normand, de la Benotte a découvert un grimoire de charlatan, dans lequel sont indiqués des spécifiques contre la diarrhée. Le recueil est du xviii[e] siècle. Nous en extrayons :

« Potion de sang de lièvre. Trempez un linge dans le sang d'un lièvre forcé en mars et au besoin trempez ledit linge dans un verre de vin ou bouillon pendant une nuit et faites avaler au malade à jeun. » Bon pour le cours de ventre.

« Lavement de teste de mouton. Prenez une teste de mouton sans l'écorcher et faites-la bouillir dans de l'eau forge (probablement de l'eau rendue ferrugineuse par un séjour prolongé dans un récipient de fer) jusqu'à ce qu'elle soit bien consommée et en donnez trois à quatre lavements au malade par jour, jusqu'à ce qu'il soit soulagé. » Il appaise toutes sortes tranchées.

« Les lavements d'artichaux sont souverains et convenables aux hydropiques. »

« Pour la jaunisse, il convient de prendre une potion de ptisane de fraise à moins qu'on ne préfère la potion d'urine. Dans ce dernier cas, le malade boira trois jours de suite de son urine, un verre à son réveil. Très recommandé aussi pour la même maladie, la potion de fiante de poulet et d'oison. »

Nous devons maintenant nous occuper des personnages du xviii[e] siècle dans leurs rapports avec les purgatifs.

Louis XV « mangeait à étonner » dit le chroniqueur

Barbier. Toutes ses maladies d'enfance furent causées par des indigestions. Presque chaque mois, on prit l'habitude de le purger ».

Le 7 septembre 1744, ayant pris une purge que rien ne nécessitait, le roi tomba malade à Metz. Les médecins hésitent d'abord entre « une fièvre putride et un abcès au cerveau ». Le 9, au milieu de la nuit, les symptômes prirent une telle acuité que le médecin de quartier mandé en toute hâte ne voulut prendre la responsabilité d'aucun traitement et fit mander en hâte plusieurs de ses collègues ainsi que La Peyronie ; une saignée au pied fut alors prescrite et deux lavements furent donnés. Le 15, le malade prenait une médecine douce ; elle fut suivie de nombreuses évacuations, mais les nausées et les vomissements persistèrent, la fièvre même devint plus intense. L'état restat stationnaire jusqu'au 15, jour où un septième purgatif ayant été administré, la déferves- cence commença.

Lorsqu'au mois de mai 1774, Louis XV fut atteint de la variole qui devait l'emporter rapidement, les purges et les lavements ne furent pas épargnés. Le 8 mai, on lui faisait prendre un lavement de camphre et au cours de la maladie de nombreuses purges, principalement à la manne, lui furent octroyées.

Au cours de la maladie du roi, un lavement lui fut un jour administré dans des circonstances si bouffonnes que le duc de Liancourt crut devoir noter les péripéties de l'aventure, dans le récit qui va suivre :

« Il fut question de donner un lavement au roy.

On le traîna à grand'peine sur le bord de son lit et là on le porta dans l'attitude convenable à la circonstance, c'est-à-dire le visage enfoncé dans l'oreiller et le derrière à découvert et en position. La Faculté, rangée autour du lit, fit place, en se mettant en haye, au maître apothicaire qui arrivait, la canule à la main, suivi du garçon apothicaire, qui portait respectueusement le corps de la seringue, et du garçon de la chambre, qui portait la lumière destinée naturellement à éclairer la scène. M. Forgeau (c'est le nom du maître apothicaire), placé avantageusement, allait poser et mettre en place la canule quand, tout à coup, le garçon de chambre, voyant que la lumière qu'il porte donne en plein sur le derrière royal, et imaginant apparemment que son effet peut être dangereux pour la santé ou au moins la commodité de Sa Majesté, arrache précipitamment de dessous le bras d'un médecin un chapeau et le place entre la bougie et le lieu ou M. Fargeau dirigeait toute son attention. J'aurais peine à peindre la colère servile et méprisante de l'apothicaire à qui cette éclipse avait fait manquer son coup, l'étonnement des médecins, l'indignation du petit garçon apothicaire et l'envie de rire de la partie de l'assemblée, heureusement placée pour être témoin de cette scène. »

Mme de Pompadour était éminemment constipée et cette petite infirmité se terminait souvent par des migraines et de la leucorrhée, d'où le quatrain du temps :

Iris, on aime vos appas
Vos grâces sont vives et franches
Et les fleurs naissent sous vos pas.
Mais, hélas ! ce sont des fleurs blanches.

Contre sa constipation, la marquise usait du petit lait, de l'eau de Miers, du lait d'ânesse, du sel de Sedlitz et d'un certain électuaire panchymagogue.

Quant à la Du Barry, elle poussait l'amour du confortable et du faste jusque dans les meubles que les purgatifs nécessitent. Voici d'après les mémoires des fournisseurs de la favorite à Versailles, la description de ces meubles intimes : « Dans la garde-robe, un meuble de toilette secrète à dossier en marqueterie, fond blanc, à mosaïques bleues et filets noirs, avec rosetées rouges, garni de velours bleu brodé d'or et sabots dorés d'or moulu, et une chaise de garde-robe et marqueterie pareille aux autres meubles, la lunette recouverte de maroquin et les poignées et sabots dorés d'or moulu. »

La duchesse de Berry fut victime d'un purgatif qui lui fut donné par son médecin, Chirac, jaloux de se voir supplanté auprès de sa malade, et dans des circonstances que retrace ainsi Saint-Simon (1) :

« Dans cette extrémité où les médecins ne savent plus que faire et où on a recours à tout, on parla de l'élixir du nommé Garus, qui faisait alors beaucoup

---

1. Saint-Simon. *Mémoires sur le siècle de Louis XIV et la Régence*. Paris, 1864, in-18, t. XI.

de bruit et dont le roi a depuis acheté le secret. Garus fut donc mandé et arriva bientôt après. Il trouva Mme la duchesse de Berry si mal, qu'il ne voulut répondre de rien. Le remède fut donné et réussit au delà de toute espérance. Il ne s'agissait plus que de continuer. Sur toutes choses, Garus avait demandé que rien sans exception ne fût donné à Mme la duchesse de Berry que par lui et cela avait été très expressément commandé par M. (le duc) et Mme la duchesse d'Orléans. Mme la duchesse de Berry continua d'être de plus en plus soulagée et si revenue à elle-même que Chirac craignît d'en avoir l'affront. Il prit son temps que Garus dormait sur un sofa et avec son impétuosité présenta un purgatif à Mme la duchesse de Berry, qu'il lui fit avaler sans en dire mot à personne et sans que deux gardes-malades qu'on avait prises pour la servir et qui seules étaient présentes, osassent branler devant lui.

« L'audace fut aussi complète que la scélératesse car M. (le duc) et Mme la duchesse d'Orléans étaient dans le salon de la Muette. De ce moment à retomber pis que dans l'état d'où l'élixir l'avait tirée, il n'y eut presque pas d'intervalle. Garus fut réveillé et appelé. Voyant ce désordre, il s'écria qu'on avait donné un purgatif qui, quel qu'il fût, était un poison dans l'état de la princesse. Il voulut s'en aller, on le retint, on le mena à M. (le duc) et à Mme la duchesse d'Orléans. Grand vacarme devant eux, cris de Garus, impudence de Chirac et hardiesse sans égale à soutenir ce qu'il avait fait. Il ne pouvait le nier, parce

que les deux gardes avaient été interrogées et l'avaient dit. Mme la duchesse de Berry, pendant ce temps, tendait à sa fin, sans que Chirac ni Garus n'eussent de ressources. Elle dura cependant le reste de la journée et ne mourut que sur le minuit. Chirac, voyant avancer l'agonie, traversa la chambre, et faisant une révérence d'insulte au pied du lit qui était ouvert, lui souhaita un bon voyage en termes équivalents et de ce pas s'en alla à Paris. La merveille est qu'il n'en fût autre chose et qu'il demeura auprès de M. le duc d'Orléans comme auparavant. Enfin sur le minuit du 21 juillet (1719), Mme la duchesse de Berry mourut, deux jours après le forfait de Chirac. »

Nous ne saurions garantir l'authenticité de ce récit, dont nous laissons la responsabilité entière à Saint-Simon. Si, à la rigueur, nous pouvons admettre que, pour jouer un rôle actif et pour faire pièce à Garus, Chirac ait risqué l'administration du purgatif, il est inadmissible de supposer que devant le désastre causé par sa maladroite intervention, il ait eu le cynisme de faire une révérence à l'agonisante et de lui souhaiter ironiquement bon voyage. Devant une telle attitude, on concevrait que l'entourage le plus pacifique eût jeté le médecin par la fenêtre, bien loin de lui conserver ultérieurement sa confiance, Saint-Simon est souvent fort médisant.

Le petit-fils de Louis XV avait hérité de son grand-père une gourmandise, qu'il porta encore à un plus haut degré. Louis XVI était un infatigable mangeur

et se donnait de fréquentes indigestions, qui se terminaient par la prise de quelques purgatifs. En 1771, Marie-Antoinette écrivait à sa. mère : « Mon cher mari a pris médecine aujourd'hui, ayant eu une indigestion ; il a beaucoup vomi, mais il se porte très bien à cette heure. »

Incapable d'apprécier et encore moins d'enrayer les événements formidables qui se préparaient autour de lui, Louis XVI dans son journal intime ne fait aucune allusion aux grandes journées révolutionnaires et ne prend la peine d'annoter dans son agenda les jours mémorables que pour révéler à la postérité qu'il a pris médecine ou qu'il a souffert d'une indigestion.

Quelques exemples suffiront :

Jeudi 14 juillet 1791. J'ai dû prendre médecine.

Dimanche 17. Affaire du Champ de Mars.

Jeudi 21. Médecine à 6 heures et pris du petit-lait.

C'est la même insouciance extraordinaire au lendemain de la fuite de Varennes ; après son retour forcé à Paris il note seulement : « J'ai pris du petit-lait. » Il avait une passion pour le petit-lait, dont il faisait des cures suivies. Ainsi on le voit prendre du petit-lait, du 28 juin au 21 juillet et du 22 octobre au 12 novembre 1791, ce qui ne l'empêchait pas de se purger à intervalles rapprochés, puisque de 1791 à 1792 il prit trente médecines.

C'est à la suite d'une de ces purges qu'il lui survint une aventure qui acheva de le brouiller avec la race féline, qu'il n'aimait déjà guère auparavant. Le

comte d'Hèzecques rapporte ainsi l'affaire (1) : « Le roi s'assit un jour sur le trône, non pas sur ce trône du haut duquel il recevait une solennelle ambassade ou tançait un Parlement rebelle, mais sur ce trône dont le porte-chaise avait la direction. Dans sa précipitation, il ne s'était point aperçu qu'un énorme angora s'était enroulé dans la conque de faïence pour y goûter en paix l'isolement et la fraicheur. Pendant un certain temps tout alla bien du côté de l'animal ; la privation d'air n'avait point interrompu ses ronron. Mais à un moment donné qu'il n'est point facile de désigner et que l'on devine, le matou se fâcha bel et bien et témoigna son mécontentement par des efforts extraordinaires pour sortir de sa malencontreuse position. Le roi, aussi effrayé que surpris de cette véritable attaque à main armée, prit aussitôt la fuite, le haut-de-chausses à la main, et courut se pendre à toutes les sonnettes, tandis que de son côté, le captif, dans un piteux accoutrement, brisait porcelaines et vases, cherchant partout une issue qu'on s'empressa de lui offrir. »

Au XVIIIe siècle, les honoraires des médecins et des pharmaciens étaient à peu près équivalents à ceux du XVIIe siècle, peut-être légèrement supérieurs.

Un praticien de quartier exerçant à Narbonne en 1784, envoie à un de ses clients sa note de fin d'année, au milieu de laquelle on relève :

---

1. Hèzecques. *Souvenir d'un page.*

Le même 29ᵉ jour, j'ay visité le fondement et introduit le doigt à cause qu'il ne pouvait aller à la selle, cy........................ 3 l.

De plus, le même jour 29ᵉ j'ay donné audit un lavement, cy........................ 6 s.

Le même jour j'ay donné au d. deux lavemens, cy........................ 12 s.

Le même jour (1ᵉʳ juin) j'ay fait chier (*sic*) led. avec le doigt et l'ay vidé, cy.......... 6 l.

Le 2 juin, on m'a fait lever dans la nuit, cy... 6 l.

C'est ce qu'on peut appeler une note détaillée et peu élevée, six livres seulement pour l'opération du 1ᵉʳ juin, c'était pour rien.

Les chirurgiens avaient des honoraires moins élevés encore. Dans un compte de Gaston, chirurgien à La Roquebron (Auvergne) en 1733, nous trouvons six lavements, une purge, une saignée et diverses visites au malade, taxés à trente-deux livres et dix-huit sols.

Les chirurgiens barbiers avaient encore moins de prétentions, ainsi que nous le fait voir cette note de 1724 : « Par ordre de Mᵐᵉ de Vangelien, *j'ai resté une semaine* auprès d'une étrangère qui étoit ensinte, que j'ai seignez et purgé et donné une potion cordiale, une prise de confection hiacinte ; se monte à trois livres. Plus, plusieurs voyages que j'ai fait à la maison, Madame, vous donneré ce qu'il vous plaira. »

Un apothicaire d'Aurillac, envoyant son mémoire

à Dubois, chanoine, le 25 octobre 1747, nous donne une idée des prix courants de la corporation :

Du soir, un lavement carminatif et purgatif.	10 s.
Du 26, un 1/2 quart de ptisane purgative, composée avec 5 dragmes sené, 2 dragmes de sel de tartre, 2 dragmes 1/2 de rhubarbe, 2 onces 1/2 de manne et 8 grains de tartre stibié........	2 l. 6 s. 6 d.

Nous ne saurions clore cet aperçu sur le XVIIIe siècle purgatif sans rapporter quelques anecdotes. A tout seigneur, tout honneur ; commençons par le tsar Pierre le Grand. L'épisode suivant se place pendant son voyage à Paris, à l'époque de la Régence. Comme il avait un appétit monstrueux et qu'il présentait souvent des phénomènes d'intolérance gastrique, le tsar s'était purgé le lendemain des fêtes de la Pentecôte et passant par les Invalides « l'envie lui avait pris d'aller à la selle et, étant sur une chaise percée, il demanda du papier au valet qui la lui avait apportée, lequel n'en ayant point à lui donner, ce prince se servit d'un écu de cent sols pour y suppléer et le présenta ensuite au valet, qui s'excusa de le recevoir, parce que le concierge lui avait fait défense de rien prendre de personne ; ce que voyant le tsar, après lui avoir dit plusieurs fois de le prendre, il le jeta plein de vilenie par terre ». Voici un seigneurial moyen de s'y prendre et Rabelais n'y avait pas songé au chapitre ou « Grandgousier

cognent l'esprit merveilleux de Gargantua à l'invention d'un torchecul ».

Mme de Staal narre un épisode de l'histoire de la Bastille, où il est expliqué que le lavement servait parfois de passe-temps aux prisonniers : « Le comte L... s'aida du chirurgien, qui faisait aussi la fonction d'apothicaire. Il établit pour avoir occasion de le voir souvent, qu'il lui fallait deux lavements par jour. Le régent, qui entrait daus les derniers détails de ce qui nous concernait, examinant les mémoires de notre pharmacie avec ses ministres, l'abbé Dubois se récria sur cette quantité de lavements. Le duc d'Orléans lui dit : « L'abbé, puisqu'ils n'ont que ce divertissement-là, ne leur ôtons pas. »

La Révolution française balaya la royauté, les purges à outrances, et les lavements à l'infini. Le XIX[e] siècle fut une véritable Renaissance scientifique, en ce sens qu'on ne se contenta plus d'hypothèses tablant sur le vide, mais qu'on ne s'en rapporta qu'à l'expérience contrôlée et aux travaux de laboratoire. On ne fut pas long à reconnaître que la purge était un arme à deux tranchants et que pour en avoir fait un abus immodéré aux siècles précédents, on avait causé plus de maux qu'obtenu de guérisons. Comme nous le verrons plus loin, nous n'avons malheureusement pas renoncé à cet abus. Beaucoup des anciens purgatifs ont été conservés. D'autres sont tombés en désuétude comme l'ellébore, la mercuriale, les myrobolans, l'ail, le bidel-

lium, la nigelle, le caquois odorant, les sébestes, le cardamone, la scabieuse. D'autres enfin sont d'un usage relativement récent :

Avant d'étudier les purgations dans l'époque moderne, rapportons encore quelques anecdoctes :

Napoléon Ier était constipé depuis son enfance et jamais il n'avait pu vaincre cette infirmité. Elle devint de plus en plus pénible avec l'âge : « Sans les bains répétés, sans les lavements, disait-il à Sainte-Hélène, je n'aurais pas pu supporter l'existence et, conformément à mes idées sur les droits de l'homme au suicide, j'aurais abrégé mes jours pour m'y soustraire, sans mes occupations incessantes. » Corvisart lui avait indiqué la recette de la *soupe à la reine*, remède de bonne femme, composé d'un mélange de sucre, de jaune d'œuf et de lait, qui réussit à merveille à en croire l'empereur. Il arriva même à avoir des hémorroïdes ; le baron Larrey lui conseilla l'eau de Goulard, qui le soulagea beaucoup. A Waterloo, il dut même s'éloigner, au cours de la bataille, pour se faire des lotions sous sa tente ; c'est du moins ce que laisse entendre le roi Jérôme dans ses *Mémoires*.

Le prince de Bismarck n'usait guère de purges, mais il faisait semblant d'être sur le point d'en absorber une si un importun demandait à lui causer. Un jour lord Russel, rendant visite à Bismarck en son château de Wilhelmestrasse, vint en cours de conversation à lui demander comment il parvenait à se débarrasser de la foule des importuns qui devaient

tenter en toute saison de l'entretenir ou de le solliciter. « Oh ! dit Bismarck, j'ai pour cela un petit remède infaillible ; par exemple, ma femme, la princesse, vient me demander de m'absenter sous un prétexte quelconque. » A peine le chancelier avait-il terminé sa phrase, que la porte du cabinet s'ouvrait et que la princesse s'adressant à son mari, lui disait de son air le plus ingénu : « Tu sais, mon petit Toto (Bismarck répondait au joli nom d'Otto), n'oublie pas de prendre ta médecine. » Le visiteur prétexta un rendez-vous urgent et s'éclipsa précipitamment.

Continuons par l'histoire du lavement de Mlle Mars. La célèbre actrice avait quitté son hôtel pour se rendre à la Comédie-Française où elle devait interpréter une héroïne classique. En cours de route, elle fut prise d'une telle colique, qu'elle fit arrêter son équipage, pensant que son mal se dissiperait avec l'arrêt de la voiture. Mais il n'en fut rien ; tout au contraire, les douleurs redoublaient d'acuité. Il ne fallait pas qu'elle songeât à se faire remplacer, sa doublure étant souffrante et le public n'admettant guère qu'on lui changeât son spectacle à la dernière heure. Elle se fit traîner plus morte que vive chez un apothicaire, pour lui demander aide. L'apothicaire était sorti et seul un jeune élève en pharmacie était présent. Mis au courant de la situation, il proposa un lavement. L'actrice accepta : « Mais, madame, continua l'élève, je dois vous faire prendre la position requise pour une telle opération ; je vous prie

de m'excuser, car je ne saurais faire autrement. »
« Soit. »

Une chaise-longue de fortune est installée dans l'arrière-boutique, les voiles importuns sont relevés et l'apprenti se prépare à remplir son office. Hélas, l'actrice est toute imprégnée de parfums capiteux, qui s'exhalent en un subtil encens aux narines du jouvenceau, les flots de dentelle s'étalent à ses yeux émerveillés, le frou-frou de la soie chante tendrement à son oreille. Les sens en émoi mon étudiant s'affole, il manque son but et, dois-je le dire... se trompe aussi d'instrument. Son forfait accompli, il n'ose lever les yeux sur sa victime, il reste silencieux et n'ose bouger. Mais une voix qu'il sent chargée de sévérité le tire de son marasme : « Combien vous dois-je pour le lavement ? » — « Oh ! madame, croyez bien... toute ma vie... le remords... la splendeur incomparable... excusez ma jeunesse. » Il bafouille, mais on reste sourd à son repentir. La voix reprend implacable : « Combien vous dois-je ? » Ne sachant ce qu'il dit, l'élève répond au hasard : « C'est cinq francs. » — « C'est bien, répond l'interlocutrice, voici dix francs ; donnez-m'en un autre. »

Après avoir prouvé l'abus des purgatifs dans les siècles qui nous ont précédé ; après avoir constaté les grimaces et les ridicules des Diafoirus et des Fleurant, nous aurions voulu trouver de nos jours plus de modération à l'endroit de la médication évacuatrice. Au lieu de cela nous allons bientôt être obligé d'avouer que l'abus de la purgation existe comme au

temps de Molière. Quant aux purgatifs ils se sont multipliés ; inutilement d'ailleurs comme nous essaierons de le démontrer.

Il faut reconnaître que nous purgeons actuellement au nom de théories nouvelles ; et ça n'est pas un mince progrès. Ces théories à peine nées sont battues en brèche. Ces temps derniers un auteur (1) a même poussé un cri d'alarme ; traitant la purgation de : danger social, et ne demandant rien moins que sa suppression. C'est peut-être aller bien loin.

Dans la médecine primitive les hommes qui firent acte de médecins furent de purs empiriques. Les herbes, les plantes reconnues bonnes par expérience furent les premiers remèdes purgatifs.

On a purgé pendant de longs siècles d'après les principes d'Hippocrate et de Gallien. Car, ne l'oublions pas, ces deux hommes ont régné sur tout le moyen âge médical et leur théorie des humeurs capitales : sang, bile, atrabile et pituite fut le terrain de bataille des médecins du XVIe, du XVIIe et même du XVIIIe siècle. Les maladies, selon eux, étaient causées par la surabondance d'une humeur qui, se portant dans un organe, y causait la fluxion. Le médecin provoquait la dérivation au moyen des évacuants : purgatifs, saignées, diurétiques. Mais est-ce la faute du vieux maître si de tout temps, pour satisfaire au besoin de suggestion des malades, on a substitué à son « laissez faire la bonne nature » un tas de for-

---

1. Burlureaux. *La purgation.*

mules plus ou moins compliquées, accompagnées de gestes comiques et ridicules. Est-ce la faute d'Hippocrate si les médecins du XVIIIe siècle, à la suite de Guy Patin, ont saigné après avoir purgé, et resaigné après avoir seringué. Si plus tard Broussais au nom de vagues hypothèses a anémié sa génération en la saignant à temps et à contre-temps sous prétexte de pléthore, d'inflammation, de constitution apoplectique. De son temps, paraît-il, le tempérament faible n'était qu'une rare exception de sorte qu'après avoir saigné, il purgeait pour débiliter.

Mais dirait Molière : « Nous avons changé tout cela. » Nous purgeons maintenant parce qu'il faut craindre l'auto-intoxication et l'irritation provenant de l'encombrement.

Le gros intestin a été créé pour l'homme primitif au temps où le *Struggle for life* régnait dans toute l'acception du terme. A cette époque le roi déchu de la création était aussi souvent gibier que chasseur ; le moindre arrêt dans sa course eût pu lui être fatal. Ce gros intestin faisait l'office, qu'on nous passe l'expression, de water-closet provisoire et portatif. Et voilà que cette partie de notre tube digestif, qui était bon pour notre grand ancêtre, devient la source d'une foule de maux pour ses descendants. Le gros intestin est une désharmonie de la nature, dit Metchnikoff. Maître de l'heure de ses évacuations le civilisé n'a que faire de ce conduit où stagnent et fermentent les matières non assimilables. La présence prolongée des déchets de la digestion est dan-

gereuse à cause de l'irritation qu'elle inflige à la muqueuse de l'intestin et parce que de ces déchets proviennent des poisons qui ne tardent pas à intoxiquer, l'organisme. C'est, dit l'auteur de la *Théorie de l'auto-intoxication*, la cause initiale de nombreuses maladies. M. Burlureaux n'admet pas cette théorie, prétendant qu'elle est fondée sur une base de faits insuffisants. Mais comme il ne fait rien pour démontrer qu'elle soit fausse et qu'il n'en donne pas de nouvelle, nous resterons sur l'impression des nombreuses expériences faites à ce sujet sans oublier celle de ce savant Allemand qui, il n'y a pas longtemps, trouva 414 milliards de microbes casernés dans notre tube digestif; la plupart d'entre eux étaient cantonnés dans le gros intestin. Mais si le gros intestin est notre ennemi, il faut vivre avec notre ennemi. Il rend nécessaire cet autre mal : la purgation.

Le mécanisme de la purgation c'est le rétablissement d'un ou de plusieurs des phénomènes qui contribuent à l'évacuation normale. Voici le résumé des diverses théories émises sur ce sujet :

Les purgatifs modifient simultanément plusieurs des éléments constitutifs de l'appareil intestinal et la purgation est le résultat des effets combinés de l'osmose, de l'hypersécrétion des glandes du tube digestif ou de ses glandes annexes, de la congestion catarrhale de la muqueuse et enfin de l'exagération du péristaltisme intestinal (1).

1. A. Richaud. *Précis de thérapeutique.*

Les considérations anatomiques et physiologiques tirées des théories ci-dessus ont fait adopter une classification des purgatifs basée sur leurs propriétés. Cette classification ne peut être prise à la lettre, car suivant l'état de l'organisme, suivant la dose, suivant l'individu, tel purgatif peut très bien agir sur les glandes muqueuses du tube digestif, comme sur la musculature intestinale soit simultanément, soit alternativement.

Nous préférons la classification simple adoptée par le professsur Richaud, basée sur les caractères habituels de l'évacuation produite par des doses moyennes des différents purgatifs. Donc quatre groupes principaux de purgatifs :

1° Purgatifs mécaniques ;

2° Purgatifs laxatifs ;

3° Purgatifs cathartiques ;

4° Purgatifs drartiques.

Les principales substances utilisées comme purgatifs mécaniques sont : *la graine de moutarde blanche ; la graine de lin, les semences de psyllium, l'huile d'olives, l'eau.*

Le groupe des purgatifs laxatifs peut être subdivisé en trois classes :

a) Laxatifs sucrés.	Glycérine. Miel. Manne. Casse. Tamarin.
b) Laxatif huileux.	Huile de ricin.

c) Laxatifs minéraux.	Soufre. Magnésie. Sulfate de soude. Sulfate de magnésie. Tartrate de potasse et de soude. Tartrate de soude. Phosphate de soude. Sulfovinate de soude. Eaux minérales purgatives, etc.

Les purgatifs cathartiques ne comprennent que des substances d'origine végétale. Ces substances sont : la rhubarbe, l'aloès, les écorces de bourdaine et de cascara, les fruits de nerprun, les feuilles et les follicules de séné. Toutes ces substances renferment, des glucosides, c'est la frangulinedans la bourdaine, la purschianine dans le cascara, la glucosunine dans les sénés, l'aloïne de certains aloès. Tous ces glucosides donnent en se dédoublant : un sucre, et divers produits parmi lesquels figure constamment *l'émodine*, qui est au point de vue chimique un oxyméthylanthraquinone. Ces purgatifs agissent surtout sur le péristaltisme intestinal.

Les purgatifs drastiques sont des purgatifs énergiques. Ils sont comme les cathartiques représentés par des produits d'origine végétale. On les rencontre dans les familles botaniques les plus diverses.

Les principaux sont les suivants :

Convolvulacées.	Julap. Turbith. Scammonée.
Cucurbitacées.	Coloquinte. Bryone. Concombre d'âne.
Clusiacées.	Gomme gutte.

Euphorbiacées.	Croton. Epurge. Mercuriale.
Berbéridées.	Podophylle.

Ces drogues doivent leur activité à des matières résinoïdes de nature glucosidique.

A cette longue liste, il faut ajouter les purgatifs synthétiques appartenant à la série organique. A peine ont-ils vu le jour qu'ils encombrent la thérapeutique moderne. Voilà par exemple la phtaléine du phénol. C'est actuellement le purgatif à la mode, il est présenté sous forme de bonbons, de comprimés, de cachets, de capsules, de granules, de suppositoires, de pastilles, de pilules, de poudres, de liqueurs et d'élixirs. Les nombreuses marques de phtaléine livrées à la pharmacie répondent à des produits plus ou moins purs. D'abord l'acide sulfurique intervient dans la préparation de la phénophtaléine. Si donc on emploie un acide sulfurique impur on introduit de l'arsenic. De plus on obtient toujours en même temps que l'éther phtalique du phénol, un isomère encore peu étudié. La présence possible de ces impuretés nous explique pourquoi certaines marques de phtaléine sont douées de propriétés purgatives énergiques tandis que d'autres sont peu actives. Ces dernières seraient les plus pures. Demain peut-être, une communication sensationnelle nous apprendra que ce purgatif produit des effets fâcheux sur le rein, le foie ou tout autre partie de notre organisme. Alors il cessera de guérir

et tombera dans l'oubli. Mais cent autres produits nous menacent et n'attendent qu'une occasion pour prendre sa place. Ce sont les dérivés de la benzoquinone, de la naphtoquinone, de l'anthraquinone, c'est l'oxanine ou quelque sel de phénosafranine ; et j'en passe de ces substances plus ou moins toxiques destinées à agir sur les muqueuses de notre tube digestif.

Et vous voudriez qu'on vous plaigne, contemporains de Molière, malgré l'abus des purgatifs qu'on fit de votre temps. Mais vous aviez des formules de rêve ! « Dans cinq chopines d'eau vous faisiez cuire à petit feu cinq jujubes et quatre dactes, les noyaux ôtés, avec deux dragmes de petite maulve ; après avoir ajouté une once de manne, vous édulcoriez avec du miel qui de votre temps devait être le produit des abeilles. Vous preniez de cette décoction matin et soir un petit verre pour commencement et en accroissant la dose pendant dix jours jusqu'à une petite écuellée. »

Aviez-vous besoin d'un clystère ? M. Fleurant prenait deux pintes de ce bouillon dans lequel il délayait *secundum artem :* « demy-once de casse récemment extrait et vingt grains de rhubarbe ». Ces lavements que vous donniez « à cause de divertir les humeurs qui ne fluent plus aux jointes » valaient bien les nôtres croyez-m'en. Ils avaient l'isotonisme que nous exigeons de nos solutions médicamenteuses et ils ne contenaient rien de nuisible. Pourrait-on en dire autant de ceux de maintenant ?

Vous a-t-on assez blagués pour les nombreux clystères que vous firent subir vos Purgon. Eh bien, il y a quelques années, le professeur Lasègue réhabilitait chez nous le lavement ; il le glorifiait en faisant son apologie. Ajoutez à cela que nous avons perfectionné la seringue. Nous avons mis une crémaillère, un cric, une manivelle, nous en avons fait le clysoire, le clysopompe, l'irrigateur, enfin nous avons inventé le bock.

Si de votre temps le fait de prendre un lavement nécessitait le concours d'un « mousquetaire à genoux » ce qui constituait une entrave, une barrière aux abus ; de nos jours la perfection apportée aux ustensiles intimes dispense l'apothicaire de cette besogne quelquefois agréable et souvent fâcheuse.

Comme chacun peut se « médeciner » soi-même ; ces instruments sont dans tous les ménages et l'habitude du lavement pour beaucoup de nos contemporains fait partie du système courant des soins hygiéniques. Il paraît que les statisticiens qui ont tous les courages, n'ont pas eu celui de dénombrer les clystères que se fit administrer Louis XIV. Mais nous venons de le dire, à notre époque, quantité de personnes prennent leur lavement tous les jours et cela pendant toute leur vie.

Ah ! bonnes gens d'autrefois, si vous reveniez parmi nous et qu'on vous fit visiter quelqu'une de nos stations thermales ; mais vous seriez terrifiées par la complication, par le raffinement apporté à la construction des appareils.

La seringue de M. Fleurant se terminait par une petite canule destinée à l'ampoule rectale ; nous avons pour nos douches ascendantes allongé cet appendice et nous fabriquons maintenant des sondes de 20, 25, 30, 40 et même 60 centimètres. L'imagination de Rabelais qui met au service de sa satire le génie de l'exagération, n'aurait pas osé inventer pour les intestins de Gargantua une longueur pareille. Que vous dirai-je encore, nous avons tout pour donner le lavement rapidement, sûrement et agréablement. Voilà bien le *tuto et jucunde.*

N'avons-nous pas encore le lavement électrique ! sans compter les bains statiques, les courants de Norton, les courants faradiques ; les courants continus à haute intensité employés tour à tour pour le traitement de la constipation ?

J'aurais voulu passer sous silence vos *pilules perpétuelles.* C'était nous dit Dorvault de petites balles d'antimoine métallique que les malades avalaient pour se purger. Comme ces balles étaient rendues à peu près intactes, elles servaient indéfiniment et se transmettaient en héritage de famille.

Votre excuse, c'est qu'à votre époque de lutte pour l'antimoine on croyait que ce métalloïde purifiait tout. Et c'était déjà un progrès sur le siècle précédent qui avait mis en pilules : la « pouldre de diamerdis », la fiente d'éléphant et la crotte de rat.

Mais à part les *pilules perpétuelles*, vos apothicaires vous fabriquaient, avec combien de soin, des pilules qui se dissociaient dans vos intestins.

L'industrie moderne nous fabrique mécaniquement et spécialise ensuite des pilules qui ont avec celles d'antimoine une propriété commune : c'est d'être rendues intactes. Et cette propriété est peut-être appréciable quand on songe à tous les principes irritants qu'elles renferment : Franguline, cascarine, purschianine, glucosennine, podophyllotoxine, évonymine sans compter les produits synthétiques auxquels j'ai fait allusion plus haut.

Nous ne terminerons pas ce parallèle entre les purgatifs de deux époques sans féliciter nos ancêtres de n'avoir pas connu les bouillons lactiques. Guy Patin lui-même, s'il les avait connus, n'aurait pas osé faire avaler à ses contemporains des cultures vivantes de bacille lactique en symbiose avec le bacillus bifidus. On a osé cela chez nous, mais la mode s'en va et ceux qui n'ont pas encore usé de ce médicament feront bien de se presser d'en prendre pendant qu'il guérit encore, car demain sa valeur sera contestée et bientôt enterrée dans le champ de nos souvenirs.On a en effet constaté que l'absorption de ces liquides n'étaient pas sans danger, et qu'ils pouvaient aussi provoquer l'enterrement du consommateur. En effet, la plupart des bouillons lactiques spécialisés ont le gros inconvénient d'être délivrés en litres à fermeture canette ou avec un bouchon en caoutchouc. Ces litres sont confiés au public qui ignore presque toujours les premières notions de bactériologie : Les flacons débouchés, la contamination est presque certaine et, à côté des cultures lactiques

se développeront des germes apportés par les poussières de l'air. De plus Miller a fait remarqué depuis longtemps que la plupart des bactéries de l'intestin produisent des gaz en abondance en présence des hydrates de carbone. Or, les prospectus des bouillons lactiques indiquent le régime végétarien exclusif au début : Il s'ensuit que le malade mange beaucoup de féculents ; les gaz intestinaux produits par les ferments peuvent avoir une grande action sur le ferment lactique, et le faire vivre en anaérobie, puisque l'intestin renferme peu d'oxygène. Or beaucoup d'auteurs ont prétendu que le bacille lactique aérogène n'est qu'un bacille lactique vivant en anaérobie ; les toxines de ce nouveau bacille sont assez virulentes. M. Cerbeland (1) cite deux cas de malades atteints d'entérite légère ayant eu des hémorragies intestinales à la suite d'absorption de bouillons lactiques préparés cependant avec soin. On a depuis publié d'autres observations de ce genre.

Douces infusions laxatives de nos ancêtres, où êtes-vous ? Car médecins des temps passés, vous guérissiez aussi vos malades.

Nous venons de dire que les purgatifs s'étaient de nos jours multipliés. Si ces purgatifs ne sont plus destinés à « combattre la cacochymie en cuisant et expulsant les humeurs peccantes », ils sont toujours administrés avec excès. La preuve ? mais elle est

---

1. René Cerbeland. *Formulaire des spécialités pharmaceutiques*.

dans la place que tiennent dans les deux ou quatre dernières pages des journaux, ces spécialités purgatives agrémentées d'un nom séduisant, tel que bonbon, pastille, dragée, élixir, sirop de pomme de reinette ou affublées du nom d'une source minérale connue : tablettes de Marienbad, poudre de Vichy, grains de Vals, bonbons de Vichy, pastilles de Châtel-Guyon. Comme le fait très justement remarquer M. le Dr Chassevant, le public et beaucoup de médecins s'imaginent que ces produits empruntent leurs propriétés aux sels de ces stations ; il n'en est rien et c'est le plus souvent l'aloès, le cascara, la podophylle, le séné, la phénophtaléine qui en sont l'unique base à moins qu'à ces substances ne soit associé un produit toxique qu'on n'ose pas avouer. Une autre preuve de l'abus des purgatifs à notre époque, nous est fournie par les ordonnances médicales. Avant de diagnostiquer, le médecin se hâte de prescrire un purgatif. A la fin de la convalescence, un autre purgatif. Et il sait qu'il fera plaisir au malade et à la famille qui presque toujours acceptent avec empressement la purgation du médecin, laquelle le plus souvent a été précédée de 60 grammes d'huile de ricin ou d'une bouteille d'eau purgative. Et puis, dans toute bonne maison, n'existe-t-il pas choisis dans la réclame des journaux plusieurs espèces de laxatifs, car il faut changer le « corps s'habituant au même purgatif ».

Et pourtant nous ne voulons pas conclure avec M. Burlureaux que toujours la purgation est inutile

et dangereuse. Les quelques observations qu'il rapporte ne prouvent pas ce qu'il avance. Même en admettant avec M. Burlureaux que la constipation n'est pas une maladie mais un symptôme, cela ne prouve pas que la théorie de l'auto-intoxication soit fausse. Et puisque ce symptôme peut nuire, on doit le faire disparaître par des moyens aussi doux que possible, c'est entendu. M. Burlureaux nous dit : La purgation est un danger social ; mais avant lui, Raspail avait jeté le même cri d'alarme à propos du mercure. N'a-t-il pas dit qu'un grand nombre d'accidents attribués à la syphilis n'étaient imputables qu'au mercure, et il ajoutait : Soignons cette maladie avec le camphre. Si Raspail pouvait constater de quelle façon nous manions le mercure et quel résultat on obtient avec lui à l'heure actuelle, il n'insisterait pas. Après la débauche de saignées due à Broussais il se produisit une réaction et l'on abandonna complètement ce moyen thérapeutique qui dans certains cas particuliers rend de nos jours des services incontestables. Nous avons assisté à la condamnation à mort du vésicatoire et à sa réhabilitation. Demain sous prétexte qu'on abuse actuellement de la ponction lombaire un monsieur viendra prononcer sa condamnation et l'on nous prouvera plus tard qu'elle est susceptible de soulager dans certains cas déterminés.

Par quoi M. Burlureaux remplace-t-il la purgation ? Prendre l'habitude de se présenter à la garde-robe tous les jours à la même heure et attendre que

l'évacuation se produise elle-même. Parfait, mais cela ne suffit pas toujours. En tous cas c'est une habitude excellente que devraient contracter tous les constipés. Cet ennemi de la purgation nous propose encore la suggestion hypnotique. Ce procédé thérapeutique est encore trop discuté pour que nous l'adoptions.

Selon les constipés, nous dit M. Burlureaux, vous devrez diminuer la quantité des aliments chez les uns et suralimenter les autres. Entendu. Mais voilà que M. Burlureaux part en guerre contre le pain d'épices, les épinards, certains légumes verts sous prétexte qu'ils fatiguent l'intestin. Laissez-nous, M. Burlureaux, les tartines de miel sur pain d'épices, elles font merveille dans certains cas, et les épinards et la chicorée cuite, tout cela est très bon, croyez-m'en. Si votre constipé est un surmené faites-lui faire une cure de repos, s'il ne prend pas assez d'exercice faites-lui pratiquer un sport modéré.

Hippocrate l'avait déjà dit. Cependant M. Burlureaux nous propose encore dans le but de faire agir les muscles de la sangle abdominale la marche à quatre pattes et la course en flexion. Ce sont des sports un peu acrobatiques. Enfin un dernier remède contre la constipation est proposé par M. Burlureaux : ce sont les injections sous-cutanées de liquide orchitique de Brown-Séquard. Je veux bien et puis cela sert à deux fins. Les Romains ne congestionnaient-ils pas la prostate pour combattre la constipation. Nous trouvons M. Burlureaux un peu absolu et nous aimons

mieux conclure avec M. Bardet que si le purgatif est un mal (?) c'est un mal nécessaire.

Ce mal sera d'autant moins offensif que le purgatif sera plus doux, plus naturel, que le médicament d'origine végétal se rapprochera davantage des anciens remèdes qui ont fait leur preuve, de l'ancienne thérapeutique qui préconisait l'emploi des « simples » pour guérir la constipation. N'a-t-on pas dit que ce passé était mort ? Voilà qu'il renaît de ses cendres. Le professeur Perrot a magistralement exposé à la Société de thérapeutique (14 mars 1906) la différence profonde qui existe entre l'action médicamenteuse des végétaux et celle des principes actifs ou soi-disant tels qu'on peut en extraire. Ecoutons maintenant le professeur Pouchet. « Il y a dans la composition des drogues simples des éléments actifs, dont la connaissance nous a échappé jusqu'alors et dont l'importance est attestée par des faits de jour en jour plus nombreux. Leur séparation plus ou moins parfaite d'avec les alcaloïdes, les glucosides ou les autres principes actifs qui sont réputés conférer à la drogue son énergie médicamenteuse, suffit certainement à expliquer les différences d'activité au point de vue de l'action physiologique des principes actifs isolés jusqu'à ce jour ; aussi les effets obtenus avec les préparations galéniques qui représentent la plante entière, sont-ils différents de ceux obtenus avec ses principes actifs préalablement isolés. » Ces éléments à côtés auxquels fait allusion le professeur Pouchet, s'associent au principe actif, renforcent son

action et s'opposent probablement à sa diffusion dans l'économie, d'où son action locale plus énergique.

Il faut respecter l'état naturel des simples, écrivait Von Helmont, quand il s'agit de leur donner une forme pharmaceutique, car faire autrement, c'est affaiblir leurs propriétés par une sorte de castration.

Méfions-nous donc des principes actifs isolés des plantes ; beaucoup sont irritants et ne répondent pas à l'action qu'un rationalisme *seulement théorique* semblait indiquer.

Mais surtout ! défions-nous davantage des produits chimiques de synthèse employés de nos jours avec trop d'engouement. Ils sont fréquemment impurs, souvent violents, toujours dangereux ; ils ne constituent que des palliatifs infidèles et nuisibles.

Nous n'ignorons pas que souvent des intérêts où la science, où l'art médical n'ont rien à voir stimulent un peu la plume de ceux qui les prescrivent. Mais ces avantages mercantils ne sont pas compensés par le *mal* qu'ils peuvent faire. L'origine de ces produits, souvent étrangère, incite aussi à l'engouement ceux de notre race gallo-latine. Et puis, en médecine comme ailleurs, le snobisme hélas joue aussi un rôle. Ce sont ces multiples considérations qui trop souvent ont fait la fortune des médicaments nouveaux ou des médications nouvelles. Mais revenons à notre thèse en criant gare, à propos des drastiques que nous devons laisser pour les cas très spéciaux où ces purgatifs sont indiqués ; par exemple chez certains car-

diaques avant l'administration de la digitaline. Adoptons si vous voulez par exception quelques purgatifs salins : Le sulfate de soude, le phosphate de soude, le tartrate borico-potassique, le sel de seignette et ne les donnons qu'à petite dose. Puis instituons un régime. Ordonnons certains aliments ; défendons-en d'autres. Laissons au malade la chicorée, l'épinard et surtout le cresson. Au moyen âge on l'appelait déjà *la santé du corps* et nous avons constaté de nos jours que c'était la plante terrestre qui contenait le plus d'iode. Conseillons pour le petit déjeuner du matin, la tartine de miel sur pain d'épice. Le repos mais le plus souvent l'exercice. Et enfin les douces infusions laxatives d'autrefois. La nature qui impose à l'homme le lourd fardeau des maladies le soulage souvent des maux qui l'atteignent en plaçant quelquefois : *Le remède à côté du mal.*

C'est parce qu'ils s'inspiraient de cet adage toujours vrai, que les anciens donnaient la préférence aux médicaments simples d'origine végétal. Faisons comme eux.

CONCLUSIONS

De tout temps les hommes éprouvèrent le besoin de se purger. L'instinct poussa les primitifs à choisir comme évacuant des herbes ou des corps indigestes. Les premiers, les animaux, leur avaient donné l'exemple, c'étaient : la cigogne se clystérisant avec son bec ; les chèvres de Mélampe broutant l'éllébore. Puis les empiriques conseillèrent comme remèdes purgatifs des plantes reconnues bonnes par expérience.

L'époque greco-latine faisant une part plus modeste aux produits sans valeur, utilise des plantes nouvelles.

Les Arabes lancent les purgatifs doux, les minoratifs.

Le moyen âge par haine de l'Islanisme reprend la médication hippocratique et gallénique et par conséquent les purgations des anciens.

Si la Renaissance est une époque de rénovation artistique et littéraire, au point de vue médical elle ne fait que marquer une aggravation des erreurs de l'antiquité.

Le XVIIe siècle suit l'impulsion donnée précédemment. Par l'abus qu'il fit des purgatifs et des lavements, le monde médical s'offre à la satire de Molière qui formule toute la thérapeutique de son temps en un latin burlesque ; *clysterium donare, postea saignare, ensuita purgare.*

C'est à peine si le XVIIIe siècle esquisse une nuance de réaction à l'endroit de ces excès.

Notre époque qui a tant appris de nouveau et trop oublié d'ancien, a vu se multiplier les purgatifs ; inutilement d'ailleurs.

Nous extrayons des plantes leurs principes actifs ou soi-disant tels qui, sans être plus efficaces que les plantes elles-mêmes, sont presque toujours des irritants de la muqueuse intestinale. On emploie actuellement des produits chimiques de synthèse souvents violents, toujours dangereux, qui ne constituent que des palliatifs infidèles et nuisibles. Ce sont des remèdes pire que le mal. Méfions-nous des spécialités pharmaceutiques affublées de noms trompeurs. Quant à l'abus de la purgation, il existe encore à un tel degré que l'on a pu de nos jours pousser ce cri d'alarme : La purgation est un danger social, supprimons-là. C'est évidemment aller trop loin.

Contentons-nous de réglementér les régimes alimentaires. Conseillons les exercices appropriés. Ordonnons certains purgatifs salins, mais à faible dose. Et revenons aux médicaments simples d'origine végétale.

BIBLIOGRAPHIE (1)

Abdel-Aziz-Nazim. — La médecine au temps des Pharaons. Thèse de Montpellier, Manufacture de la Charité. 1903, in-8°.

Albert (Paul). — Les médecins grecs à Rome. Paris, 1894.

— Un médecin grec à Rome sous la République, Asclépiade. Rev. scient. Paris, 1893, t. LI.

— Assoc. franç. pour l'avancement des sciences. Conférence de Paris, 1893.

Albert le Grand. — Les admirables secrets d'Albert le Grand, contenant plusieurs traités sur la conception des femmes, sur la vertu des herbes, des pierres précieuses et des animaux... Tirés et traduits sur d'anciens manuscrits de l'auteur. In-16. Lyon, 237 pp. [1758]. R. 10725.

[*Albrecht*]. — De la médecine au Japon. Union méd. Paris, 1863, 2 s., XVIII, 485-488.

Alexandre Aphrodisé. — Les problèmes d'Alexandre Aphrodisé, excellent et ancien philosophe, pleins de matière de médecine et de philosophie, traduits du

1. Les numéros et lettres suivant l'indication d'un ouvrage indiquent la cote de cet ouvrage à la Bibliothèque Nationale.

grec en françoys par M. Héret, 115 pp. In-16, Paris, Martin le Jeune, 1555.

Ali-Cohen. — Notices médico-historiques [médecine arabe]. Ann. Soc. de Méd. d'Anvers, 1846, 144-159.

[*Alletz* (P.-A.)]. — L'Albert moderne ou nouveaux secrets éprouvés et licites, recueillis d'après les découvertes les plus récentes. In-12. Paris, 1769. R. 26164. — In-16. Neufchâtel, 1780. — In-12. Paris, 1793.

Amiot. — Sur la médecine chinoise. Rev. périod. Soc. méd, de Paris, 1801, 142-145.

Amoreux (P.-J.). — Essai historique et littéraire sur la médecine des Arabes. Montpellier. Ricard, s. d. [1805-1815], in-8°, 265 pp. T^{3} 11.

— Recherches sur la vie et les ouvrages de Pierre Richer de Belleval et de la Faculté de Médecine de Montpellier en 1593. Avignon, 1786, in-8°.

Andral. — Histoire de la médecine depuis Hippocrate jusqu'à nos jours. Union méd. Paris, 1852 et 1856, passim.

André-Pontier (L.). — Histoire de la pharmacie. In-8°, 730 pp. Paris. Doin, 1900. Te^{144} 51.

Arabes. — La philosophie et la médecine chez les Arabes. Rev. du Monde catholique, tables 1861-1868, XV, 375.

Archives curieuses. — Arch. cur. de l'Hist. de France depuis Louis XI jusqu'à Louis XVIII par L. Cimber et F. Danjon. Paris, chez Beauvais, 1834 (1re année), 1834-1840, 27 vol. in-8°. L^{45} 27.

Archives historiques, littéraires et artistiques. — Année

1890 (1re année). Recueil mensuel de documents curieux et inédits. Paris, L[18] c 418.

Ardouin. — Aperçu sur l'histoire de la médecine au Japon. In-8°, 49 pp. Paris et Nancy, 1884. T[3] 111.

Aristote. — Problèmes d'Aristote et autres filozofes médecins, selon la composition du corps humain. Avec ceux de Marc-Antoine Zimara. *Item*, les solutions d'Alexandre Aphrodisé, sur plusieurs questions physicales. In-16, Lyon, J. de Tournes, 1554, 252 pp. Inventaire R. 9502.

Arnoldus de Villa-Nova. — Le trésor des pauvres auxquels sont contenus plusieurs remèdes, breuvages, oignemens, emplastres, pillules, électuaires, préservatifs et receptes contre toutes sortes de maladies. In-16. Paris, 1618.

Balland. — Le passé de la pharmacie militaire. Union méd. Paris, 1873, 3 s. XV, p. 13-16.

Bardy (H.). — Les herbes de la Saint-Jean, sorcellerie et médecine. Bull. méd. des Vosges, 1894.

Barker (J.). — Essai sur la conformité de la médecine des anciens et des modernes ou comparaison entre la pratique d'Hippocrate, Galien, Sydenham et Boerhave. Trad. de l'anglais par R. Schomberg. In-12. Amsterdam, 1749. Td[1] 2.

Barot (L.-J.). — Aperçus historiques de quelques époques médicales. Thèse de la Fac. méd. de Bordeaux, 1897 1898.

Basset (J.). — Une consultation médicale au xve siècle ; le galénisme. Toulouse, Douladoure, 1874. T[21] 452.

Baylon. — Molière et les médecins. Bull. Soc. méd. de la Suisse Rom. Lausanne, 1868, 317-320.

Bazin (R.). — Histoire de la médecine à l'époque de la Renaissance. Thèse de la Fac. de méd. de Paris, 1903-1904.

Beauregard. — Histoire des drogues d'origine animale. In-8. Paris, Naud, 1901. T^{139} 158e.

Bécavin (G.). — L'Ecole de Salerne et les médecins salernitains. Gr. in-8, 1882.

Berthelé (J.). — Vie intérieure d'un hospice du xive au xvie siècles. Caen, 1882, in-8.

Bertherand (E.-L.). — Contribution des Arabes aux progrès des sciences médicales. Paris médical, 1883, VIII, 193, 205, 217.

— Hygiène musulmane. Paris, 1874.

Beugnies. — Archéologie médicale de l'Egypte et de la Judée. Liège, imprim. liégeoise, 1892, in-8.

— La médecine dans les livres juifs. Gaz. de Liège, 1891, III.

Biante. — Etudes médico-physiologiques sur Schakespeare et ses œuvres. Echo méd. de Toulouse. 1889.

Bible. — La médecine dans l'Ecriture sainte et dans l'Eglise. Journ. des Sc. méd. de Lille, II, 1891, p. 183.

Biervliet (A.-L. van). — Les préceptes de l'Ecole de Salerne. Louvain, 1863.

Black (W.). — Esquisse d'une histoire de la médecine et de la chirurgie. Trad. de l'anglais par Coray. Paris, J.-J. Fuchs, in-8, an VI, 1798. T^{1}28.

Bled (V. du). — Les médecins et la Société française avant 1789. La Quinzaine 1901, 15 juill. et 1er août.

Bonnet (C.). — Essai sur l'histoire de la pharmacie dans l'antiquité. Thèse de la Fac. de Montpellier, in-8, 1868.

Bonnier (Pierre). — L'entérite et la muqueuse nasale.

Borchard (Marc). — L'hygiène public chez les Juifs, son importance et sa signification dans l'histoire générale de la civilisation. Paris, l'auteur, 1865, in-8, 139 pp. (Extrait de l'Univers israélite). Tc^{40}44.

Bordes-Pagès. — Histoire des doctrines médicales. Paracelse. Echo du Val-de-Grâce, 1848 et 1849, et Union méd. Paris, 1847, I, 247, 259, 263, 295, 315.

Bordeu (T. de). — Recherches sur l'histoire de la médecine. In-8, 357 pp. Montpellier, Firmin ; Paris, Ghio, 1882. Td^{64}131 A.

Bordier (A.). — Naissance et évolution des idées et des pratiques médicales. Rev. mens. de l'Ecole d'anthrop. de Paris, III, 1893.

— La médecine chez les Chinois. Gaz. hebd. de Méd. et Chir., 1872-1873.

Bourgon. — Comment est mort Charlemagne. Chron. méd. Paris, 1901, VIII, 285-286.

— La mort des rois mérovingiens. Clin. génér. de chirurgie, 1903.

— La mort de Clovis. France méd., 1903, p. IX et XI.

— Médecine et chirurgie gallo-romaines. France méd., 1903, p. LIII et LV.

Bourassin. — Plantes employées dans la médecine des anciens Bretons. Bull. de la Soc. archéol. du Finistère.

Boutineau (F.-E.). — Les apothicaires tourangeaux au

xve siècle. In-8° carré, 31 pp. Tours, Deslis, 1902, T^{e} 144-57.

— Mœurs médicales en Touraine au xviie siècle. In-8°. Poitiers, 1903. T^{18} 272.

— Un mémoire d'apothicaire de Tours au xvie siècle. In-8°. Tours, 1900.

— Notice sur la vie et les œuvres de Martin Grégoire, médecin de Tours au xvie siècle. In-8°. Tours, 1904. Ln^{27} 51036.

Brémond (F.). — Rabelais médecin. — T. I. Gargantua. Paris, Noblet, 1879, 8o. Y^{2} 3275. — T. II. Pantagruel. Paris, Noblet, 1888, 8°. Y^{2} 3275. — T. III. Le Tiers livre. Paris, Noblet, 1901, 8°. Y^{2} 54390.

Brissemoret. — Des purgatifs organiques. Thèse de la Fac. de Méd. de Paris, 1903.

Brugsch (H.). — Notice raisonnée sur un traité médical datant du xive siècle avant notre ère et contenu dans un papyrus hiérarchique. Leipzig, 1863. T^{8} 44.

Burlureaux. — La purgation.

Campese (S.) dit *Champier*. — Le Myronel des appothiquaires et pharmacopoles. Lyon, s.d. [xvie siècle], in-8°. T^{21} 10

— Les lunectes de Cyrurgiens et aultres, auxquelles sont démonstrées les principes de cyrurgie. [Se trouve dans le même volume que le Myrouel].

Cap (P.-A.). — Histoire de la matière médicale et de la pharmacie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Paris, in-8° 1847, et Anvers, in-8°, 1850.

— La pharmacie au moyen âge et au xixe siècle, in-12

[Paris, 1869] et Gaz. méd. de Paris, 1869, XXIV, 659, 671.

— De la pharmacie des Grecs et des Romains. Gaz. méd. de Paris, 1850, 3 s., IV, 355, 389.

— La phamacie chez les Arabes. Ibid., 1868, XXIII, 597 ; 1869, XXIV, 53, 209, 221, 385.

— Paracelse. Inventaire M. 24. 666.

Garmoly (E.). — Histoire des médecins juifs anciens et modernes. Bruxelles.

— Sociétés encyclographique des Sc.méd., in-8°, 1844. T[8] 21.

— Bull. méd. belge. Bruxelles, 1840, 247,271,304,384 ; 1841, I, 91.

Carra de Vaux. — Avicenne. In-8°. Paris, Alcan, 1900. O[2] s. 186.

Celse. — Traité de Médecine. Trad. franç. de Ninnin. In-8°. Paris, Delahays, 435 pp., 1855.

— Traité de Médecine. Trad. par A. Védrènes. In-8°. Paris, Masson, 797 pp., 1876.

Ch'bas (F.). — Notice sur le papyrus médical Ebers, suivi d'un aperçu sur les publications récentes des Egyptologues français et étrangers. Extr. du Journal d'Egypte. Paris, 1876.

Charas (M.). — Pharmacopée royale, galénique et chymique. In-8°. Paris, 1682. Te 146, 97 A.

Cerbelaud (R.). — Formulaire des spécialités pharmaceutiques.

Chauvin (V.). — Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes. Liège, in-8°, 1897-1904, 8 vol. — I. Table de Schnurrer, les Proverbes. — II. Kalilah.

— III. Longmâne et les fabulistes. Barlaam. Autar et les romans de chevalerie. — IV-VII. Les mille et une nuits. — VIII. Syntipas. 8°, 9, 1799.

Chéreau (A.). — Les médecins de Henri IV. Union méd., 1864.

— Le médecin de Molière. Union méd., 1881, 3 s., XXXI, 73, 97, 181, 241, 253. Ln [27] 32632.

— Médecins de la Cour de France antérieurs à saint Louis. Union méd., 1863, p. 533, 565 et 581.

— Les médecins et chirurgiens de saint Louis (1226-1270). Union méd., 1862, p. 209, 257 et 305.

— Les médecins de Charles V. Un. méd., 1862, p. 433 et 1863, XVII, 49, 129, 193.

— Le Journal de Jean Héroard. Un. méd. Paris, 1861, XI, 241-249.

— André de Laurens, premier médecin de Henri IV ; de la cérémonie intitulée « le toucher du roi ». Un. méd., 1862, XII, 49, 97, 113.

— Jean de Guistry, médecin de Charles V, et fondation du Collège de Cornouailles ; aperçu de l'état de fortune d'un médecin au XIVe siècle. Ibid., 1862, XIII, 225-234.

— De la maladie de Charles VI et des médecins qui ont soigné ce prince. Ibid., 321, 369, 417, 465.

— Les médecins de la Cour d'Isabelle de Bavière, reine de France (1398-1435). Ibid., XIV, 113-119.

— Les médecins de Louis XI. Ibid., XV, 337, 529 ; XVI, 145.

— Les médecins de François Ier. Ibid., 1863, 3 s., XIX, 129, 145.

— Les médecins de Charles VII. Ibid., 337, 417.

— Le médecin de Charles VIII, Jean-Michel de Pier-, revive et le mystère de la Passion du Sauveur. Ibid., 1864, 3 s., XXIII, 177, 225 et Paris, in-8°, 24 pp., 1864.

— Les médecins de six rois de France (1270-1350). Ibid., XXIV, 1864, 4 s., 573, 604, 621.

— Les trois premiers médecins de Louis XVI. Ibid., 1806, XXIX, 33-45.

— Lettres médicales sur les temps passés. Ibid., 1867, 3 s., IV, 227-233.

— La bulle de Clément VI. Ibid., 1868, 3 s., V, 897-902.

— Les médecins de Louis XII. Ibid., 1873, 3 s., XVI, 345-354.

Chimie. — Sommaire de la médecine chymique avec un recueil des divers secretz de médecine. In-16. Paris 1632.

Cledat. — La médecine chez les anciens Egyptiens. In-8°. Paris, Levé, 1898.

Colin (A.). — Histoire des drogues, espiceries et de certains médicamens simples, qui naissent ès Indes et en l'Amérique. Translaté en françoys par Antoine Colin, 2e édit., 369 pp., in-12. Lyon, J. Pillehotte, 1619, Te143 27.

Cordonnier (E.). — Sur le plus ancien traité de pharmacie rédigé en français : l' « Euchidir ou Manipul des miropoles » de Michel Dusseau (1561). Extrait du *Janus*, 9e année, liv. IX, sept.-oct. 1900. Te146 224.

Cordus (V.). — Le guidon des apotiquaires, c'est-à-dire la vraye forme et manière de composer les medica-

mens. Traduite du latin en françoys et repurgée d'une infinité de fautes. In-24. Lyon, 1572 et in-8°, 1578, 660 pp., fig. Te[116] 48.

Corlieu (A.). — Les médecins grecs depuis la mort de Galien jusqu'à la chute de l'Empire d'Orient (210-1453). In-8°, 208 pp. Paris, Baillière, 1885. T[3] 114 et Paris médic., 1882, 83 et 84.

— La mort des rois de France, depuis François Ier. In-16, 385 pp. Le Mans, Monnoyer et Paris, Champion, 1893, La[20] 37 *bis*.

— Etude médicale sur la Retraite des Dix-Mille. In-8°, 12 pp. Paris, 1878, T[21] 489.

— Etude médicale sur la dynastie des Valois. Union méd., 1872, XXII, 97, 105.

— La médecine militaire dans l'antiquité. Rev. scient. Paris, 1892, n° 20.

— La maison médicale de Louis XIII. Courr. méd. Paris, 1872, p. 393 et 1873, XXIII, p. 17.

— Les médecins de l'Hôtel-Dieu du xve au xixe siècle. France méd., 1898, p. 354, 434, 466, 482, 498, 514 et 678.

— Guy Crescent Fagon (1638-1718). France méd., 1901, p. 169 et 189 et séparé. Ln[27] 48571.

— Le décanat de Guy Patin. Gaz. des Hôpit., 1899, p. 696, 726, 741, 769, 845, 852, 881, 909, 945, 954, 989, 1017, 1039.

— Marie de Médicis et les médecins Vautier et Riolan. Gaz. des Hôp., 1900, p. 1390.

— Maladie et mort de Richelieu. Rev. scient., 1898, 2e sem., p. 402.

— La médecine aux croisades. Rev. scient., 1895, 1er sem., p. 679.

— Etude médicale sur la mort de Charles IX. Gaz. des Hôp. Paris, 1871, 101, 105 et Courr. méd., Paris, 1871, XXI, 181, 193 T^{21} 400.

— Etude médicale sur la mort de Louis XIV. Courr. méd., 1873, 257, 265.

— La mort du dauphin François (1536). France méd. Paris, 1874. XXI, 602, 610.

Cornaro (L.).— L'Ecole de Salerne. De la sobriété, conseils pour vivre longtemps.

Costa (E.).—Etude historique des inspections de pharmacie. Thèse de doctorat en pharmacie de Montpellier, 1898-1899.

Coyecque (E.).— L'Hôtel-Dieu de Paris au moyen âge. 2 vol. Paris, Champion, 1889-1891, gr. in-8; 8° R. 10421.

Cramail (Alf.).— Fragment du Journal de la maladie et de la mort de Louis XIII, par Anthoine, garçon de la chambre du Roy. Fontainebleau, 1880. Lb^{36} 3725. [Contient une bibliographie très complète des maladies et de la mort de Louis XIII].

Cusac (L.). — Réflexions sur la théorie et la pratique d'Hippocrate et de Galien avec la méthode de guérir les maladies par les voyes de la transpiration et de l'évacuation. 2e éd. Paris, in-16, 1693. T^{5} 36.

Daremberg (Ch.). — Etat de la médecine entre Homère et Hippocrate. Paris. in-8, 76 pp. (Revue archéol.), 1869. T^{2} 27.

— La médecine dans Homère Paris, 1865, in-8. T^{4} 45.

— Histoire des sciences médicales. 2 vol. Paris, Baillière, in-8, 1870. T[1] 76 et Gaz. des Hôp. Paris, 1870, p. 169.

— Essai sur la détermination et les caractères des périodes de l'histoire de la médecine. In-8. Paris, Baillière, 43 pp., 1850 et Gaz. méd. de Paris, 1850, 3 s., V, 741, 791, 805, 883.

— Cours sur l'histoire des sciences médicales, 4e année (1867). Résumé de l'histoire de la médecine durant les xve et xive siècles, 30 pp., in-8. Paris, 1868 et Union méd. Paris, 1868, 3 s., V.

— L'Ecole de Salerne. In-8. Paris, 1880. Tc [10] 59 A.

— Œuvres d'Oribase. Traduct. In-8. Paris, 1851-1876.

— La médecine, histoire et doctrines. 2e éd., in-12. Paris, Didier, 49 pp., 1865. T[5] 214.

— Cours sur l'histoire et la littérature des sciences médicales. Union méd. Paris, 1847, p. 53, 57, 61, 365, 369 ; 1864, p. 544, 559.

— Résumé de l'histoire de la médecine depuis son origine jusqu'au xvie siècle ap. J.-C. Union méd. Paris, 1865, 503, 518 et Gaz. des Hôp. Paris, 1865, 1, 5 ; 1866, 584, 625. — Union méd., 1868, 215, 253, 303, 364.

Dauchez (H.). — La médecine au temps de saint Luc. In-8, 12 pp. Lille, Denel, 1893.

Dodart. — Relation faite par M. Dodart, premier médecin, du commencement du progrès et de la fin de la maladie du roy [Louis XV]. Sm. in-4. [Paris, 1721]. L[37] b. 179.

Daumas. — La médecine et les médecine en Chine. Gaz. méd. de Paris, 1855.

Debeaux (O.). — Essai sur la pharmacie et la matière médicale chez les Chinois, 1865. Te^{144} 12.

Debionne (J.). — Histoire des médicaments. Des préparations pharmaceutiques au xvie siècle. Gr. in-16, 13 pp. Amiens, 1885, Te^{144} 25.

Delmas (L.). — Les premiers médecins de Louis XIV. Chroniq. méd. Paris, 1901, VIII, 370-376 ; n°s 12, 13, 14, 15 et 17.

— La vie pathologique du Grand Roi. Chron. méd. Paris, 1902, IX, 409-415, 517-522, 581-587 et 790 et Chron. méd., 1903, p. 36.

Delvaille. — La médecine et les médecins au temps de Molière. Biarritz, Lamaignière, 1900.

Demaze (C.). — Barbiers et médecins. Gaz. des Hôp. Paris, 1886, 945, 961.

Dezeimeris (J.-E.), *Ollivier, Raige-Delorme.* — Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne. Paris, Béchet jeune, in-8, 1828-1839. 4 vol. T^{8} 18.

Dezeimeris. — Lettres sur l'histoire de la médecine. In-8°. Paris, 1838. T^{1} 52.

Dorveaux (P.). — Consultation médicale donnée en 1748 à un Français. Janus, Amsterdam, I, p. 334 et Extrait du Janus, 8°, T^{21} 786.

— Le Myrouel des Apothiquaires et Pharmacopoles par Symphorien Champier. Nouv. édit. Paris, 1895.

— L'antidotaire Nicolas. Deux trad. franç. Paris, 1896. Te^{146} 223.

— Statuts du corps des marchands apothicaires et épiciers de Lille du 20 janvier 1635. Paris, 1896. Te 144 43.

— Inventaires d'anciennes pharmacies dijonnaises du xve siècle. Besançon, 1899, in-8°, 8° 9. Pièces 1146.

— La pharmacie au xviie siècle. France méd., 1901, p. 178.

— Deux arrêts du Parlement réglementant la pharmacie au xvie siècle. In-8°. Dijon, 1906.

— Formules des pilules glorieuses, des pilules des rois et de la poudre gallantine. Dijon, 1897, in-8°, Te 144 46.

— Promptuaire des médecins simples au rithme joieux de Lespleigney (Thibault). Paris, Welter, 1899, in-12. Te 149 1 *bis* B.

Drivon. — L'Hôtel-Dieu au temps de Rabelais. Lyon, Plan, 1904.

Druhen (aîné). — De la médecine au temps de Mme de Sévigné. In-8°. Besançon, 1883. T 21 513.

Dubois (F.). — Recherches historiques sur la vie privée de l'empereur Auguste, sur ses maladies, ses infirmités et son genre de mort. Bull. Acad. de Méd. de Paris, 1869, XXXIV, 786, 830. — Gaz. des Hôp. Paris, 1869, pp. 465, 469, 497, 537, 561, 565, 569, 573, 581 et séparé Paris, in-8°, 1869.

Duchesne (J.). — Recueil des plus curieux et rares secrets touchant la médecine métallique et minérale, tirez des manuscrits. In-16. Paris, 1648. Te 131 99.

Dugat (G.). — Etude sur le traité de médecine d'Abou-Djafar Ah'mad, intitulé « La provision du voya-

geur ». Extrait du Journal asiatique, 1853. Paris, in-8o.

Dumon. — La profession de médecin d'après les textes assyro-babyloniens. In-8°, 11 pp. Paris, Leroux, 1897, et Journal asiatique, 1897, 1re s., p. 311.

Dupour (E.). — Les femmes-médecins dans l'antiquité. Médecin. Paris, XI, 1885, nos 15 et 16.

— Médecine et mœurs de l'ancienne Rome, d'après les poètes latins. Paris, Baillière, 1885.

— Le moyen âge médical. Paris, Soc. d'édit. scient., 1895.

Dupuy (E.-D.). — Etude historique sur les inspections en pharmacie. Union pharmaceut., 1887. T44 17.

Durey (L.). — Etude sur l'œuvre de Paracelse et sur quel-ques médecins hermétistes (Arnauld de Villeneuve, J. Cardan, Cornelius Agrippa). Thèse de Paris, Vigot, 1900.

Daxem (P.). — De l'exercice de la médecine et de la pharmacie à Rome. Thèse de Toulouse, 1891.

Duval (A.-J.). — Deux consultations au XVIIe siècle. Gaz. hebd. de Méd. Paris, 1867, IV, 337-345. T33 227.

Duval (M.). — Albert le Grand : un biologiste au XVe siècle. Rev scient. Paris, 1869.

Eddé.— Avicenne et la médecine arabe. Thèse de Paris 1889.

Eid. — Histoire de la médecine en Egypte. Gaz. méd. de Paris, 12e série, t. III, 1903, p. 225. T33 25.

Encyclopédie. — Une encyclopédie scientifique au IXe siècle. Rev. scient., 1880. (Juill.-déc., p. 20).

Ernauld. — Des idées et des connaissances médicales chez les Celtes. In-8, 27 pp. Rennes, Catel, 1883. T3 107.

Fabre (P.). — Etudes de littérat. et d'hist. médicales, 1899.

— Etudes d'histoire médicale et pharmaceutique. Centre méd., 1er septembre 1901 et 1er octobre 1901. T33 589.

— Un médecin italien à la fin du XVIIe siècle : Georges Baglivi. Paris, Steinheil, 1896, in-8. 8° K Pièce 784.

Farge. — Médecine et apothicaires au XVe siècle. Gaz. méd. de Paris, 1872, 4e série, I, 261-266, et Bull. soc. de Méd. d'Angers (1869), 1870, n. s., 65-75.

— Note sur Alexander Trallianus. Gaz. hebd. de Méd. de Paris, 1863 ; X, 295.

Favrot (A.). — La nomenclature médicale des Arabes. In-8. [Paris, 1868]. Te137 3.

Fernel (J.). — La thérapeutique. Paris, 1668 ; in-8. Te6 3.

— La méthode générale de guérir les fièvres, traduite du latin en français par Ch. de Saint Germain. Paris, 1655, in-8. Te46 2.

Fleury. — Journal de la maladie du roi Louis XV à Metz en 1744. Rev. des Etudes histor., 1898, p. 139-142.

Fluckiger et *Hanburg*. — Histoire des drogues d'origine végétale. Paris, Doin, 1877. In-8, 2 vol. Te136 236.

Folet (H.). — Molière et les médecins de son temps. In-16, 228 pp. Lille, Denel, 1895. T21 623.

Forestié (E.). — Apothicaires, médecins et chirurgiens montalbanais au XIVe siècle. In-8, 25 pp. Montauban, Forestié, 1888. T3 128.

— Pharmaciens et médecins à Montauban au XIVe siècle. Rev. scient. Paris, XXXIV, 1884, p. 85-89.

Foucart. — Patin, sa vie et ses œuvres. Gaz. des Hôp., 1847, p. 403.

Fournel (V.). — Empiriques et charlatans (xvie et xviie siècles). Gaz. méd. de Paris, 11, 20, 27 février, 6, 25 mars, 22 et 24 avril 1890.

— Empiriques et charlatans du xviie et xviiie siècles. Gaz. des Hôp. de Paris, 1890.

Fournier (A.). — Les sorciers et leurs pratiques médicales dans les Vosges. Bull. méd. des Vosges. Rambervillers, V, 1890.

— De l'emploi des reliques comme médicaments. Ibid., 1889.

Foville (A.). — La médecine dans les drames de Shakespeare. Gaz. heb. de Méd. Paris, 1885.

Frambroisière (N.-A. de la). — Les œuvres [médecine, chirurgie et pharmacie]. Dernière éd., in-fol. Lyon, 1669. T[25] 37 A.

Frédault (P.-M.-F.). — Histoire de la Médecine. Paris, Baillière, 1870-1873, in-8, 2 vol. T[1] 77.

Freind (John). — Histoire de la médecine depuis Galien jusqu'au xvie siècle. Trad. franç. par Et. Coulet-Leide, J.-A. Langerak, 1727, 3 vol. in-12. T[1] 17. — Leide, 1727, 3 parties en 1 vol. — Autre traduct. française de M. de B..., revue par Sénac. Paris, L. Vincent, 1728, in-4, 345 pp.

Frève. — Notes sur Fagon, premier médecin de Louis XIV. In-8, 26 pp. Rouen, 1903 (Cagniard). Tn[27] 49977.

Furnari (S.). — De la médecine chez les Arabes. Gaz. des Hôp. de Paris, 1843, 433.

— La médecine arabe au ixe siècle. Gaz. méd. de Paris, 1846, 633. T[3] 25.

Gallois (N.). — Coup d'œil de la médecine dans l'Arabie

centrale. Union méd. Paris, 1866, 308-316, t. XXIX, nouv. série. T33 202.

Garcia da Orta. — Histoire des drogues, espiceries de certains medicamens simples, qui naissent ès Indes et en l'Amérique, 2 vol. Lyon, 1619, in 8. Te143 28.

Gasté (L.-J.). — Abrégé de l'histoire de la médecine, depuis son origine jusqu'au XIXe siècle. In-8. Paris, 1835.

— Résumé historique sur l'Ecole médicale d'Alexandrie en Egypte, avant l'ère vulgaire. Ann. de la Médecine physiologique. Paris, 1833, 703-716.

Gauthier (P.-L.-A.). — Recherches historiques sur l'exercice de la médecine dans les temples chez les peuples de l'antiquité. Paris, Baillière, in-12, 1844. T4 21.

Génevoix (E.). — Molière et les apothicaires. France méd. Paris, 1877, XXIV, 505-508.

Geoffroy (J.). — Les sciences médicales chez les Hébreux. Union méd., XXX, 3 s., 1880, 697, 757, 769.

Gilbert (E.). — La pharmacie à travers les siècles. In-8, 471 pp. Toulouse, Vialelle, 1894, Te144 38.

— La médecine et les empiriques au XVIIe siècle. France méd., Paris, 1901, n. s., XLVIII, 174-177.

— Les moines au moyen âge, leur influence sur l'étude des sciences chimiques, naturelles, pharmaceutiques, etc... Moulins, 1875. Invent. H 14738.

Gomez (T.-A.). — Les charlatans en médecine. Ann. Acad. de Méd., III, 1891.

Grèce. — Etudes sur les médecins grecs. Revue des Etudes grecques, tables 1888-1897, articles : II, 343, 352, 363, 368, 398. — III, 147, 149, 190. — IV, 97, 100. — V. 61, 68, 70, 71. — X, 405, 406, 414.

Grimbert (L.). — Médecins et pharmaciens au XVIe siècle. Rev. scient. Paris, 1890, XIV, 783-787.

Guardia (J.-M). — Soranus et son traité des maladies des femmes. Gaz. méd. Paris, 1869-1870.

— Histoire de la médecine d'Hippocrate à Broussais. Paris, in-12, 1884, 600 pp. (7 fr.). T[1] 92.

— La médecine à Rome. Gaz. méd., 1869-1870.

— Broca-Celse. Gaz. méd. Paris, 1865, 3 s., XX, 405-418.

— De la matière médicale dans l'histoire de la médecine. Ibid., 711-729.

— La médecine populaire : l'Ecole de Salerne. Ibid. 1864, 3 s., XIX, 363, 677.

Guéneau de Mussy. — Etude sur l'hygiène de Moïse et des anciens Israélites. In-8, 16 pp. Paris. Delahaye, 1885. Tc[1] 13, et Un. méd. Paris, janv. 1885, 25, 49, 85.

Guichet. — Histoire de la médecine à Troyes. Troyes, 1880, T[3] 96.

— Médecins et chirurgiens aux siècles derniers. Un. méd. Paris, 1878, 3 s., 485-491.

Guillon (P.). — La mort de Louis XIII. Thèse de la Fac. de Méd. Paris, 1896-1897, in-8, 181 pp. Paris.

Guybert (P.). — Toutes les œuvres charitables. Dern. éd., in-8. Paris, 1647.

— L'apothicaire charitable. Dern. éd. in-8. Paris, 1647.

Guyot (P.). — La médecine et l'histoire. Les filles de Valois et la maison de Lorraine. Courr. méd. Paris, 1872, XXII, 145, 153.

Hamilton (Fr.). — La botanique de la Bible. Nice, 1872 et Paris, 1873.

Hamy. — Enguerrand de Parenty, médecin de Louis XI. Bull. Soc. Acad. de Boulogne, t. VI, 1900, p. 29.

— Le médecin volant. Union méd. Paris, 1866, 2 s. XXXI, 145, 161.

— Boursault et les médecins. Ibid., 1867, 3 s., II, 95, 109.

Harlez (de). — Quelques traits sur l'art médical des Chinois. Gand, 1886 et Arch. de Biologie. Gand, 1887, VII, 411.

Hassan-Mahmond. — Gaçon (serment). In la médecine en Orient. In-8. Paris, 1866, 15.

Heilly (G.-D.). — Maladie et mort de Louis XV. Rouquette, Paris, in-32, 1866. Lb^{38}, 1584.

— Morts royales. In-8. Paris, A. Faure. 1867. Invent. G. 24377.

Helme (F.). — Les origines de la Renaissance et la renaissance médicale. Méd. mod. Paris, 1900, XI, 301-304.

Hermès-Trismégiste. — La table d'émeraude d'Hermès avec le commentaire d'Hortulain. In: Bibliothèque des philosophes (chymiques). Nouv. éd. in-12. Paris, 1778, I. 1-76. R. 28971.

Hœcker (J.-F.). — Considérations historiques sur l'état de la médecine chez les Romains. J. complém. du Dict. des Sc. méd. Paris, 1825, XXI, 221-235. T^{3} 82.

Houdart (M.-S.). — Etudes historiques et critiques sur la vie et la doctrine d'Hippocrate et sur l'état de la médecine avant lui. In-8, 1836. T^{5} 125.

— Histoire de la médecine grecque depuis Esculape jusqu'à Hippocrate exclusivement. Paris, Baillière, in-8, 1856. T³ 37.

— Quelques réflexions sur Hippocrate. In-4, Paris, 1821.

Jablouski. — Communication sur la médecine, la chirurgie, la pharmacie et l'art vétérinaire depuis le xiᵉ siècle jusqu'à la Révolution. Poitou méd. Poitiers, 1900, XV, 77-83.

— Pierre Milon, premier médecin de Henri IV. France méd., 1903, p. 269.

Jacquot (F.). — Les médecins sous les premiers empereurs romains. Gaz. méd. Paris, 1853. 3 s., VIII, 449-457.

— Le médecin, la médecine et l'hygiène selon l'islamisme. Gaz. méd. de Paris, 1855, 385-391, 3ᵉ série, X.

Japon. — Etudes médicales sur le Japon. Chron. méd., 1904, p. 81 sqq. et 545.

— La médecine au Japon. Union méd. Paris, 1859, 2 s., II, 227.

Jeanselme (E.). —Les théories médicales des Chinois. Presse méd. Paris, 1900, II, p. 179-182, fig. et 1901, I, 298-300.

— La pratique médicale chinoise. Presse méd., 1901, I.

Jobert (C.). — Paracelse. Thèse de la Fac. de Méd. de Paris, in-4, 1866.

Joubert (L.). — Erreurs populaires au fait de médecine et régime de santé. Bourdeaus, 1578, in-8, T²¹, 41.

— Seconde partie des erreurs populaires. Paris, 1580, in-8. T²¹ 42.

— La première et la seconde partie des erreurs populaires. Paris, 1587, in-8, T^{21} 43.

— La pharmacopée. Lyon, 1588, in-8. Te^{146}, 62.

Juifs. — Les médecins juifs au moyen âge. Chron. méd., 1902, p. 389.

Julien (S.). — Médecine des Chinois. Gaz. méd. de Paris 1849, 275, 315, 395.

Jullien. — Quelques remèdes de la pharmacopée chinoise. Chron. méd.. 1900, p. 429.

Kerambrun (F.-J.-M.). — Les rebouteurs et les guérisseurs. Croyances populaires. Thèse de la Fac. de Méd. de Bordeaux, 1898-1899.

Kurt-Sprengel. — Histoire de la médecine depuis son origine. Trad. de l'allemand par A.-J.-L. Jourdan. Paris, Deterville, in-8, 1815-1820, 9 vol. T^{1} 33.

Laboulbène (A.). — Histoire de la médecine arabe et de l'école de Salerne. Union méd. de Paris, 24 janv. 1884 sqq. et Gaz. des Hôp., 1883 et Rev. scient., 1883.

— Celse et ses œuvres. Rev. scient., XXXIV, 1885, p. 337 sqq.

— Histoire de Galien, sa vie, ses œuvres. Gaz. des Hôp., 1882 (1041, 1065, etc.). — Union méd., 1882 (829, 877, etc.). — Tribune méd., 1882, XIV (56, etc.). — Rev. scient., 1882, XIX (641-685).

— Paracelse. Rev. scient., 1885, 645, 681 et Union méd., 1886.

— La médecine à Rome. Rev. scient. Paris, 1884, XXXIV, 739-746.

Lafont-Gouzi (G.). — Matériaux pour servir à l'histoire de la médecine en France. In-8. Paris, 1809.

Lagneau (G.). — Une maladie de Louis XIV à l'âge de dix-sept ans. Gaz. hebd. de Méd. et de Chirurgie, 1867, 2 s., IV, 97-101.

Larivière. — Contribution à l'étude de la médecine chinoise. Bordeaux méd., 1872, 218-220.

Larrieu (F.). — Histoire de la médecine. Guy-Patin, doyen de la Faculté de Médecine de Paris, sa vie, son œuvre, sa thérapeutique (1601-1672). Thèse de Paris, in-8. Bourges, 1889.

Lauran (M.-J.). — Bienvenu de Jérusalem. Thèse de la Fac. de Méd. de Montpellier, 1902-1903.

Le Clerc (D.). — Histoire de la médecine, 3 part. en 1 vol. s. m., in-4. Amsterdam, 1702.

Leclerc (L.). — Histoire de la médecine arabe. Paris, 1876, 2 vol., in-8, Leroux.

— Albucasis, son œuvre. Gaz. hebd., 1874.

— Trad. d'Albucasis, Rhazès et Ebn-el-Beithar. Paris, 1874.

— Revue sommaire de la médecine arabe, IXe au XIe siècle. Gaz. méd. Paris, 1875.

— Des origines de la médecine arabe. Gaz. méd. de Paris, 1870, 1871, 1873 et 1874.

— Histoire médicale arabe, Ishog-ben-Amran (IXe et Xe siècles). Gaz. méd. de l'Algérie, 1870, XII, 71, Alger.

— Histoire des institutions médicales chez les Arabes. Gaz. méd. de l'Algérie, 1871-1872 (Alger).

— Médecins sous les Omniades. Ibid.

— Abder-Rassag-ed-Djezairy-Kachef-en-Roumonz. Ré-

vélation des énigmes, traité de mat. méd., trad. et annoté. Paris, 1874.

— Traité des simples par Ibn-Beithar. Not. et extr. des manuscr. Paris, 1877.

Le Double (A.-F.). — Le Dr Rabelais. Tours, 1898.

— Rabelais anatomiste et physiologiste. Paris, Leroux, 1899.

Le Maguet (P.-E.). — Le monde médical parisien sous le Grand Roi. In-86, 564 pp., Paris, Maloine, 1899.

Lemanski. — Le médecin de Louis XI. Bull. de l'hôp. civil franç. de Tunis, 1903, VI, 55.

Lémery (N. de). — Pharmacopée universelle... In-4. Paris, 1698, 1761 et 1763 (en 2 vol.), in-4. Amsterdam, 1717.

— Traité universel des drogues simples. Paris, 1609.

Lepage (F.-A.). — Recherches historiques sur la médecine des Chinois. In-4. Thèse de Paris, 1813.

Lépine (El.). — Ambroise Paré et la médecine des enfants. Thèse de la Fac. de méd. de Paris, Boyer, 1900-1901.

Lépine (R.). — Une page d'histoire de la médecine : la thérapeutique sous les premiers Césars. Lyon méd., 1889, 401-437.

Le Roi (J.-A.). — Curiosités historiques sur Louis XIII, Louis XIV et Louis XV. L^{28} a 21.

— Journal de la santé du roi Louis XIV, de l'année 1647 à l'année 1711, écrit par Vallot, d'Aquin et Fagon, tous trois premiers médecins. Paris, 1862, 441 pp., in-8, Lb^{37} 4564.

Le Roux de Lincy. — Détails sur la vie privée d'Anne de

Bretagne. Bibliot. de l'Ecole des Chartes, 1849, p. 148.

Liétard (G.-A.). — Résumé de l'histoire de la médecine chez les Orientaux et en Europe jusqu'au xiiie siècle. Bull. méd. des Vosges, 1900, XV, 19-32, et Paris, Lamirault, 1897 (Extrait de la Grande Encyclopédie).

— La médecine grecque avant Hippocrate. Bull. méd. des Vosges, 1896, n° 41.

Louis XV. — Maladie de Louis XV à Metz. Exposé des trav. de la Soc. des Sc. méd. de la Moselle. Metz, 1841-1843, 63-73.

— Les premiers médecins de Louis XV. Un. méd. Paris. 1872, 3 s., 197, 241, 321.

Loyseau (M.-G.). — Observations médicinales et chirurgicales, avec histoires, noms, pays, saisons et témoignages. Par M. G. Loyseau, médecin et chirurgien ordinaire du Roy. In-12. A. Bourdeaux, 1617.

Maget (G.). — La médecine et les médecins au Japon. Arch. de méd. navale, 1877, XXVII, 357-380, et Courr. méd. Paris, 1877, XXVII, 169, 177, 185, 193.

— Les médecins au Japon. Gaz. des Hôp., 1877.

Malgaigne (J.-F.). — Essai sur l'histoire et l'organisation de la chirurgie et de la médecine grecques avant Hippocrate. Journ. de chirurg., 1846, IV, 303 et 332. T^{39} 11.

— Sur les Asclépiades et les Asclépions. Lancette franç., 1872.

— Essai sur l'histoire de la médecine égyptienne. Rev. méd. chir. de Paris, 1884, 185, 211.

Malméjac (F.). — La médecine arabe. La Nature, 1901, II, p. 231.

Marcailhon d'Aymeric. — La pharmacie dans l'empire chinois. Chron. méd., 1900, p. 426.

Marignan (Alb.). — La médecine de l'Eglise au VIe siècle. In 8. Paris, 1887. L³⁴ 100.

Marroin (A.). — La médecine à Rome. Gaz. méd. d'Orient, 1868-1869, p. 97 ; 1869-1870, p. 17, 97.

— Origine et fondation de l'Ecole d'Alexandrie. Ibid., 1868.

— Etat de la matière médicale et de la thérapeutique au temps d'Hippocrate. Ibid.

Martin (E.). — Essais historiques et critiques sur l'art médical en Chine. Gaz. hebd. de méd. Paris, 1872, 65, 81, 97.

Mauricet (A.). — La maladie et la mort du roi Louis XV. Bulletin médical rédigé par ses médecins, MM. Lemonnier et Lassone. In-8°. Rennes, 1892, et Ann. de Bretagne.

Meaux de Saint-Marc (Ch.). — L'Ecole de Salerne, trad. française. Paris, 1880, in-18.

Médecine. — La médecine au XVe siècle. Clinique. Paris, 1830, II, 217-249.

— Mœurs médicales au XVIIe siècle. Gaz. méd. de Paris, 1839, VII, 465-469.

Ménière (C.). — Note pour servir à l'histoire de la pharmacie dans les monastères au IXe siècle. In-8° [Paris, 1866] et Répert. dè Pharmacie, 1866, XXII.

— Note pour servir à l'histoire des pharmaciens d'An-

gers. Gaz. méd. Paris, 1859, 3 s. XIV, 409-418 ; et J. de chim. méd. Paris, 1859, 4 s. V, 618-638.

Ménière (P.). — Etudes médicales sur les poètes latins. In-8o. Paris, 1858, T[21] 263.

— Les consultations de Mme de Sévigné. Gaz. méd. Paris, 1862, XVII, 157 sqq. ; 1863, 23 sqq. ; 1864, 89 sqq.

— Cicéron médecin. In-8o. Paris, 1862, T[21] 307.

— Etude médicale sur quelques poètes anciens et modernes. Gaz. méd. de Paris, 1856, 3. s. XI, 583, 633, 675, 697. — 1857, 3. s, XII, 37, 65, 165.

— Documents relatifs à l'exercice de la médecine à Angers depuis le milieu du xve siècle jusqu'à la fin du xviiie. Ibid., 1861, 3 s., XVI, 123 sqq.

Merlan-Ponty. — Montaigne et les médecins. Thèse de la Fac. de Méd. de Paris. Rousset, 1903.

Mestayer (A.). — Observations médicales sur quelques aphorismes d'Hippocrate. In-8°. Paris, an XI, [1803]. T 321922.

Meyer (Alph.). — Littérature médicale arabe. Journ. de méd. et pharm. de l'Algérie. Alger, 1880, V, 280, 316, 351, 383, 414. — 1881, VI, 19, 49, 77, 114, 145, 207, 237, 269, 306, 337, 367.

Meyners d'Estray. — L'art médical en Chine. Paris, gr in-8°, 1882. T[1] 108.

— La médecine au Japon. Rev. scient. Paris, 1890, janv.-juin, 13, 328.

Millat (M.). — Superstitions médicales et guérisseurs populaires. Toulouse, in-8, 1890.

Minvielle (E.). — La médeeine au temps de Henri IV. Thèse de la Fac. de Méd. de Paris, in-8°, 1903.

Mœller (Dr A.). — L'Ecole de Salerne et les médecins du moyen âge. In-8°, 1878.

Molière. — Etudes médicales diverses. Chron. méd., 1897, n° 4.

Mollet (M.). — Rabelais clinicien. Thèse de la Faculté de Méd. de Paris. Paris, Jouve, 1904, in-8°.

— La médecine chez les Grecs avant Hippocrate. In-16. Paris, Maloine, 1906.

Montanier (H.). — Un dernier mot sur Molière et les médecins. Gaz. des Hôp. de Paris, 1864, XXXVII, 261 sqq.

Mont-Vert (Raoul du). — Les fleurs et secretz de médecine. Paris, in-18, 1530. Te^{17} 35.

Moyen âge. — Les sciences médicales au moyen âge. Rev. du Monde catholiq., 1861-1868, XVIII, 43-57.

Naranzi. — La médecine en Chine. Gaz. méd. d'Orient. Constantinople, 1862-1863, 117-126.

Nicaise (E.). — La pharmacie et la matière médicale au XIVe siècle. In-8°, 24 pp. Paris, May, 1892. Te^{144} 34.

— Paracelse. Rev. de Chirurgie, mars 1894.

Nicolas (J.). — La médecine dans les œuvres de Sidoine Apollinaire. In-8°, 12 pp. Clermont-Ferrand, Montlouis, 1901, et France méd., 1901, p. 279.

Nivelet (F.). — Molière et Guy Patin. Nancy, 1880 et Paris, 1880, in-12. T^{21} 488.

Noel (E.). — Rabelais médecin, écrivain, curé et philosophe. 4e édit. Paris, 1880, in-32.

Paracelse. — Paracelse ; sa vie et ses doctrines. Gaz. méd. de Paris, 1842, 2 s., X, 289-315.

Perron. — La médecine du prophète. Trad. de l'arabe. Alger, 1860. T³º 159.

Petit (L.-H.). — Conférence sur les médecins de Molière. Rev. scient. Paris, 1890 et Paris, 1890.

Pétrequin (J.-E.). — Galien. Gaz. méd. de Paris, 1858, 3 s., XIII, 43, 115, 171.

— Mélanges d'histoires et de critiques médicales. Paris, 1864.

— Etudes médicales, historiques et critiques sur les médecins de l'antiquité (Hippocrate, Galien, Paul d'Egine). Paris, in-8º, 1858.

— Fragments sur l'histoire de la littérature médicale au moyen âge. Gaz. méd. de Paris, 1857, 3 s., XII, 115, 137.

— Etude sur les médecins grecs. Gaz. méd. de Paris, 1858, 43, 115, 171.

Pharaon-Sidi-Sionti. — Livre de miséricorde dans l'art de guérir les malades et de conserver la santé. Trad. de l'arabe. Paris, 1856.

Pharmacie. — Coup d'œil sur la pharmacie dans les temps anciens. Union méd. Paris, 1849, III, 25.

Philippe (A.). — Histoire des apothicaires chez les principaux peuples du monde. In-8°. Paris, 1853. Te¹⁴ 9.

Picard (L.). — Un pape, médecin de l'Université de Paris. Pierre d'Espagne (Jean XXI) (1215-1277). Gaz. méd. de Paris, 1901, p. 377, 385, 393.

Pietra-Santa (P. de). — Contribution des Arabes aux progrès des sciences médicales. Journ. d'Hygiène. Paris, 1883, VIII, 157-163.

Piorry (A.-P.). — Médecine des Arabes. Dictionn. des scienc. méd. Paris, 1819, 422-442.

Piton (A.-M.-F.). — Aperçu sur la médecine en Extrême-Orient, Chine et Japon, Bordeaux, 1877.

Planis-Campy (D. de). — Bouquet composé des plus belles fleurs chimiques ou agencement des préparations et expériences ès plus rares secretz et médicamens pharmaco-chimiques. In-12. Paris, 1629. Inventaire R. 46763.

Plouviez. — Molière et les médecins de son temps. Ann. méd. de la Flandre occident. Roulers, 1851, V, 393-404.

Pomet (P.). — Histoire générale des drogues. In-fol. Paris, 1694 et in-4°, 2 vol., 1735.

Potel. — Nicolas de la Framboisière et la médecine il y a trois siècles. Lille, Le Bigot, 1899.

Potiquet. — Un document inédit sur la santé de Mme de Pompadour. Chron. méd. Paris, 1901, VIII, 97-108.

— La mort de François II. Paris, 1893, in-16.

Prieur (A.). — La médecine au temps de Henri IV. France méd., 1893.

Quercy. — La maladie et la mort de François II. France méd., 1893.

Quesnot. — Plusieurs secrets rares et curieux pour la guérison des maladies ; pour la métallique, l'économique et les teintures, la médecine du fios cœli et autres curiosités. In-16. Paris [1708].

Rabbinowicz. — La médecine du Talmud. In-8°, 176 pp. Paris, 1880.

Rabelais. — Rabelais médecin. Revue de littérature méd., IV, 1789.

Ranchin (F.). — Œuvres pharmaceutiques. In-12. Lyon, 1624. Te^{146} 81.

Ravel (H.-C.-A.). — L'officine des anciens médecins grecs et romains. In 8°, 40 pp. Avignon, Séguin, 1881.

— Exposition des principes thérapeutiques de Galien. Thèse, 96 pp. In-4°. Paris, 1849.

Ravon. — Histoire de la médecine des Grecs. Lyon méd., 1901, I, 183-185 ; 602-604 ; et II, 348-384 ; 491, 527, 779. T^{33}291.

— Histoire de la médecine chez les Romains. France méd. Paris, 1901, n. s., XLIX, 25-27 ; 166-169 et ibid., 1901, p. 370, 412, 454.

— Histoire de la médecine au moyen âge. France méd. Paris, 1902, 362 et 408.

Raynaud (M.). — Les médecins au temps de Molière. Paris, in-12, 1866. T^{3} 52.

Regnault (F.). — Théories médicales des Chinois, des Grecs et des Egyptiens. Corresp. méd. Paris, 1901, VII, n° 152, 5-6.

— Médecine et pharmacie chez les Chinois et chez les Annamites. Paris, 1902, in-8°, 235 pp.

Reiss. — De l'hygiène morale et physique chez les anciens Hébreux. Santé, Bruxelles, 1852-1853, IV, 39, 50, 70.

Remilly. — Flos medicinx Scholx Salerni ou de la médecine à Salerne au XIIe siècle. Versailles, 1861, in-8°. T^{3} 65.

Rémusat. — Sur Hippocrate et Cuide. Rev. des Deux-Mondes, 1857 et 1858.

Rémusat (M.-J.-A.) — Recherches historiques sur la médecine des Chinois. In-4°. Paris, Didiot jeune, 1813, et Moniteur, 1813. n° 294.

Renouard (P.-V.). — Histoire de la médecine depuis son origine. Paris, Baillière, 1846, in-8°, 2 vol. T[1] 60.

Richaud (A.). — Précis de thérapeutique.

Révillont (V.). — Etude sur Galien. Gaz. des Hôp. Paris, 1879, III, 809-812 et Bull. Acad. de Méd. de Paris, 1879, 2 s., VIII, 927-932.

— De la profession médicale dans l'empire romain. Gaz. des Hôp. Paris. 1866, 285, sqq.

Rhazès. — Lettres médicales. Gaz. hebd. des Sc. méd. Paris, 1887.

— La guérison en une heure. Texte et trad. avec notes par P. Guignes. Paris, 1904, in-8° et Janus, 1903.

Rieunier (A.). — Quelques mots sur la médecine au moyen âge, d'après le *Speculum majus* de Vincent de Beauvais (XIIIe siècle). Paris, 1893. T[2] 46.

Roger (J.). — Médecins, chirurgiens et barbiers. In-8°, 95 p. Paris, Steinheil, 1894.

— Mme de Sévigné malade. Paris, Steinheil, 1895, Ln[27] 46011.

— Voltaire malade. Paris, 1883.

Rollet (J.). – Hygiène des races préhistoriques. Lyon méd., 1878, 598, 634.

Rome. — La médecine à Rome au siècle d'Auguste. Gaz. méd. de Paris, 1835, 721-729.

Rousseau (L'abbé). — Secretz et remèdes éprouvés, dont les préparations ont été faites au Louvre, de l'ordre

du roy, par deffunt l'abbé Rousseau. In-16. Paris, 1708, Tc18 506.

Rousselet. — La pharmacie au XVIIe siècle. Rev. scient., 1885, XXXV.

Rouger (J.). — Etudes médicales sur l'ancienne Rome. Paris, 1859, in-8°, T91 277.

Rozière (E.). — Recueil général des formules usitées dans l'empire de France du Ve au Xe siècles. Paris, 1871.

Rufus d'Ephèse. — Œuvres. Trad. Daremberg et E. Ruelle, in-8°. Paris, 1879.

Saint-Aurens. — Les charlatans de la médecine. In-8° jésus. Paris, Baillière, 1904.

Saint-Julien. — La médecine des Chinois. Gaz. méd. Paris, 1849.

Salerne (Ecole de). — Le régime de santé en françois. Lyon, 1501.

— Retardement de la mort, par bon régime ou conservation de santé, jadis envoié par l'escolle de Salerne au roi d'Angleterre. Trad. du latin en rithme françois, par Geofroy le Tellier. In-16, Paris, 1561.

— L'Eschole de Salerne en vers burlesques [trad. par le Sr. Martin]. In-4°, 74 pp. Paris, J. Hénault, 1650 et 1714.

— L'escole des médecins de Salerne, qui enseigne comment il faut sainement et longuement vivre... Trad. du grec par Michel Le Long. In-8°, 605 pp. Rouen, Malassis, 1660.

Sanguinetti (B.-R.). — Trad. franç. des extraits de l'ouvrage arabe d'Ibn. Aby-Ossaïbi. Art sur l'histoire des

médecins. In-8°. Paris. 1854-1856 et Gaz. hebd. de méd. de Paris, 1856, 321-327.

Sancerotte (T.). — Les médecins pendant la Révolution (1789-1799). In-18 jésus, 163 pp. Paris, Perrin, 1887.

— Sur les modes de la médecine. Gaz. hebd., XVII, 1880.

— La profession médicale il y a deux siècles. Gaz. hebd. de Méd. Paris, 1881, 2 s., 813 ; 1882, 2 s., 17, 69, 85.

Séguin (Ch.). — Médecine des enfants chez les Grecs et les Romains. Thèse de la Fac. de Méd. de Paris, 1901-1902.

Sévigné (de). — La mort de Mme de Sévigné. Gaz. des Hôp., 1896, p. 569.

Sickenberger (E.). — Les médicaments simples chez les Arabes au XIIIe siècle. Pharm. post., 2 févr., 2, 9, 16 mars, 27 avr., 4, 18 mai, 8, 15 juin 1890.

Siméon Luce. — La médecine au temps de Du Guesclin. Chron. méd., 1895, p. 654.

Simon (P.-M.). — Swift, étude psychologique et littéraire, suivie d'un essai sur les médecins de Gil-Blas. Paris, 1893.

Stephenson. — Les médecins juifs au moyen âge. France méd., 1888.

Sue (P.). — Anecdotes historiques, littéraires et critiques sur la médecine, la chirurgie et la pharmacie 2 vol. in-12, Amsterdam, 1785. T^II^, 167.

— Sur quelques passages des lettres de Sénèque le Philosophe, relatifs à la médecine. Mém. Soc. méd. d'Emulat. de Paris, 1801, IV, 403-430.

Sylvius (J.). — La pharmacopée... Faite françoyse par André Caille. In-16. Lyon, 1574. Te^{146} 30.

Tartivel (A.). — Broca : Celse. Union méd. Paris, 1865, 2 s., XXVII, 81, 129.

— Conférences historiques de médecine et de chirurgie. Union méd. Paris, 1865, XXV, 547, 593 ; XXVI, 49, 97, 193, 241, 273, 289, 337, 385, 433, 465, 529, 577, 609 ; XXVII, 33, 65, 81, 124, 225.

Tauvry (D.). — Traité des médicaments... avec les formules In-12. Paris, 1691.

Thomas (L.). — Lectures sur l'histoire de la médecine. In-8°, 1885.

— La médecine du Talmud. Gaz. des Hôp., 1880.

Tollin (H.). — Trois médecins du xvie siècle (Champier, Fuchs, Servet). Rev. scient., 1885.

Toulouze (Eug.). — Un laboratoire d'apothicaire au xviie siècle à Paris. Gaz. des Hôp., 1898, p. 1259 et 1268 ; 1899, p. 669.

Triaire (P.). — Etudes d'histoire de la médecine aux xviiie et xixe siècles. Récamier et ses contemporains (1774-1852). In-8° de 471 pp. Paris, Baillière, 1899.

Tsintsiropoulos (C.). — La médecine grecque depuis Asclépiade jusqu'à Galien. Thèse de la Fac. de Méd. de Paris. Jouve, in-4°, 1891, 137 pp.

Vercontre (A.). — La médecine publique dans l'antiquité grecque. In-8°, 58 pp. Paris, Pillet, 1880. T^{4} 55.

— Médecine sacerdotale dans l'antiquité grecque. Paris, Leroux, 1889. T^{3} 121.

Verrier (E.). — De l'influence du Koran sur le progrès des sciences médicales. Paris, 1903.

Vidal. — La médecine au Japon. Union méd. Paris, 1877, 3 s., XXIV, 1, 37, 81, 125, 305, 341.

Vieillard (C.). — La médecine néo-latine au VIe siècle d'après Cassiodore. France méd., 1903, n° 24.

Villechauvoix (J.). — Cervantès malade et médecin. Thèse de la Fac. de Méd. de Paris, 1897-1898.

Wickersheimer (E.). — La médecine et les médecins en France à l'époque de la Renaissance. Thèse de la Fac. de Méd. de Paris, 1904-1905, et Paris, Maloine, in-16, 1906.

Imp. de la Faculté de médecine, Henri Jouve, 15, rue Racine, Paris.